



RESEAU des RESSOURCERIES

Etude de faisabilité de la filière réemploi et de l'économie collaborative et de fonctionnalité

RAPPORT FINAL
INFORMATIONS TECHNIQUES ET FINANCIERES

Fait le 31 mars 2017

Nathalie MAYOUX, Secrétaire Générale Réseau des Ressourceries
Cyrille BERGE, Animateur Association Régionale des Ressourceries de la Région PACA

Table des matières

1) CONTEXTE ET ENJEUX.....	3
2) PHASE 1 : ETAT DES LIEUX TECHNIQUE ET ECONOMIQUE DU SECTEUR DU REEMPLOI ET DE L'ECONOMIE COLLABORATIVE ET DE FONCTIONNALITE.....	5
2.1) ETUDE DES ACTEURS	5
Méthodologie.....	5
Liste des acteurs à rencontrer	5
Objectifs des rencontres	7
Synthèses des rencontres acteurs réemploi et économie fonctionnalité et collaborative	7
2.2) ETUDE DES GISEMENTS.....	7
Périmètre.....	7
Méthodologie.....	8
Le potentiel par déchèterie	8
Le potentiel par intercommunalités	9
2.3) Corrélation porteur de projet et gisement.....	9
2.4) RAPPEL REGLEMENTAIRE ACTIVITE RESSOURCERIE	2
Les filières à Responsabilité Elargie des Producteurs (REP).....	2
Déclaration de transport des déchets	4
Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE).....	5
Etablissement Recevant du Public (ERP).....	6
Evaluation des Risques Professionnels (EvRP)	6
Implantation d'espace réemploi en déchèterie	7
Principe de la conformité à l'attente légitime du consommateur	7
La contractualisation avec les collectivités.....	9
3) FAISABILITE DE MISE EN ŒUVRE DES FILIERES ET PARTENARIATS POUR ASSURER L'ECONOMIE ET L'OPTIMISATION DES RESSOURCES	12
3.1) Mise en œuvre de la filière du réemploi en intégrant le gisement issu des déchèteries.....	12
Organisation de la collecte sur déchèterie	12
Organisation de la collecte par apport volontaire.....	14
Le pré-tri.....	14
La fonction valorisation.....	15
La fonction vente	21
La Communication	26
3.2) Caractéristiques des lieux d'implantation	28
Dimensionnement.....	28
3.3) Aspects humains.....	29
L'équipe permanente	30
L'équipe de techniciens de la réutilisation - salariés en insertion	33
Le bénévolat	33
La gouvernance	44
Les ETP en Lozère pour la filière.....	44
3.4) Aspects financiers.....	47
4) Plan d'Action	50
5) Conclusion	50
ANNEXE.....	52

1) CONTEXTE ET ENJEUX

Le Conseil départemental de la Lozère assure depuis 1996 son rôle de planification de la prévention et de la gestion des déchets. Il s'est engagé avec l'ADEME depuis 2011 en signant le plan départemental de prévention des déchets, et l'étude de faisabilité décrite ci-après fait partie des actions retenues. Les objectifs en poids sont **de produire 100 g de moins de déchets** par jour et par lozérien en 2020 par rapport à 2011. Cet effort de réduction est à porter par tous les producteurs de déchets, individuels ou collectifs.

La thématique du réemploi et de l'économie circulaire est au cœur des objectifs de prévention des déchets du projet de plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux.

Périmètre de l'étude

Le périmètre observé sera celui du plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux soit **la Lozère et la Communauté de communes de Cayres Pradelles en Haute-Loire**.

Un dispositif d'animation territoriale autour de la prévention des déchets est en cours de développement sur l'ensemble du périmètre du plan départemental.

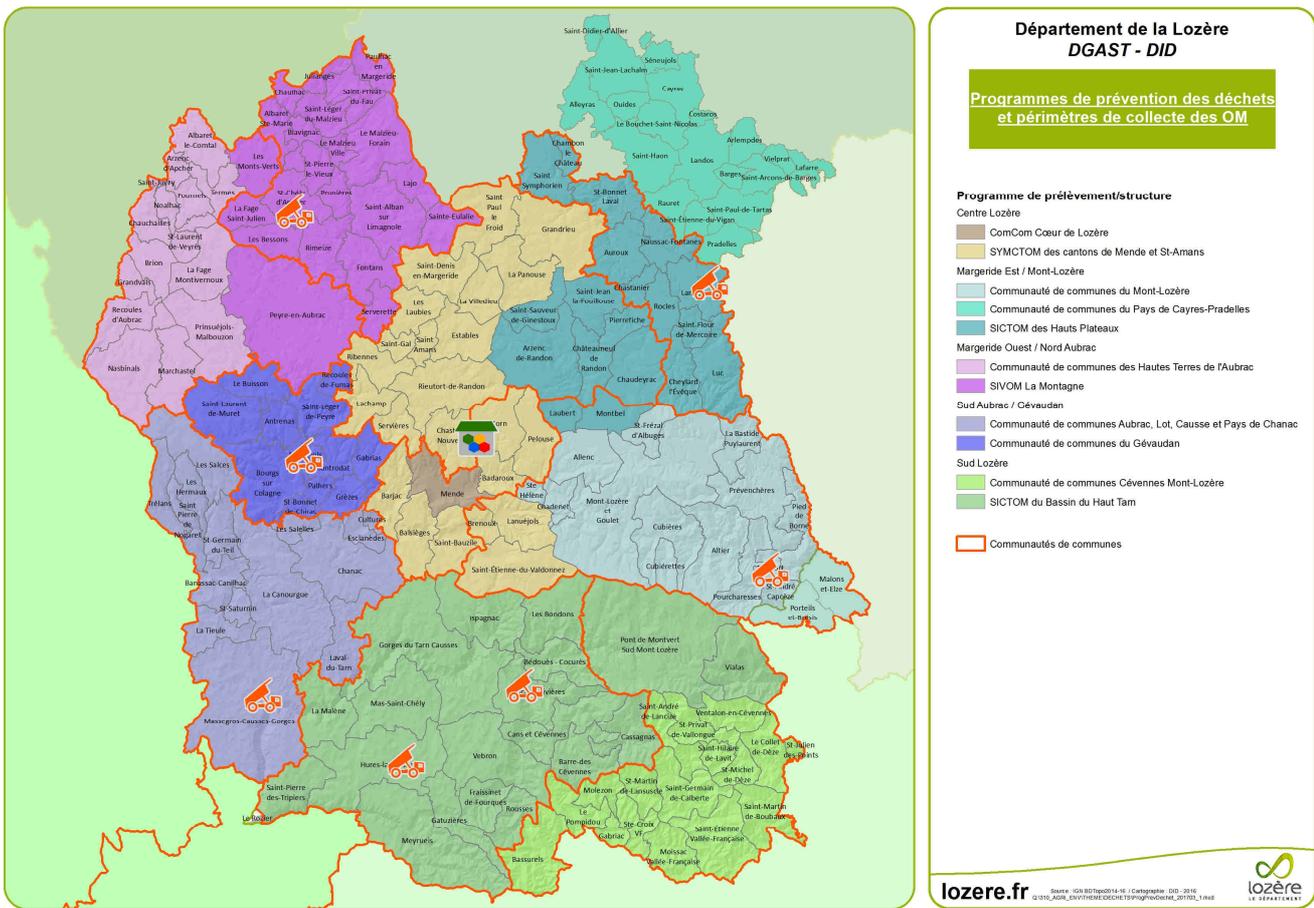


Figure 1: Territoire de l'étude et périmètres des programmes locaux de prévention des déchets

2.1) ETUDE DES ACTEURS

Méthodologie

- Etape 1 : validation d'une liste d'acteurs à rencontrer

- Etape 2 : envoi d'un courrier présentant les objectifs pour les demande de rendez vous
- Etape 3 : programmation des rendez-vous et rencontre sur site des acteurs opérationnel et téléphonique pour les collectivités et partenaires
- Etape 4 : synthèse et cartographie

Liste des acteurs à rencontrer

La liste des acteurs à rencontrer a été définie en comité de suivi de l'étude et dans une logique de couvrir aussi bien l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) que l'Economie Conventioneerelle (EC).

Nom de la structure	Adresse	Typologie
Emmaüs		Structure de réemploi et/ou de réutilisation
Boutik Soleil du Secours Catholique		Structure de réemploi et/ou de réutilisation
Secours Populaire		Structure de réemploi et/ou de réutilisation
Croix Rouge		Réemploi textile
Les Restos du Cœur		Réemploi textile
Karpisek Yves		Magasin d'antiquités (EC)
Société Saint Vincent de Paul		Réemploi textile
Le Pétassou		Réemploi textile et jouet
Le Relais		Réemploi textile
Bonnal Antiquité		Magasin d'antiquités (EC)
Antiquité Ségala		Magasin d'antiquités (EC)
Lou Brocantou Hervé		SMagasin d'antiquités (EC)
Frip'n'roll		Réemploi textile (EC)
L'Art&Cup		Structure de réemploi et/ou de réutilisation
REEL 48		Education à l'environnement
RESF Réseau d'Education Sans Frontières		Solidarité internationale
Foyers ruraux		Structure de réemploi événementielle
Garage solidaire à Florac		Réemploi et réparation automobile
La traverse		Structure de réemploi
ORDI SOLIDAIRE	30 960 Saint-Florent-Sur-Auzonnet	
Le Relais des Brocanteurs		Structure de réemploi

Tableau 1: Liste des acteurs du réemploi

Nom de la structure	Typologie
Groupe Facebook 48	
Tout vendre 48	Réemploi entre particuliers
Vide dressing des Lozériennes	Réemploi entre particuliers
Services Don Troc 48	Réemploi entre particuliers
Les Hommes Demains	Réseau d'échange solidaire
Mon petit voisinage	Réemploi entre particuliers + échange de pratiques
L'atelier	Fab Lab
Crimage	

Tableau 2: Liste acteurs économie collaborative

Nom de la collectivité
CC de la Vallée de la Jonte
CC du Canton de Châteauneuf de Randon
CC de la Terre de Peyre

CC du Causse du Massegros
CC des Hautes Terres
CC de la Terre de Randon
CC du Goulet - Mont Lozère
CC du Valdonnez
CC de Villefort
CC Cœur de Lozère
CC de la Cévenne des Hauts-Gardons
CC Margeride-Est
CC de la Vallée Longue et du Calbertois en Cévennes
CC des Gorges du Tarn et des Grands Causses
CC du Gévaudan
CC Florac Sud Lozère
CC du Pays de Chanac
CC des Terres d'Apcher
CC du Haut Allier
CC Aubrac-Lot-Causse
CC de l'Aubrac Lozérien
CC de Cayres Pradelles
SDEE
SICTOM des Bassins du Haut Tarn (3 déchèteries)
SICTOM des Hauts Plateaux (2 déchèteries)
SIVOM la Montagne (4 déchèteries)

Tableau 3: Liste des collectivités du territoire d'intervention

Organisme	Typologie
Conseil départemental Lozère	Collectivité territoriale
ADEME	Organisme public
Conseil régional	Collectivité territoriale
Valdelia	Eco-organisme
Eco Mobilier	Eco-organisme
Ecologic	Eco-organisme
Eco TLC	Eco-organisme
Eco Systèmes	Eco-organisme
Chambre de Commerce et d'Industrie Lozère	Chambre consulaire
Chambre des Métiers et de l'Artisanat Lozère	Chambre consulaire
Environnement Massif Central	Entreprise Recyclage
Lozère développement	Bureau d'Etude
Chambre de Commerce et d'Industrie Haute Loire	Chambre consulaire
Chambre des Métiers et de l'Artisanat Haute Loire	Chambre consulaire

Tableau 4: Liste des partenaires

Objectifs des rencontres

- 1) connaître les acteurs
 - Leurs activités (réemploi et autres)

- Leurs identités
 - Atouts et points de vigilance
 - Leurs projets
- 2) des objectifs ciblés : retours d'expériences
- Projet Yvonne Malzac (Mende)
 - Projet Triporteur (Florac)

Les rencontres sur site ce sont déroulées du 19 au 28 octobre 2016. Les comptes rendus détaillés des rencontres de 16 d'entre eux sont en annexe 1.

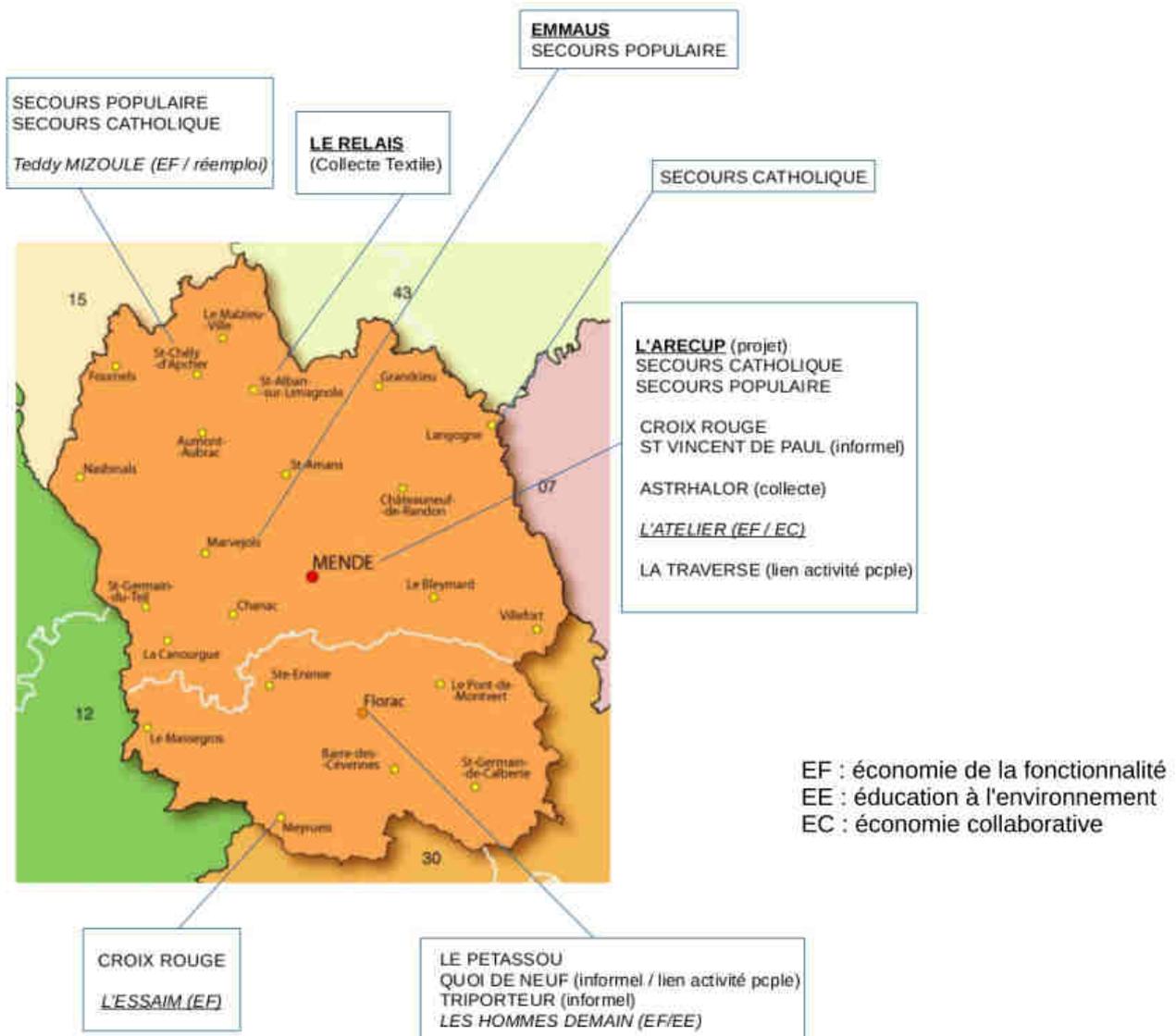


Figure 2: Cartographie des acteurs avec les antennes

Synthèses des rencontres acteurs réemploi et économie fonctionnalité et collaborative

- Une activité réemploi existante (textile ++), surtout sur un angle « solidarité »
- Des acteurs qui se connaissent... et se méconnaissent
- Des identités différentes à prendre en compte
- Pas de territorialité formalisée
- Des niveaux de professionnalisation disparates
- Un lien commun pour la plupart : partenariat avec le Relais
- Une volonté commune :

- Mieux se connaître (complémentarité entre acteurs),
- Mieux communiquer (annuaire des acteurs, site internet... ?)
- Tendre vers une cohérence territoriale (collecte),

... voir des axes de coopération, mutualisation.

Concernant les acteurs de l'économie de fonctionnalité ils existent sur le territoire. Des acteurs de la réparation par l'échange, Fab Lab pas de SEL ou réseau d'échange de temps, mais des give box (Langlade, le Blyemard). Nous avons manqué de jours pour rencontrer les acteurs de la réparation conventionnelle, la location cependant il sera conseillé aux futurs porteurs de projet de se rapprocher d'eux.

= volonté commune de tendre vers **un réseau d'acteurs**, leur permettant de mieux se connaître et d'échanger entre eux
 = une étape importante pour tendre vers **un maillage cohérent** et optimum des acteurs sur le **territoire**
 = qui peut ensuite favoriser la mise en place **d'actions de coopération**, professionnalisation, entraide...

Le plan d'action proposé à l'issue de cette étude devra prendre en compte ces volontés

2.2) ETUDE DES GISEMENTS

Périmètre

Nous n'avons pas retenu la collecte sur rendez- vous pour les raisons suivantes :

- Besoin de structurer l'activité de base d'une structure de réemploi notamment la valorisation hors la collecte sur rendez-vous prend beaucoup de temps ET les structures sur la Lozère vont être de petite taille en termes de salariés dans un premier temps (baisse voire disparition des soutiens insertions),
- La géographie et la faible densité de population accentue le paramètre temps,
- Les déchets collectés correspondraient aux 12 familles de produits en état d'être réutilisés : Déchets d'Eléments d'Ameublements (DEA), Textile/Linge de Maison et Chaussures (TLC), Déchets d'Equipement Electrique et Electronique (DEEE), sanitaires, jardin, loisirs, sport, outillage, bricolage, vaisselles/bibelots, culture et jouets.

Ne sont pas pris en compte les Déchets d'Activité Economique. Ces déchets pourront être une piste de diversification de l'activité de la Ressourcerie après consolidation de la base et si elle le souhaite.

Méthodologie

La méthodologie retenue a été une projection des tonnages réemployables en déchèterie ainsi qu'une estimation des apports volontaires.

Par retour d'expérience de 96 ressourceries les taux de détournement en déchèterie sont :

- 3 % si collecte réalisée par un gardien non formé
- 8 % si collecte réalisée par un gardien formé
- 15 % si collecte réalisée par le personnel de la ressourcerie

L'objectif est d'encourager les Lozériens à déposer les objets réutilisables directement sur les sites des structures.

Les estimations de ce tonnage sont issues de la pratique des ressourceries. Selon nos modélisations la collecte par apport volontaire accompagnée d'un plan de communication peut atteindre 50 tonnes collectées dès la première année d'exercice.

Le potentiel par déchèterie

	DECHETS NON DANGEREUX				DEEE	Projection tonnage déchèterie	
	TOUT VENANT		MOBILIER			Mini	Maxi
	Benne	Tonne	Benne	Tonne			
Aumont	18	69,720	4	6,060	12,403	3,5	13,2
Le Bleynard	24	78,360			18,593	3,9	14,5
Chanac	33	165,200	10	26,580	24,996	8,7	32,5
Châteauneuf	13	77,140			15,771	3,7	13,9
Florac	59	354,200	24	70,180	62,619	19,5	73,0
Fournels	27	111,040			14,149	5,0	18,8
Grandrieu	27	95,640			21,537	4,7	17,6
Langogne	56	321,960	18	38,720	59,028	16,8	63,0
Le Malzieu	25	84,560	3	4,880	14,781	4,2	15,6
Marvejols	115	563,500			84,478	25,9	97,2
Le Massegros	65	243,780			35,973	11,2	42,0
Mende	83	442,920	65	148,940	114,652	28,3	106,0
Meyrueis	43	153,140			20,014	6,9	26,0
Nasbinals	26	110,120			12,281	4,9	18,4
Le Pont de Montvert	12	42,100	12	22,900	10,193	3,0	11,3
Rieutort	25	135,060			17,493	6,1	22,9
St Alban	30	100,700	5	8,580	16,352	5,0	18,8
St Chely	126	598,820	31	59,720	69,493	29,1	109,2
St Germain	23	117,740			14,183	5,3	19,8
St Privat	62	188,320			19,639	8,3	31,2
Ste Croix	41	157,400			25,184	7,3	27,4
Ste Enimie	14	40,460	8	15,840	8,199	2,6	9,7
Valdonnez	25	110,860			17,472	5,1	19,2
Villefort	24	137,880			20,439	6,3	23,7
Sous-Total Déchèteries	996	4 500,620	180	402,400	729,922	225,3	844,9

Tableau 5: Projection tonnage collectable par déchèterie

Sans surprise 5 déchèteries qui ont le plus fort potentiel :

- Florac
- Langogne
- Marvejols
- Mende
- Saint Chély

Bien que le réemploi s'opère déjà sur certaines déchèteries, l'objectif du plan est d'étendre le dispositif à tout le réseau.

Aujourd'hui les gardiens ne détournent qu'une faible partie du gisement.

L'un des enjeux du territoire est donc **la formation des gardiens** de déchèterie au diagnostic du potentiel de réemploi et **l'aménagement des déchèteries**. Le SDEE est favorable à cela et a d'ores et déjà mis en place un plan d'aménagement et d'investissement pour des conteneurs réemploi.

Le potentiel par intercommunalités

	Déchèterie Mini	Déchèterie Maxi	Apport volontaire
CC Aubrac Lot cause et Pays de Chanac	25	94	
CC Cévennes au Mont Lozère	11	42	
CC Cayres Pradelles	8	30	50
CC Cœur de Lozère	28	106	50
CC des Hautes Terres de l'Aubrac	18	68	
CC du Gévaudan	26	97	50
CC Mont Lozère	11	43	
CC Randon Margeride	5	17	
SICTOM des Bassins du Haut Tarn	32	120	50
SICTOM des Hauts Plateaux	20	77	50
SIVOM La Montagne	42	157	50
TOTAL	233	875	300

Tableau 6: Potentiel collectable par intercommunalités

Soit un potentiel pour le département de la Lozère de minimum 533 tonnes et maximum 1 175 tonnes. Le potentiel est là.

2.3) Corrélation entre porteur de projet et gisement

L'objectif de cette phase était :

- De définir des zones avec un gisement potentiel
- De vérifier l'existence de porteurs de projet pour rendre concrète la filière réemploi.

La carte ci-après montre que :

- 5 zones peuvent être définies,
- Pour chacune d'elles présence d'acteurs.

L'enjeu est donc de transformer ce potentiel. La méthode proposée est la suivante :

- Les porteurs de projet doivent envoyer un mail à Carine BONNET pour affirmer leur positionnement,
- Appel à candidature du Conseil Départemental = description de ce que vous souhaitez faire sur votre zone, les moyens, etc.
- Désignation des structures retenues (les détails de la procédure ne sont pas encore définis mais l'objectif est l'inclusion)
- Les structures pourront bénéficier du plan d'action

2.4) RAPPEL REGLEMENTAIRE ACTIVITE RESSOURCERIE

Les filières à Responsabilité Elargie des Producteurs (REP)¹

Afin de développer le recyclage de certains déchets, il est nécessaire de les collecter sélectivement. Les politiques de collecte sélective et de recyclage des déchets des ménages s'appuient pour partie sur les filières dites de Responsabilité Elargie des Producteurs (REP).

Le principe, qui découle de celui du pollueur-payeur, en est le suivant : les fabricants nationaux, les importateurs de produits et les distributeurs pour les produits de leurs propres marques doivent prendre en charge, notamment financièrement, la collecte sélective puis le recyclage ou le traitement des déchets issus de ces produits. Ils peuvent assumer leur responsabilité de manière individuelle ou collective, dans le cadre d'un éco-organisme. Dans ce dernier cas, ils adhèrent à une société souvent agréée par les pouvoirs publics, à laquelle ils versent une contribution financière. En pratique, la plupart des producteurs choisissent cette solution. Leurs contributions [...] viennent en soutien à la collecte, au recyclage et au traitement des flux de déchets concernés. Elles sont essentiellement reversées aux collectivités locales ou aux prestataires de collecte et de traitement des déchets concernés. La montée en puissance de ces filières, depuis le milieu des années 1990, a permis des progrès très significatifs en matière de recyclage des déchets.

Les Ressourceries sont concernées par les filières à REP suivantes : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE), Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures (TLC) et Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA).

DEEE ménagers et professionnels

La filière REP des Equipements Electriques et Electroniques **ménagers et professionnels** est imposée par la Directive européenne 2002/96/CE modifiée (Directive révisée 2012/19/UE), transposée en droit français via le décret n° 2005-829 du 20 juillet 2005 modifié (décret 2014-928 du 19 août 2014), arrêtés du 15 octobre 2014, avis aux producteurs de novembre 2014, ainsi que les articles R. 543-172 à R. 543-206 du Code de l'environnement.

Le choix est laissé aux metteurs sur le marché de constituer un système individuel ou de recourir à des éco-organismes. Aujourd'hui, les éco-organismes agréés au 1^{er} janvier 2015 pour les DEEE ménagers

sont Ecologic et Ecosystèmes (généralistes), Recylum (lampes) et PVCycle (panneaux photovoltaïques). Les éco-organismes agréés au 1er août 2012, 1er janvier 2013 et 15 octobre 2013 selon les catégories de DEEE professionnels sont Ecologic, Ecosystèmes, ERP et Recylum. 4 flux ont été définis pour le suivi : Gros ElectroMénager Froid (GEM Froid), Gros ElectroMénager Hors Froid (GEM Hors Froid), Ecrans, Petits Appareils en Mélange (PAM).

Il existe une convention DEEE qui lie l'organisme coordonnateur des éco-organismes (aujourd'hui OCAD3E) et la collectivité, pour les DEEE ménagers. Cette convention DEEE stipule, au travers de son article 8 « recours aux acteurs de la réutilisation » :

- La possibilité de permettre à un acteur de la réutilisation de prélever à partir de point de collecte (**déchèterie ou site de l'acteur de la réutilisation**) des appareils en vue de leur réutilisation. Dans ce cas, la collectivité liste ces points de collecte et précise les coordonnées de l'acteur de la réutilisation.
- Des **compensations financières sur les tonnages réutilisés** à condition de fournir les données quantitatives de DEEE prélevés et réutilisés, transmises par l'acteur de la réutilisation. Dans ce fonctionnement, c'est la collectivité qui percevra les compensations financières sur les tonnages réutilisés. Les équipements issus des prélèvements mais non réutilisables (devenus DEEE) sont mis à disposition dans les contenants sur le(s) point(s) de collecte pour enlèvement par l'éco-organisme référent.

C'est donc à la structure de :

- Se faire reconnaître auprès de sa collectivité locale comme acteur privilégié sur la réutilisation,
- De se faire intégrer par la collectivité dans la convention,
- De lui faire remonter les quantités de DEEE réutilisés,
- Et de négocier pour que la collectivité lui reverse l'équivalent des compensations financières relatives aux tonnages réutilisés.

Il existe une convention pour les adhérents du Réseau des Ressourceries relative à la collecte, au réemploi, à la réutilisation et au recyclage des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) avec l'éco-organisme Ecologic afin que les Ressourceries puissent obtenir un enlèvement de leurs DEEE sur leurs sites (via les contenants mis à disposition) et des soutiens versés en direct sur les tonnages repartant dans la filière ainsi que sur les équipements électriques et électroniques réemployés ou réutilisés ; aussi bien sur les DEEE ménagers que professionnels. Un soutien à la communication est également prévu.

TLC ménagers

La filière REP des TLC est imposée par une réglementation nationale. Pour les Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures des ménages, il s'agit du décret n° 2008-602 du 25 juin 2008, des art. L. 541-10-3 et R. 543-214 à R. 543-224 du Code de l'environnement.

L'éco-organisme de la filière, Éco-TLC, a été agréé le 17 mars 2009, puis renouvelé le 3 avril 2014 pour une période de 6 ans.

Dans cette filière, seuls les opérateurs de tri (centres de tri) et les collectivités sont soutenues financièrement. Aucun soutien n'est donné aux opérations de collecte ni de tri en vue de vendre les textiles dans ses propres magasins. Les Ressourceries n'ont donc aucun soutien de la part d'Eco-TLC.

Les Ressourceries peuvent alors être :

- Prestataires de service d'opérateurs de tri (rares cas) : collecte de textiles souvent en conteneurs et revente au centre de tri
- Sous-traitantes d'opérateurs de tri (rares cas) : réalisation du premier tri des textiles, essuyage
- Prestataires de service d'opérateurs de collecte (majoritairement) : entretien de conteneurs, collecte du contenu remis ou non dans son intégralité au donneur d'ordre (alimentation du magasin Ressourcerie)
- Vendre des TLC non réutilisables dans leur magasin à des repreneurs textiles (majoritairement) : TLC provenant des collectes pour compte propre (à domicile par exemple)
- Prestataire de service des collectivités (rares cas) : information des citoyens sur la filière textile

DEA ménagers et professionnels

La filière REP des DEA est imposée par une réglementation nationale. Pour les éléments d'ameublement ménagers et professionnels, il s'agit de l'art. 200 de la Loi Grenelle II n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, du décret n° 2012-22 du 6 janvier 2012 relatif à la gestion des DEA et de différents arrêtés en découlant.

Le choix est laissé aux metteurs sur le marché de constituer un système individuel ou de recourir à un éco-organisme. Aujourd'hui, les 2 éco-organismes agréés depuis décembre 2012 sont : Eco-mobilier pour les DEA ménagers et la literie professionnelle et Valdélia pour les DEA professionnels hors literie. 4 familles ont été définies pour le suivi : assise, couchage, plan de pose ou de travail, rangement.

Les principaux réseaux de structures de l'ESS faisant du réemploi et de la réutilisation ont signé en octobre 2013 des conventions de partenariat avec les 2 éco-organismes, qui se traduisent sur le terrain pour les Ressourceries notamment par :

- La mise à disposition de bennes (ou autre solution) pour y déposer les DEA qui s'avèrent non réemployables/réutilisables et leur évacuation prises en charge par les éco-organismes.
- Les éco-organismes peuvent apporter des soutiens financiers aux structures sur la base des DEA qui leur sont remis, à condition de remplir les critères d'éligibilité. Pour les DEA ménagers : taux de réemploi/réutilisation à atteindre de 50% sinon plafonnement des soutiens, ne pas déjà être rémunéré par la collectivité en €/t ou €/rendez-vous sinon pas de soutiens sur la partie rémunérée. Les soutiens sont de 20€/t pour les DEA qui ont été collectés par apport volontaire ou sur déchèterie et de 100 €/t pour les DEA collectés à domicile et qui se retrouvent dans la benne. Pour une ressourcerie il est plus intéressant d'être rémunérée par la collectivité pour la collecte. Pour les DEA professionnels, le soutien est de 50 €/t remise dans la filière avec des taux de réemploi/réutilisation seuils évolutifs annuellement.
- Pour les DEA professionnels, en plus, les tonnages réemployés/réutilisés sont également soutenus à 120 €/t
- Concernant l'accès au gisement pour augmenter les activités de réutilisation de DEA professionnels, l'éco-organisme met en relation les structures de l'ESS en demande avec des détenteurs de DEA professionnels de leur territoire ayant une part réutilisable.
- Via ces partenariats, les acteurs de l'ESS s'engagent à rendre compte de leurs activités en déclarant leurs tonnages de mobilier collectés et réemployés/réutilisés, ce qui participe à l'atteinte de l'objectif de réutilisation de la filière, ce qui est une première.

Déclaration de transport des déchets

Lorsque la Ressourcerie collecte des produits ayant le statut de déchet (exemple : collecte à domicile pour le compte d'une collectivité, collecte en déchèterie...), elle doit faire une déclaration pour l'exercice de transport par route de déchets auprès de sa préfecture.

Le Décret n°98-679 du 30 Juillet 1998 (Art. R 541-49 à 541-61 du Code de l'Environnement) fixe alors les règles relatives au transport par route, au négoce et au courtage de déchets. Ses modalités de mise en œuvre sont reprises dans l'arrêté du 12 août 1998 et la circulaire du ministère de l'Environnement en date du 16 décembre 1998.

Sont exemptés des dispositions de ce décret les entreprises qui transportent les déchets qu'elles produisent ainsi que les entreprises de récupération et de recyclage considérés comme producteurs de déchets. Le transport par route est soumis à déclaration pour des quantités supérieures à :

- 0,1 tonne par chargement de déchets dangereux
- 0,5 tonne par chargement de déchets non dangereux

La Ressourcerie recevra alors un récépissé de déclaration pour l'exercice transport par route de déchets, à présenter à toute réquisition des agents chargés du contrôle, au titre des articles L. 541-44 et L.541-45 du Code de l'Environnement. **Ce récépissé est valable 5 ans.**

Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE)²

Toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains est une installation classée.

Les activités relevant de la législation des installations classées sont énumérées dans une nomenclature qui les soumet à un régime d'autorisation, d'enregistrement ou de déclaration en fonction de l'importance des risques ou des inconvénients qui peuvent être engendrés :

- Déclaration : pour les activités les moins polluantes et les moins dangereuses. Une simple déclaration en préfecture est nécessaire.
- Enregistrement : conçu comme une autorisation simplifiée visant des secteurs pour lesquels les mesures techniques pour prévenir les inconvénients sont bien connues et standardisées. Ce régime a été introduit par l'ordonnance n°2009-663 du 11 juin 2009 et mis en œuvre par un ensemble de dispositions publiées au JO du 14 avril 2010.
- Autorisation : pour les installations présentant les risques ou pollutions les plus importants. L'exploitant doit faire une demande d'autorisation avant toute mise en service, démontrant l'acceptabilité du risque. Le préfet peut autoriser ou refuser le fonctionnement.

Les Ressourceries sont majoritairement non classées ou soumises à déclaration. Par exemple, sachant que ces rubriques ne sont pas exhaustives (cf. Nomenclature des Installations Classées sur le site [aida ineris](#) pour les mises à jour), le classement pour les Ressourceries peut porter sur les rubriques suivantes :

- 1530-3 : Papier, carton ou matériaux combustibles analogues y compris les produits finis conditionnés (dépôt de) à l'exception des établissements recevant du public.
- 2710-1-b : Installations de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets - Collecte de déchets dangereux
- 2710-2-c : Installations de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets - Collecte de déchets non dangereux
- 2711-2 : Installations de transit, regroupement ou tri de déchets d'équipements électriques et électroniques.
- 2713-2 : Installation de transit, regroupement ou tri de métaux ou de déchets de métaux non dangereux, d'alliage de métaux ou de déchets d'alliage de métaux non dangereux, à l'exclusion des activités et installations visées aux rubriques 2710, 2711 et 2712.
- 2714-2 : Installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois à l'exclusion des activités visées aux rubriques 2710 et 2711.
- 2716-2 : Installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux non inerte à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, 2713, 2714, 2715 et 2719.

² Source : <http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr>

- 2791-2 : Installation de traitement de déchets non dangereux à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2720, 2760, 2771, 2780, 2781 et 2782.

Il s'agit alors pour les Ressourceries de se rapprocher des services préfectoraux (ou de la DREAL dans certains cas) pour régulariser leur situation vis-à-vis du dispositif des ICPE. Si besoin, un dossier de déclaration devra être fourni. La découverte, par les services administratifs, d'une situation de non-conformité à la réglementation entraînera des sanctions administratives et/ou pénales qui peuvent aller jusqu'à l'arrêt de l'activité de l'établissement. (Art. L 514-1 et suivants du Code de l'environnement).

Etablissement Recevant du Public (ERP)³

Constituent des ERP tous les bâtiments, locaux et enceintes dans lesquels des personnes sont admises, soit librement, soit moyennant une rétribution ou une participation quelconque, ou dans lesquels sont tenues des réunions ouvertes à tout venant ou sur invitation, payantes ou non. Cela regroupe donc un très grand nombre d'établissements, comme les magasins et centres commerciaux, les cinémas, les théâtres, les hôpitaux, les écoles et universités, les hôtels et restaurants ... que ce soient des structures fixes ou provisoires (chapiteaux, tentes, structures gonflables).

Les textes de référence sont les articles L 123-1 et suivants et articles R123-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation.

En matière de sécurité dans les établissements recevant du public (ERP), les principes qui guident la réglementation applicable s'attachent à ce que ces établissements soient conçus de manière à permettre :

- de limiter les risques d'incendie,
- d'alerter les occupants lorsqu'un sinistre se déclare,
- de favoriser l'évacuation des personnes tout en évitant la panique,
- d'alerter des services de secours et faciliter leur intervention.

Il existe 30 types d'établissements. **Les magasins de vente étant classés dans les Établissements installés dans un bâtiment sous le type M.**

Les ERP sont également répertoriés en **5 catégories**, déterminées en fonction de la capacité de l'établissement :

- 1ère catégorie : au-dessus de 1 500 personnes,
- 2ème catégorie : de 701 à 1 500 personnes,
- 3ème catégorie : de 301 à 700 personnes,
- 4ème catégorie : 300 personnes et au-dessous, à l'exception des établissements de 5ème catégorie,
- 5ème catégorie : établissements accueillant un nombre de personnes inférieur au seuil dépendant du type d'établissement.

La vérification de la conformité d'un ERP avec les règles de sécurité comprend deux étapes :

- l'examen d'un dossier réunissant tous les documents relatifs aux dispositions prises pour assurer la sécurité, l'évacuation, l'emplacement de divers équipements à risques, au moment des permis de construire,
- des vérifications ont ensuite lieu directement dans l'établissement, notamment par la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité.

Les démarches d'autorisation sont à faire auprès de **la mairie** avant toute ouverture de magasin. La commission sécurité est alors sollicitée. Lorsque tout est conforme, le maire fait paraître un arrêté municipal pour un ERP qui autorise la structure à ouvrir son établissement au public et précise la catégorie.

Les Ressourceries détenant des magasins de vente sont soumises à cette réglementation. Elles sont pour la plupart classées en 5^{ème} catégorie.

³ http://www.developpement-durable.gouv.fr/Etablissements-recevant-du-public_13420.html

Evaluation des Risques Professionnels (EvRP)

L'employeur a l'obligation d'assurer la sécurité et la santé de ses salariés. L'Évaluation des Risques Professionnels est une démarche consistant à **identifier et classer les risques** auxquels sont exposés les personnels et usagers d'un établissement en vue de mettre en place des actions de prévention visant à éviter ou réduire ces risques.

Les résultats de l'évaluation des risques sont retranscrits dans le document unique (DU). Celui-ci liste également les solutions à mettre en œuvre. Plus qu'un simple inventaire, ce document obligatoire est un outil essentiel pour lancer une démarche de prévention dans l'entreprise et la pérenniser. Ce document doit être mis à jour au minimum chaque année.

Les textes de références de l'Évaluation des Risques Professionnels sont :

- La loi du 31 décembre 1991 (n°91-1414) qui transpose en droit français la directive cadre du 12 juin 1989 (n°89-391) et introduit pour la première fois l'évaluation a priori des risques en précisant les obligations de prévention mises à la charge de l'employeur.
- Le décret du 5 novembre 2001 (n°2001-1016) portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs prévu par l'article L. 4121-3 du Code du travail.
- La circulaire du 18 avril 2002 (n°6 DRT) prise pour l'application du décret du 5 novembre 2001.

Les démarches d'élaboration du document unique peuvent être réalisées en partenariat avec la CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail, ex-Caisse Régionale d'Assurance Maladie, CRAM), ou la médecine du travail.

Implantation d'espace réemploi en déchèterie

L'arrêté du 26 mars 2012 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2710-2 (installations de collecte de déchets non dangereux apportés par leur producteur initial) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement encadre cet espace :

Article 28 : Zone de dépôt pour le réemploi.

- "L'exploitant peut implanter dans l'enceinte de l'installation une zone où les usagers déposent leurs objets ou leurs mobiliers qui sont destinés au réemploi. Le dépôt dans cette zone se fait sous le contrôle d'une personne habilitée par l'exploitant et avec son accord. Cette zone est abritée des intempéries et distincte du reste de l'installation. La zone de réemploi ne dépasse pas 10 % de la surface totale de l'installation. La durée maximale d'entreposage de ces produits destinés au réemploi est fixée par l'exploitant. Elle ne peut excéder trois mois. Au-delà de cette durée, les produits entreposés acquièrent le statut de déchet et doivent être gérés comme tel."

Les modalités de fonctionnement de la filière réutilisation avec l'utilisation du local de réutilisation doivent être indiquées dans le **règlement de la déchèterie**, de manière à être considérées réellement comme une **filière de valorisation** et non pas une action satellite, occasionnelle, laissée au bon vouloir et à la disponibilité du gardien de déchèterie.

Principe de la conformité à l'attente légitime du consommateur

Le principe de conformité à l'attente légitime des consommateurs se traduit par 3 catégories de règles :

- Règles préventives assurant la conformité
- Règles répressives (à raison de défaut de conformité) : sanctions pénales
- Règles réparatrices (sanctions civiles)

Les mesures de l'attente légitime se traduisent par la réglementation (article L 214-1 du code de la consommation : 2 actions complémentaires concernant le respect de l'attente légitime : l'autocontrôle (devant être effectué par le professionnel) ; le contrôle par les agents de l'administration), et la normalisation.

L'article L 212-1 Code de la Consommation s'applique : obligation d'**autocontrôle** (importateurs, producteurs de première mise sur le marché de produits). Ainsi que l'article L 213-1 (délit de tromperie).

La Ressourcerie doit donc au stade des ateliers de valorisation mettre en place des procédures d'autocontrôle ET de traçabilité de l'autocontrôle qu'elle archivera en cas de problème.

Les garanties obligatoires

Il existe deux garanties qui couvrent tout bien acheté en France. Ces deux garanties sont gratuites et obligatoires : tout consommateur en bénéficie à l'achat de biens.

La garantie légale de conformité

Définie par l'article L. 211-4 du code de la consommation, la garantie légale de conformité oblige le vendeur professionnel à **réparer ou remplacer gratuitement le bien qu'il a vendu**, que celui-ci soit **neuf ou d'occasion**, si :

- Le produit ne correspond pas à la description qui en a été faite, par le vendeur ou dans une publicité.

Exemple : vous pouvez faire jouer la garantie légale de conformité si l'apparence du produit que vous avez acheté ne correspond pas à l'apparence présentée sur une affiche publicitaire, ou si ce produit ne présente pas toutes les caractéristiques annoncées par le vendeur ;

- Le produit ne peut être utilisé pour l'usage pour lequel ce type de bien est généralement conçu.

Exemples :

- si le mixeur que vous avez acheté ne vous permet pas de mixer vos aliments, vous pouvez faire jouer la garantie légale de conformité ; le produit ne correspond pas à l'usage qui était recherché par le consommateur, qui était connu et accepté du vendeur ;
- si vous avez expliqué à un vendeur que vous recherchiez une machine à laver disposant d'une fonction particulière et qu'il vous encourage à en acheter une qui ne possède pas cette fonction, et ce sans vous en informer, alors vous pouvez faire jouer la garantie légale de conformité.

Pour faire jouer la garantie légale de conformité, le défaut du produit doit être constaté dans les 2 ans suivant la date de délivrance de ce produit, et l'action en garantie de conformité doit être intentée durant cette même période. La date de délivrance est la date d'achat, ou la date de livraison du bien.

Depuis le 18 mars 2016, si un défaut est constaté dans les 24 mois suivant la date de délivrance du bien, c'est au professionnel de prouver que le produit était conforme lors de sa délivrance. Le délai est de **6 mois pour les biens d'occasion**.

Exemple : si un ordinateur acheté neuf après le 18 mars 2016 se révèle non-conforme dans les deux ans suivant sa date de délivrance (sa mémoire vive n'est pas celle indiquée lors de la vente, ou bien il tombe en panne), vous allez pouvoir demander sa réparation ou son remplacement sans avoir à fournir de preuves identifiant l'origine de cette défaillance.

La garantie légale de vices cachés

Définie par l'article 1641 du code civil, elle **oblige le vendeur** (professionnel ou particulier) ou le fabricant, à **rembourser** totalement ou partiellement **un bien neuf ou d'occasion** qui comportait, avant la vente, un défaut empêchant ou limitant l'usage auquel il était destiné. L'action en garantie pour vices cachés doit être intentée dans les deux ans après la découverte du vice.

Pour en bénéficier, trois conditions doivent être réunies :

- Le défaut rend le bien impropre à un usage normal.

Exemple : un bien électronique tombe en panne.

- Le défaut était caché lors de la vente, c'est-à-dire que le consommateur ne pouvait pas s'apercevoir de son existence ;
- Le défaut existait avant l'achat.

Exemple : la panne répétée d'un appareil électronique est susceptible de constituer une marque de vice caché.

Si ces trois conditions sont réunies, vous pouvez demander un remboursement total et rendre la marchandise, ou demander un remboursement partiel et garder le produit. Le vendeur, ou le fabricant, doit également rembourser les frais engendrés par les vices cachés. Le vendeur (un particulier) ne doit rembourser ces frais que si vous pouvez prouver qu'il avait connaissance du défaut. Vous n'avez pas à payer pour bénéficier de cette garantie, mais c'est à vous de démontrer que les trois conditions à réunir sont bien réunies (l'antériorité du défaut n'est pas présumée). Ainsi, si en théorie vous pouvez faire jouer cette garantie plusieurs années après l'achat, l'ancienneté du produit rend difficile la preuve du vice caché. Il peut être tout particulièrement difficile pour vous de prouver l'existence d'un vice caché si vous avez démonté le matériel, ou bien si vous l'avez vous-même réparé, et ce sans demander une expertise judiciaire.

Pour résumer, la ressourcerie doit mettre en place une démarche de traçabilité et de test de conformité pour l'usage de l'électroménager, elle sera éventuellement amenée à justifier des tests si l'acquéreur constate un défaut dans les 6 mois de l'acquisition.

La contractualisation avec les collectivités

L'activité d'une Ressourcerie est inscrite dans le schéma de prévention et de gestion des déchets du territoire. Ainsi les Ressourceries sont tout naturellement amenées à développer des partenariats avec les acteurs du territoire et notamment les collectivités territoriales qui possèdent les compétences de collecte et/ou de traitement des déchets. Les partenariats entre les Ressourceries et les collectivités territoriales vont notamment concerner **la collecte des déchets en vue de leur réutilisation** (pour permettre l'accès au gisement pour la Ressourcerie) et le volet de la sensibilisation à l'environnement des citoyens du territoire.

Ces relations peuvent trouver leur cadre dans le code des marchés publics, s'établir sous forme de convention d'objectifs, de subvention ou de Délégation de Service Public.

Le marché public

« Un marché public est un contrat écrit conclu à titre onéreux avec des personnes publiques ou privées par des personnes morales de droit public (Etat et ses établissements publics, collectivités territoriales et leurs établissements publics) ». (Source : Code des Marchés Publics)

Les domaines concernés par les marchés publics sont l'achat de fournitures (matériaux, engins...), les prestations de services (gardiennage, maintenance...) et la réalisation de travaux (bâtiment, espaces verts...). **Le domaine qui concerne aujourd'hui la Ressourcerie et pour lequel elle répond à des marchés publics est la prestation de services.**

Il existe 2 catégories de procédures de mise en concurrence :

- Les procédures adaptées (art. 28 et 30 du CMP)
- Les procédures formalisées comprenant
 - Appel d'offres ouvert
 - Appel d'offres restreint (art. 33 du CMP)
 - Procédures négociées (art. 35 du CMP)
 - Dialogue compétitif (art.36 du CMP)
 - Procédure de concours (art.38 du CMP)
 - Système d'acquisition dynamique

Seuils de procédures⁴

Les seuils applicables du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017 pour les seuils de procédure formalisée des marchés publics sont relevés à :

⁴ Source : <http://www.economie.gouv.fr/daj/decret-relevant-seuils-passation-des-marches-publics-est-publie>

- 135 000 € HT pour les marchés de services et fournitures de l'État et ses établissements publics
- 209 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services des collectivités territoriales et les établissements publics de santé
- 418 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services des organismes publics qui exerce une activité d'opérateur de réseaux
- 5 225 000 € HT pour les marchés de travaux

Pour les marchés d'une valeur inférieure à **25 000 € HT**, l'organisme public a pour seules obligations de choisir une offre pertinente, de faire une bonne utilisation des deniers publics et de ne pas contracter systématiquement avec un même fournisseur lorsqu'il y a plusieurs offres susceptibles de répondre à son besoin. Le marché peut donc se passer de gré à gré donc sans publicité ni mise en concurrence préalable.

Publication des annonces de marchés publics

Les collectivités ont pour obligation de faire paraître un Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) qui est un avis publié par l'administration dans le but d'informer les entreprises de prévision de marchés publics qu'elle pense réaliser au cours de l'année. Cette publication est régie par le CMP.

La publicité obligatoire peut être réalisée selon différents moyens :

- Publication au BOAMP
- Parution dans un journal habilité à recevoir des annonces légales (JAL)
- Publication au journal officiel de l'Union européenne (JOUE)

Le support de publicité employé permet d'avoir une indication sur le montant du besoin de l'organisme public. Si le montant est inférieur à **90 000 € HT**, l'organisme public publie l'avis de marché uniquement sur son site internet ou dans un journal qui n'a pas le statut de journal d'annonces légales. Une offre d'une valeur supérieure ne pourra pas être acceptée.

Seuils de publicité – Montants hors taxe					
Type de marché	Organisme public	Publicité non obligatoire	Publicité libre ou adaptée	Publicité obligatoire au BOAMP ou dans le JAL	Publicité obligatoire au BOAMP et au JOUE
Fourniture et services	Etat et ses établissements	En dessous de 25 000 €	De 25 000 € à 89 999,99 €	de 90 000 € à 134 999,99 €	A partir de 135 000 €
	Collectivités territoriales, leurs établissements, leurs groupements et autres acheteurs	En dessous de 25 000 €	De 25 000 € à 89 999,99 €	de 90 000 € à 208 999,99 €	A partir de 209 000 €
Travaux	Tout organisme	En dessous de 25 000 €	De 25 000 € à 89 999,99 €	de 90 000 € à 5 224 999,99 €	A partir de 5 225 000 €
Services sociaux et spécifiques	Etat et ses établissements	En dessous de 25 000 €	De 25 000 € à 749 999,99 €	Non	A partir de 750 000 €
	Collectivités territoriales, leurs établissements, leurs groupements et autres acheteurs	En dessous de 25 000 €	A partir de 25 000 €	Non	A partir de 750 000 €

Pour les Ressourceries, une des rubriques de classification du BOAMP relative à son activité est celle intitulée : services de gestion des déchets.

Critères et clauses sociales et environnementales

L'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, qui abroge au 1^{er} avril 2016 le code des marchés publics, permet une meilleure prise en compte des préoccupations sociales et environnementales. La faculté de réserver leurs contrats aux opérateurs économiques employant au moins 50 % de personnes handicapées ou défavorisées.

Certains marchés publics de services peuvent être réservés aux entreprises de l'économie sociale et solidaire à condition que cette disposition soit mentionnée dans l'avis de marché ou les documents de consultation.

CF. L'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics – Articles 36 et 37 (réservation de marchés publics) et décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics – article 13 et 14 (marchés publics réservés)

Marchés réservés aux entreprises de l'IAE

- L'article 38-I : « ... caractère social ou environnemental qui prennent en compte les objectifs de développement durable en conciliant développement économique, protection et mise en valeur de l'environnement et progrès social... » qui se traduit par le pourcentage d'heures de travail (en général 5 à 10 %) alloué au public en insertion
- Article 36-II : « marché réservé aux structures de l'IAE mentionnées à l'article L.5132-4 du code du travail et à des structures équivalentes, lorsqu'elles emploient une proportion minimale, fixée par voie réglementaire à 50%, de travailleurs défavorisés. »
- Article 62-II (ancien article 30) du CMP : Procédure adaptée aux marchés de services qui se traduit par l'achat de prestations d'insertion (qualité d'insertion sur le territoire)

Article L.5132-4 du code du travail = liste des structures de l'IAE

- Les Entreprises d'Insertion,
- Les Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI)
- Les associations intermédiaires
- Les ateliers et chantier d'insertion

Marchés réservés aux entreprises de l'ESS, donc y compris l'IAE

- Article 37-I : marché portant exclusivement sur des services de santé, sociaux ou culturels

Article non applicable aux ressourceries

La convention d'objectifs

La convention d'objectifs est un mode de contractualisation assez répandu entre les Ressourceries et leur collectivité territoriale mais aussi avec les écoles, les entreprises, etc.

La convention d'objectifs est un document contractuel liant deux entités. L'une, donneuse d'ordre, confie à l'autre, prestataire, pour une période déterminée, une mission répondant à un besoin exprimé **ou qui lui a été suggéré** et qui sert son intérêt propre. Elle contient entre autres l'objet de la prestation, les modalités de mise en œuvre du service (humaines, techniques), les dispositions financières, les assurances, la durée...

Au-delà du partenariat signifié par la signature d'une convention, les structures et leurs partenaires prennent des engagements. La précision des modalités d'exécution doit être bien définie pour ne pas retarder l'application des conventions.

La différence majeure d'avec le marché est l'identité du demandeur :

- Dans le cas du marché public c'est la collectivité qui a besoin d'un service,
- Dans le cas de la convention d'objectif, c'est l'association qui est en demande pour un service non rendu sur le territoire qui est le traitement par réutilisation.

La subvention⁵

Les contrats que l'administration signe fréquemment avec différents partenaires, notamment des associations, ne sont pas obligatoirement des marchés publics. C'est le fait de répondre à un besoin exprimé par l'administration qui permet de différencier les marchés publics des conventions qui accompagnent, par exemple, certaines décisions d'octroi de subventions.

Le marché public se différencie de la subvention qui constitue une contribution financière de la personne publique à une opération justifiée par l'**intérêt général**, mais qui est initiée et menée par un tiers. Il s'agira d'une subvention si l'initiative du projet vient de l'organisme bénéficiaire et si aucune contrepartie directe n'est attendue par la personne publique du versement de la contribution financière. Dans le cas contraire, il s'agira

⁵ Source : <http://www.marche-public.fr/Marches-publics/Definitions/Entrees/Subvention.htm>

d'un marché public. La notion d'initiative implique non seulement l'impulsion du projet mais aussi sa conception et sa définition.

La Délégation de Service Public⁶

La délégation de service public est « un contrat par lequel une personne morale de droit public confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un délégataire public ou privé, dont la rémunération est substantiellement liée au résultat de l'exploitation du service. Le délégataire peut être chargé de construire des ouvrages ou d'acquérir des biens nécessaires au service. »

(Source : loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001 dite loi MURCEF, article L. 1411-1 du Code général des collectivités territoriales).

La différence fondamentale entre un marché public et une délégation de service public résulte du mode de rémunération retenu. Pour un marché public, le paiement est intégral et immédiat et effectué par l'acheteur public. Pour une délégation de service public, la rémunération est tirée de l'exploitation du service.

(Source : § 2.4.2 du Manuel d'application du Code des Marchés Publics 2004 [abrogé]).

La notion de délégation de service public a été progressivement définie par la jurisprudence, essentiellement par opposition à la notion de marché public, ainsi que par référence à d'autres catégories de contrats. Le Conseil d'Etat a précisé que la délégation de service public se caractérisait :

- Par son objet, portant sur l'exécution du service public, et par le mode de rémunération du cocontractant de l'administration
- Cette rémunération devant être substantiellement assurée par le résultat de l'exploitation du service

Ceci suppose que le délégataire assume une part du risque d'exploitation.

Le Réseau des Ressourceries possède des exemples de documents contractuels entre les collectivités territoriales et les Ressourceries. Le Réseau des Ressourceries a également établi, entre autres :

- Un modèle de convention type entre la Ressourcerie et la collectivité pour la collecte sur rendez-vous d'encombrants ménagers
- Un modèle de convention type entre la Ressourcerie et la collectivité pour la collecte et la valorisation des déchets réutilisables sur déchèterie

Ces documents sont à disposition des Ressourceries sur demande.

3) FAISABILITE DE MISE EN ŒUVRE DES FILIERES ET PARTENARIATS POUR ASSURER L'ECONOMIE ET L'OPTIMISATION DES RESSOURCES

3.1) Mise en œuvre de la filière du réemploi en intégrant le gisement issu des déchèteries

Organisation de la collecte sur déchèterie

Dimensionnement d'un local réemploi en déchèterie

On cherchera à dimensionner le local de réutilisation de taille suffisante pour ne pas nécessiter une fréquence d'enlèvement trop importante de la part de la Ressourcerie. En effet, au-delà des investissements pour l'aménagement de l'espace réutilisation en déchèterie (souvent pris en charge par la collectivité territoriale), les déplacements de la Ressourcerie vers la déchèterie, pour



⁶ Source : <http://www.marche-public.fr/Marches-publics/Def-public-DSP.htm>

collecter les objets potentiellement réutilisables, représentent un coût non négligeable.

Si la déchèterie est gardiennée en permanence ou possède un système de sécurité ayant fait ses preuves (présentant ainsi moins de risques de vandalisme), on peut dimensionner l'espace réutilisation le plus grand possible engendrant ainsi une fréquence de collecte la plus faible possible.

Un local de réutilisation de 15 à 25 m² de surface au sol est préconisé.

Le dimensionnement d'un local de réutilisation en déchèterie varie de 15 à 25 m² de surface au sol qui se répartit comme suit :

- 7,5 m² à 15 m² pour le stockage des objets de réutilisation (correspondant respectivement à 5 m³ et 10 m³ étant donné que les objets ne peuvent pas tous être empilés : formats différents, étagères pour les objets fragiles, caisses spécifiques pour les petits objets...),

- 5 m² pour l'accessibilité
- Et éventuellement (dans le cas où un agent de la Ressourcerie est présent sur la déchèterie) un espace de 5 m² pour une première phase de démantèlement : séparation de pièces détachées (poignées de porte, robinetteries, etc.). Il est conseillé d'aménager un établi pour travailler à la bonne hauteur.

Figure 4 : espace réemploi en déchèterie

Type de véhicule de collecte

Pour une collecte allant jusqu'à 10 m³ d'objets potentiellement réutilisables, un véhicule de type « boxer », couvert, d'une hauteur de 2 mètres et d'une capacité de 10 à 12 m³ est suffisant.

Au-delà, prévoir d'augmenter la fréquence des enlèvements ou d'utiliser un véhicule de capacité supérieure.



Figure 5 : camion utilisé par des ressourceries

Recommandations pour la mise en place d'une filière réutilisation en déchèterie

Techniques : Intégration de la réutilisation comme filière à part entière

La situation du local de réutilisation va conditionner les quantités d'objets qui pourront être isolées. Le geste « réutilisation » ne doit pas être entravé par des difficultés de manipulation. **Le geste de réutilisation doit être rendu plus facile que le geste de jeter.** On privilégiera :

- Un espace couvert pour éviter les dégradations dues aux intempéries. Le local de réutilisation peut prendre la forme d'un container maritime, d'un chalet de réutilisation, etc.
- Un espace sous la surveillance du gardien (ou de l'agent de Ressourcerie), afin de contrôler les dépôts et éviter le chinage durant les heures d'ouverture de la déchèterie
- Un espace fermé (éviter les fenêtres) pour limiter le vandalisme en dehors des heures d'ouverture, si les objets de réutilisation sont stockés plusieurs jours
- Un espace situé à l'entrée de la déchèterie, car les usagers doivent être incités d'abord à déposer des objets réutilisables puis à se diriger vers les filières de recyclage et d'élimination. En effet, le geste de sélection vers la réutilisation sera d'autant plus hésitant si les **conditions**

de stockage des objets de réutilisation sont difficiles (éloignement, absence de diable.....) alors que celles de la mise en benne sont facilitées (bennes en contrebas, accessibilité...).

- Un espace facilement accessible pour les usagers et le gardien (ou l'agent de Ressourcerie). Proscrire les escaliers, les marches, les passages étroits, ...
- Prévoir une hauteur minimum de 2 mètres pour les objets hauts et une largeur de porte suffisante de 2 mètres minimum
- Prévoir des contenants et étagères pour stocker et préserver les petits objets et les objets fragiles en évitant leur dépôt direct au sol
- Prévoir du matériel de manutention : diables, bras..., pour faciliter le transport et le rangement



Humaines : Implication du gardien de déchèterie / Formation

La formation et l'implication du gardien de déchèterie sont fondamentales, d'autant plus s'il gère seul cette filière réutilisation (en l'absence d'un agent de la Ressourcerie sur le site de la déchèterie).

Voici quelques exemples d'initiatives prises par des Ressourceries pour y contribuer :

- Formation du gardien (à renouveler annuellement)
 - Par une visite puis un stage de quelques jours au sein de la Ressourcerie afin de mieux connaître les possibilités de valorisation et la diversité des objets qui peuvent être réutilisés.
 - Par un accompagnement par un agent de la Ressourcerie sur le site de la déchèterie afin d'aider à la sélection des objets réutilisables.
 - Par une formation au diagnostic de réemploi

Communication

Les usagers doivent être informés de la présence d'une filière réutilisation sur la déchèterie, de son importance, de son fonctionnement (types d'objets acceptés, dans quel état, etc.) et du devenir des objets entreposés dans le local de réutilisation. Pour cela, une communication sur ces aspects est nécessaire par exemple au travers :



- De panneaux signalétiques en déchèterie (pictogramme « filière réutilisation/réemploi », pictogramme ou listing des objets acceptés, etc.)
- Du discours informatif apporté par le gardien de déchèterie (ou l'agent de la Ressourcerie)
- Du bulletin d'information de la collectivité territoriale de laquelle dépend la déchèterie
- Du guide de la déchèterie
- ...

La qualité de la communication sur cette filière réutilisation a une incidence majeure sur les quantités d'objets potentiellement réutilisables qui vont être recueillis en déchèterie via le local de réutilisation.

Organisation de la collecte par apport volontaire

Les préconisations pour organiser ce type de collecte sont :

- Un espace dédié à l'apport volontaire (cf. chapitre moyen matériel) pour accueil, aide au déchargement, pré-tri des objets et refus des objets non conformes à la réutilisation
- Un affichage expliquant les objets conformes et non conformes et le pourquoi de la non-conformité
- Une personne pour la traçabilité
- Un équipement de pré-tri (rolls et caisses)

Le pré-tri

Une fois déchargés, les déchets doivent être pré-triés.

Les tonnages à pré-trier sont les mêmes que ceux collectés. L'objectif de cette fonction est de déterminer les déchets qui seront destinés aux ateliers, ceux qui iront directement au recyclage et les non valorisables.

Cette fonction est la plus importante du point de vue opérationnel car sa bonne réalisation facilitera le travail de valorisation.

Les préconisations pour l'organisation du pré-tri

- Un espace de stockage par famille, soit **12 espaces clairement délimités** pour les déchets destinés aux ateliers.
- Un espace de stockage des recyclables
- Une balance pour la traçabilité (donc les apports des déchèteries sont pesés à cette étape)
- Un logiciel de traçabilité
- Des racks pour le stockage, un chariot élévateur ou un gerbeur manuel, des caisses étiquetées pour les plus petits objets

La fonction valorisation

Plusieurs niveaux de valorisation

La deuxième fonction de la Ressourcerie est la valorisation des flux de déchets qu'elle collecte. Cette valorisation se fait en respectant la hiérarchie des modes de traitement définie par l'article L.541.1. du Code de l'Environnement : « ... *mettre en œuvre une hiérarchie des modes de traitement des déchets consistant à privilégier, dans l'ordre :*

- a) la préparation en vue de la réutilisation ;*
- b) le recyclage ;*
- c) toute autre valorisation, notamment la valorisation énergétique ;*
- d) l'élimination. »*

La préparation en vue de la réutilisation est donc bien considérée comme un mode de traitement des déchets défini comme suit : « *toute opération de contrôle, de nettoyage ou de réparation en vue de la valorisation par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont préparés de manière à être réutilisés sans autre opération de prétraitement* ».

Cette définition nous permettra donc de pouvoir définir les ateliers à mettre en place en fonction des 3 niveaux de valorisation utilisés pour l'évaluation des gisements.

- Le niveau 1 consiste à :

- Nettoyer les objets,
- Contrôler leur conformité à la réutilisation : vérifier qu'ils sont complets, qu'ils ne présentent aucun danger à l'utilisation et tester leur bon fonctionnement,
- Procéder à leur caractérisation : détermination du prix de vente, conditionnement pour le stockage avant mise en rayon.
- Le niveau 2 consiste à :
 - Effectuer des réparations afin de rendre les objets immédiatement commercialisables,
 - Procéder à leur caractérisation : détermination du prix de vente, conditionnement pour le stockage avant mise en rayon.
- Le niveau 3 consiste à :
 - Transformer les objets dans un esprit créatif,
Procéder à leur caractérisation : détermination du prix de vente, conditionnement pour le stockage avant mise en rayon.

Famille	Taux de réutilisation	Taux de recyclage	Non valorisés
DEA	56%	41%	3%
TLC	21%	77%	2%
DEEE	35%	64%	1%
Jardin	59%	19%	22%
Loisirs	59%	19%	22%
Sport	59%	19%	22%
Outillage	59%	19%	22%
Bricolage	59%	19%	22%
Vaisselle/bibelot	59%	19%	22%
Jouets	59%	19%	22%
Culture	59%	19%	22%

Tableau 7 : Taux de valorisation par famille de produits

Pour la modélisation on utilise des taux qui sont issus de l'observatoire 2016 du Réseau des Ressourceries. Ils correspondent à la performance pour l'année 2015 de 87 ressourceries en activité ainsi que la répartition des tonnages par famille issue de l'expérimentation du porteur de projet en termes de collecte.

Les ateliers de valorisation

Process interne

Les produits entrants sur la ressourcerie, issus des déchèteries et des apports volontaires ou des collectes, sont :

- Réceptionnés sur une zone de déchargement
- Puis sont transférés vers l'espace de diagnostic où le choix est fait d'orienter les biens vers les modes de valorisation suivants :
 - Réemploi direct ou après reconditionnement (réparation)
 - Démantèlement pour réutilisation des pièces détachées et recyclage des matières
 - Mise au rebut

Ateliers de préparation en vue de la réutilisation à mettre en place

Pour chaque gisement, différents niveaux de valorisation sont envisageables, de la simple réparation à la remise en état complète.

La sélection des ateliers et le niveau de valorisation mis en œuvre relèvent de la volonté des porteurs de projet, des opportunités offertes par le territoire, des compétences des salariés et des encadrants, du nombre d'opérateurs, des moyens financiers mobilisables, mais aussi des partenariats élaborés avec les autres acteurs du territoire.

A minima, nous recommandons au regard des résultats de l'étude des gisements, 4 types d'ateliers de préparation en vue de la réutilisation peuvent être mis en place :

- Atelier DEA
- Atelier DEEE
- Atelier loisirs
- Atelier polyvalent multi-produits

Atelier DEA

Les objets traités concernent : buffets, armoires, placards, bibliothèques, étagères, tables, tables basses, bureaux, chaises, fauteuils, guéridons...

Cet atelier nécessite :

- Un **espace minimum** suffisant (voir répartition des surfaces **chap.3.2** Les locaux),
- L'**utilisation de matériel professionnel**,
- Une **connaissance fine du gisement et des débouchés** afin de trouver un équilibre économique,
- Le **respect des règles de sécurité** (protections individuelles : casque antibruit, lunettes et masque)
- Un **encadrement de qualité**.

Voici à titre indicatif les opérations et les compétences développées par cet atelier :

- Préparation d'un plan de remise en état d'un objet mobilier,
- Débit et préparation de pièces à partir de bois massif et/ou de panneaux dérivés, choix des bois et matériaux, choix et préparation des matériels et outillages, débit et corroyage des bois massifs, débit et calibrage de panneaux, jointage, collage de placages,
- Réalisation d'assemblages : tenon/mortaise, profil/contre-profil, languette/rainures, moulures, usinage en forme (réglage et utilisation d'un combiné à bois multifonctions),
- Contrôle, montage et finition : pose de quincailleries et accessoires, perçage, tourillonnage, assemblages, cadrages, ferrage, placage de chants, ponçage, vernissage, contrôle du fonctionnement et de la qualité,
- Décoration, relooking de meubles anciens, création d'objets artistiques majoritairement composés de bois : décapage, ponçage, peinture/lasure, vernissage.

Atelier TLC

Les objets traités concernent : tous types de vêtements (homme, femme et enfant), chaussures, maroquinerie, linge de maison.

Cet atelier nécessite :

- Un **espace minimum** suffisant (voir répartition des surfaces **chap.3.2** Les locaux),

- Une **table de tri suffisamment longue et peu large**,
- Une **connaissance fine du gisement et des débouchés** afin de trouver un équilibre économique,
- Le **respect des règles d'ergonomie**,
- La **connaissance des marques**,
- Le **respect strict des procédures de tri**.

Voici à titre indicatif les opérations et les compétences développées par cet atelier :

- Respect des procédures de tri,
- Savoir séparer les différents flux sur la base d'un premier tri et vérifier ce même tri,
- Savoir mettre sur cintres et portant sur des critères de taille, sexe, couleur, tri, marques, etc.

Atelier DEEE

Les objets traités concernent : machine à laver, lave-vaisselle, téléviseur, ordinateur, cafetière, grille-pain, etc.

Cet atelier nécessite :

- Un **espace minimum** suffisant (voir répartition des surfaces chap 3.2 Les Locaux),
- L'**utilisation de matériel professionnel**,
- Une **connaissance fine du gisement et des débouchés** afin de trouver un équilibre économique,
- Le **respect des règles de sécurité** (protections individuelles : casque antibruit, lunettes et masque)
- L'**habilitation électrique**.

Voici à titre indicatif les opérations et les compétences développées par cet atelier :

- Préparation d'un plan de remise en état d'un objet électrique et électronique,
- Débit et préparation de pièces à partir du démantèlement des DEEE non réparables,
- Le test de tous les appareils,
- La mesure de la consommation électrique et la mise en place d'un étiquetage spécifique (pertinence environnementale).

Atelier multi-produits

Les objets traités concernent : livres, vaisselles, jouets, puériculture, loisirs, bibelots, etc.

Cet atelier nécessite :

- Une **table de tri suffisamment longue et peu large**,
- Une **connaissance fine du gisement et des débouchés** afin de trouver un équilibre économique,
- Le **respect des règles d'ergonomie**,
- Le **respect strict des procédures de tri par catégories**,
- Un **nettoyage minutieux**.

Voici à titre indicatif les opérations et les compétences développées par cet atelier :

- Respect des procédures de tri,
- Savoir séparer les différents flux sur la base d'un premier tri et vérifier ce même tri,
- Savoir mettre dans des contenants les produits en fonction de la nécessité de l'espace de vente.

Les espaces de stockages

Les espaces de stockage sont aussi essentiels que les espaces dédiés aux ateliers.

On différencie le stockage **avant traitement** et le stockage **après traitement**.

A la différence d'un commerce classique qui peut constituer des stocks de produits identiques, l'hétérogénéité des objets collectés par la ressourcerie nécessite de rendre visible l'ensemble des produits dont elle dispose, puisque **seuls les produits en rayons ont une chance d'être réutilisés**. L'idéal consiste donc à mettre directement les produits valorisés dans l'espace de vente, et de permettre ainsi d'augmenter le potentiel commercial.

Mais dans certains cas le stockage après traitement, en attente de la mise en magasin, est nécessaire afin d'assurer une cohésion d'équipe et d'organisation.

En effet, il permet :

- D'orienter les produits vers les différents espaces de vente dans le cas où ils ne sont pas sur le même site,
- De faire face à la saisonnalité de certains produits (jouets, vêtements, matériel scolaire, matériel de jardinage et bricolage...),
- De gagner des espaces, puisque les biens peuvent être entreposés en hauteur,
- De constituer des stocks en prévision de ventes exceptionnelles,
- De pouvoir réapprovisionner facilement la boutique lors des journées de vente si un rayon s'est vidé,
- De conserver certains biens pour la vente en ligne (bien de plus grandes valeurs, lots, etc.).

Voici les recommandations à prendre en compte pour leur dimensionnement :

- **Limitier** : la ressourcerie doit chercher autant que possible à mettre en rayon les articles, et tendre vers une gestion en « **flux tendu** ». Les espaces de stockage étant coûteux, ils doivent absolument avoir une utilité. L'erreur consisterait à avoir un flux de stockage supérieur à celui de mise en rayon.
- **Bien penser** :
 - Stockage en palettes grillagées ou caisses plastiques dures à couvercle
 - Stockage vertical sur plusieurs niveaux (uniquement pour les biens pouvant être entreposés pour quelques mois ou pour les pièces détachées).
 - Les dimensions des racks de stockage peuvent être les suivantes : rayonnages à 3 niveaux, d'une profondeur d'1 mètre, séparés par des allées de 2 mètres de large permettant la circulation des chariots élévateurs. Les surfaces de stockage sont divisées par le nombre d'étages.
 - Sectorisation des objets en fonction de leur particularité en matière de sécurité (inflammable, toxique...)

- o Bien différencier les stockages pour chacune des étapes :
 - Avant traitement,
 - Après traitement,
 - L'espace de vente (alimenté en continu par le stockage après traitement, représente également une surface de stockage),
 - Dédié pour chaque atelier ainsi que pour les équipements destinés à la vente en ligne ou aux activités d'éducation à l'environnement.

La gestion du non valorisable

De l'ensemble de ce process, sont extraits d'une part des biens vendus en magasin (objets ou pièces détachées) et d'autre part des biens non vendus, des matières premières secondaires et des déchets.

La ressourcerie a pour vocation d'identifier une solution pour chaque type de bien ou de matériau, en recherchant dans la mesure du possible l'opportunité de générer une recette, même minime, pour couvrir en partie les coûts de collecte et de tri.

Voici une liste non exhaustive de filières à identifier :

- Papier/carton,
- CD, DVD, VHS,
- Cartouches d'encre,
- Téléphones portables,
- Piles, accumulateurs, batteries,
- Pneus et chambres à air de vélo,
- Lunettes,
- Métaux ferreux et non ferreux,
- Bois non traités,
- ...

Souvent un simple tri d'objets ou de fractions d'objets collectés peut permettre une orientation vers une filière de valorisation adaptée. Mais entre la charge du transport et celle du traitement, certaines de ces opérations de collecte et de tri ne permettront pas de dégager des ressources et pourront même représenter un coût excessif pour la ressourcerie. Ainsi chacune des familles d'objets ou fractions d'objets seront considérés de manière indépendante et il s'agira de trouver les justes compromis sur les solutions de valorisation retenues :

- Equilibre économique de la ressourcerie versus Economie solidaire et sociale,
Solution de traitement local versus Vocation environnementale. (privilégier la proximité plutôt que l'absolu recyclage si les gains environnementaux ne sont plus avérés)

Cette fonction nécessite de disposer d'une surface suffisante (couverte ou non), de capacités de stockage, et de contenants adaptés : fûts métalliques, boîtes, caisses, etc. Il est par ailleurs recommandé de pouvoir constituer des stocks importants avant d'organiser un enlèvement, lorsque les filières sont organisées à l'échelle nationale.

Plusieurs options existent pour la gestion de ces flux sortants :

- Pour chacune des filières spécifiques assurées par les acteurs de l'économie solidaire et qui ne sont pas en place sur le territoire ni envisagées par les porteurs de projet, des partenariats pourront être établis,
- Ils peuvent être retournés à la déchèterie la plus proche (coordination des rotations d'approvisionnement et de retour en déchèterie) :

- À titre gracieux (ex : coût pris en charge par les collectivités à hauteur de 15% du gisement collecté en déchèterie, au prorata des tonnages détournés sur le territoire ou au prorata de sa population),
 - À titre onéreux pour les rebuts issus des collectes auprès d'un public non-ménagers (ex : coût résiduel pris en charge par les collectivités, au prorata des tonnages détournés sur le territoire ou au prorata de sa population),
 - À titre onéreux : forfaitairement (dans une limite de cubage / tonnage ou nombre d'apports) ou à la tonne ramenée.
- La ressourcerie peut faire intervenir un prestataire de reprise et de valorisation des matières premières secondaires (métaux, papier, cartons, bois, plastiques...).

Deux solutions :

- Mise à disposition d'une ou de plusieurs bennes par le prestataire pour une collecte régulière ou sur demande. Dans ce cas, certains types de déchets peuvent être rachetés, **mais la ressourcerie est fortement dépendante de son prestataire.**
- Développement d'une activité type « broking » permettant à la ressourcerie de vendre ses matières premières secondaires. Dans ce cas, la ressourcerie serait propriétaire (ou locataire) de bennes ou de box de stockage et pourra négocier ses lots suivant les cours du marché.

Comme précisé précédemment, **le marché des matières premières secondaires est exigeant :**

Bien que représentant en moyenne 5% du CA des ressourceries le marché des matières premières secondaires (acier, aluminium, autres métaux non ferreux, PET, polypropylène, PVC, plastiques mélangés, papiers et cartons, textiles, bois, déchets verts, caoutchoucs, verres...) est économiquement instable. Se positionner sur ce marché nécessite des **moyens financiers consolidés pour supporter les fluctuations, des **volumes importants** et donc **des capacités de stockage conséquentes et adaptées** pour être en mesure de fixer ses conditions (afin que les recettes puissent supplanter les dépenses de transport et traitement).**

La fonction vente

Pour adapter les espaces de vente et la politique commerciale, il est nécessaire d'identifier la nature des produits vendus ainsi que la clientèle ciblée.

Produits

Un magasin d'une ressourcerie multi-filière vend des produits extrêmement divers et la plupart du temps uniques. Bien que les comportements d'achat de la clientèle du marché des objets d'occasion ou de réemploi soient très aléatoires, il existe des produits phares : le **mobilier**, les **équipements électroménagers**, les **objets de petite brocante, de décoration et de vaisselle**, les **textiles**, les **livres** et les **pièces détachées**.

Certaines ressourceries développent également la **vente de matières**.

Clientèle

La ressourcerie s'adresse à une clientèle hétéroclite composée de particuliers, d'associations et de professionnels.

- **Particuliers**
 - Personne recherchant des solutions d'équipement à moindre coût : personne en situation de précarité, étudiants...
 - Amateurs d'objets anciens, collectionneurs,
 - « Bricoleurs »,
 - Ou tout simplement personnes sensibles au réemploi.
- **Associations** partenaires, locales, nationales voire internationales, redistribuant les produits à leurs propres bénéficiaires (par exemple les CCAS),
- **Professionnels**
 - Pour les pièces détachées et matériaux : artisans de la réparation, de l'entretien et de la construction,
 - Pour les objets : antiquaires, brocanteurs,
 - Pour la vente de matières premières : différentes filières de recyclage.

La vente aux recycleurs de matières premières ainsi que les autres prestations envisagées (collecte, sensibilisation...) ou envisageables (locations de matériel, cours de customisation pour le grand-public, ...) ne sont pas comprises dans la fonction vente détaillée ici.

La volonté de développer une structure à destination de la population locale et le contexte socio-économique du territoire indiquent que la vente aux particuliers sera dans un premier temps le créneau principal. On peut estimer que le public ciblé se compose :

- Principalement d'un public modeste aux moyens limités recherchant des biens d'occasions à des prix modérés,
- Dans une moindre mesure d'un public plus aisé à même d'acheter des biens à un tarif plus élevé,
- Mais aussi la « clientèle de passage » (touristes) représente une opportunité à ne pas négliger.

L'offre de réemploi à prix modéré n'étant pas développée à l'échelle du territoire, le projet global devra s'efforcer de tenir compte des deux derniers types de public dans la mesure où l'offre à leur destination est quasi inexistante parmi les acteurs du réemploi présents.

Choisir ce type de clientèle permet par ailleurs :

- D'augmenter les recettes des ventes,
- D'écouler les biens de valeurs importantes,
- Et de sensibiliser une population éloignée des enjeux socio-environnementaux soulevés par les ressourceries.

La politique commerciale et l'organisation de la fonction vente sont développées par la suite en tenant compte de ces éléments.

Les différents canaux de vente

Pour l'ensemble du projet il s'agit de trouver un juste équilibre entre :

- La vente en magasin et les ventes exceptionnelles,
- La répartition de ces fonctions et de ces espaces sur le territoire.

La vente en magasin – une stratégie commerciale à envisager à l'échelle du territoire

Nous recommandons à court terme la mise en place d'un ou deux espace(s) de ventes en fonction des

projets afin de répondre aux caractéristiques du territoire, ainsi qu'aux différentes clientèles existantes (spécialisation des magasins sur un type de produits ou sur un type de clientèle).

- Un **magasin sur un site en centre-ville** qui permet de profiter du passage commerciale classique pour les orienter vers le magasin et inversement, et il représente un outil de sensibilisation intéressant. Il y sera exposé des produits à forte valeur ajoutée et/ou thématiques.
- Un **magasin sur un site hors centre-ville**. La situation excentrée du magasin peut réduire son attractivité mais permet d'avoir une surface d'exposition plus importante.
- La création d'un **magasin « hors site »** permet de se rapprocher d'une certaine catégorie de clientèle (rurale, familles, personnes âgées, ...) et d'améliorer le potentiel de développement des ventes.

Dans un premier temps pour permettre la montée en charge du projet, l'implantation d'un magasin est recommandée. Une fois les partenariats expérimentés, les évolutions citées ci-dessus seront à envisager.

Les ventes exceptionnelles hors site

Des **ventes ponctuelles et/ou thématiques** (bois, livres, jouets, bricolage, textile, ...) permettent en complément de s'adresser à une clientèle spécifique : public trop éloigné géographiquement, public de braderie, déstockage pour les artisans. Ces ventes ponctuelles et mobiles sont lourdes à gérer et demandent un effort de communication dédié. On estime qu'une vente exceptionnelle mobilise 2 personnes pendant 1 jour avant et 1 jour après la vente (soit 3 jours). Le chiffre d'affaires escompté par vente (entre 5000 et 10 000€) est à mettre en parallèle avec les charges liées (coût transport, temps préparation, de manipulation, tenue du stand, paiement des droits). Ces ventes, en plus de générer des recettes, permettent de rendre visible et de faire connaître le réemploi et les acteurs en place sur le territoire.

Ces ventes devront être réalisées sur des terrains connus de la population, lors de manifestations environnementales ou bien lors des vides greniers et brocantes situés sur la zone de chalandise. L'utilisation d'un magasin mobile peut également être envisagé afin de rendre visible les biens et atteindre les communes plus isolées.

Pour les structures souhaitant commencer la vente et ne disposant pas de locaux dédiés à même d'accueillir du public, des ventes exceptionnelles à raison d'un maximum de 5 par an sont envisageables.

Dans le cas de l'organisation de ces ventes dans des locaux ou emplacements non destinés à la vente au public, ou à partir de véhicules spécialement aménagés à cet effet, la vente est soumise à l'article L-310-2 du code du commerce concernant la vente au déballage (max : 2 mois par an sur un même emplacement – déclaration en mairie).

L'aménagement de l'espace de vente

Deux approches sont à envisager pour présenter les biens dans les espaces de vente :

- Qualitative : Présentation attractive des biens afin de les vendre à des prix plus élevés.
 - Caractéristiques : aéré, ambiance, harmonieux, lumineux...
 - Objectif principal : vendre des biens de bonne qualité - générer du chiffre d'affaires – valoriser l'image du réemploi – former les personnes en insertion à la vente « classique ».
 - Clientèle cible : monsieur et madame tout le monde.

- Quantitative : Présentation en vrac des biens pour que les clients aillent les chercher.
 - Caractéristiques : étagères ou caisses, entassé, bazar...
 - Objectif principal : social et environnemental davantage qu'économique – produits à bas prix – Favoriser l'écoulement des produits.
 - Clientèle cible : chineur, amateur de biens d'occasion, personnes à faibles revenus.



Figure 6 : illustration mise en vente esthétique



La nature du gisement (hétéroclite, irrégulier, produits uniques, renouvellement permanent) ne permet pas la mise en place d'une gestion « rationnelle » des magasins. Pour pallier à cela, des préconisations générales peuvent être formulées, qui seront à adapter au contexte et à la réaction de la clientèle :

- **Ordre et propreté du magasin** influent énormément sur la capacité de transformation du chaland en acheteur,
- **Sectorisation du magasin** par univers et/ou familles
- **Affichage des prix sur un étiquetage uniforme,**
- **Assurer une rotation régulière des produits** proposés à la vente, quitte à les faire retourner dans l'espace de stockage après traitement quelques semaines. Les partenariats avec d'autres acteurs du réemploi du territoire peuvent servir à cela.
- **Respecter une éthique commerciale** : qualité et durabilité des biens vendus.
- Pour faire des ressourceries du territoire non seulement des lieux de vente mais également de sensibilisation et de rencontres, il est nécessaire de prévoir des **aménagements conviviaux** : ambiance salon, canapé avec livres et jeux, petite buvette, jeux autour de la récupération pour les enfants (petits ou grands).

Politique de prix

Dans la mesure où plusieurs espaces de vente seraient à envisager à terme, nous recommandons de fonctionner à deux niveaux :

- Etablir une politique de prix commune sur la majorité du gisement collecté au tarif le plus bas du marché local et disposer d'espaces de vente correspondant à ce gisement.
- Réserver une partie des produits dont le potentiel marchand est plus important pour la vente dans des magasins spécialisés (vintage, produits customisés, ...) à travers les ventes exceptionnelles.

Cette stratégie permet d'assurer la vocation sociale du projet, tout en permettant de valoriser les biens à leur juste valeur. Cette politique permettra également d'assurer une importante fréquentation, la fidélisation de la population, une rotation du stock, générer rapidement une activité et permettre de toucher un nombre important de personnes (intéressant notamment pour la fonction valorisation). Cette politique sera à ajuster en fonction de la qualité du gisement et de la nature de la clientèle. Toutefois elle est adaptée au choix des locaux possibles sur le territoire.

Etiquetage

Pour assurer le professionnalisme du magasin de vente, il est recommandé de réaliser un étiquetage de l'ensemble des produits.

Les étiquettes **uniformisées pour l'ensemble des produits et des sites** devront idéalement comprendre :

- **Les caractéristiques générales du produit** (dénomination, famille d'objets, dimensions, défauts éventuels...),
- **La date de mise en rayon** : pour assurer la gestion des stocks et la rotation des produits en rayons, particulièrement pour les articles collectés en quantités importantes (vêtements, livres, vaisselle...),
- **Le niveau de valorisation** : en l'état ou valorisés (nettoyage, nature des réparations, tests effectués),
- **Pour les produits électroménagers** :
 - Etiquette énergie,
 - Pièces éventuellement changées,
 - Garantie.

La logistique liée à la fonction vente

Approvisionnement et rotation des stocks

Avant de commencer son activité de vente la ressourcerie en création doit constituer un stock initial. On considère une durée de 3 à 6 mois de collecte et valorisation pour le constituer. Dans notre cas, le stock est déjà constitué.

Le responsable magasin s'approvisionne dans les espaces de stockage et/ou directement dans les ateliers. La création des collections et la constitution des lots, se fait dans les ateliers, au moins en début d'activité, puis une aire dédiée peut être créée.

Il est très difficile d'estimer le rythme d'approvisionnement puisqu'il dépend de la nature et la quantité du gisement collecté, des capacités de traitement des ateliers, du volume des ventes, du type de clientèle...

Gestion des invendus

Comme toute activité commerciale, la ressourcerie n'arrive pas nécessairement à trouver un acheteur pour tous les produits dont elle dispose. L'objectif consiste à réduire au maximum les invendus, notamment par une gestion optimisée des stocks. L'identification des produits difficilement vendables relève de la compétence des responsables de magasin (soit de mémoire, soit grâce au suivi des étiquettes). Il est conseillé de ne pas garder un produit en rayon à la même place plus de 4 jours de vente successifs.

Lorsqu'un bien n'arrive pas à être vendu en magasin, voici les solutions pouvant être mises en œuvre :

- Si le bien n'intéresse personne, il est renvoyé à l'atelier démantèlement afin d'extraire les fractions valorisables (sous forme de composants, de pièces ou de matériaux).
- Si la valorisation matière ou pièces n'est pas pertinente, les biens devront être envoyés vers les filières de traitement identifiées pour chacun des flux.

Chacune de ces options de gestion des invendus nécessite du temps de travail qu'il est indispensable de prévoir : suivi de la mise en rayon, manutention des objets vers l'atelier de démantèlement ou vers la benne rebuts.

Mobilité - livraison à domicile

Les personnes qui ont le plus besoin de biens de seconde main ne possèdent souvent pas de véhicule.

Si la ressourcerie souhaite atteindre ce public, il convient alors non seulement de leur permettre d'accéder aux espaces de vente (proximité des transports en commun), mais également de leur proposer une livraison à domicile (dont la facturation pourra dépendre de la distance parcourue et des conditions sociales du client).

La Communication

La communication, en offrant une visibilité de la structure vis-à-vis de la population, a une utilité à plusieurs niveaux :

- **Faire connaître** le concept de ressourcerie et **interpeler la population** sur la notion de réemploi,
- Préciser la **différence entre la ressourcerie et la déchèterie**,
- **Attirer des clients** dans les espaces de vente, car le fait de vendre des produits d'occasion ne dispense pas la ressourcerie de mener une **véritable démarche commerciale**,
- **Proposer les autres services**, notamment il s'agit d'encourager les habitants et les professionnels à venir déposer les objets, dans le meilleur état possible.

Communiquer au lancement de l'activité

La communication est un élément essentiel pour le bon lancement de l'activité. Il faut donc porter l'accent sur la rédaction d'un **plan média** comprenant :

- L'organisation d'une **inauguration de chacun des sites de la ressourcerie** en présence des élus, partenaires et de la population. Ce sera l'occasion d'organiser des visites d'ateliers et de présenter les objectifs, les valeurs, la fonction et les activités de la ressourcerie.
- La rédaction de **communiqués de presse et d'articles** à destination des journaux locaux et spécialisés dans le réemploi, le développement durable, l'éducation à l'environnement,

l'économie sociale et solidaire. Il s'agit d'informer tous les acheteurs potentiels de la ressourcerie de son ouverture en précisant les valeurs, la mission, les horaires d'ouverture du magasin, les engagements en termes d'insertion, de protection de l'environnement et de réduction des déchets.

- La rédaction d'une **lettre officielle** à l'ouverture de la ressourcerie afin d'informer tous les partenaires institutionnels ou non de l'étude.
- La création **d'une plaquette de présentation** contenant :
 - Mission,
 - Valeurs,
 - Engagement,
 - Définition du réemploi,
 - Fonctions,
 - Métiers,
 - Services,
 - Contacts,
 - Accès,
 - Horaires d'ouverture des magasins.
- La constitution d'une **liste de contacts et d'un carnet d'adresses** d'acteurs susceptibles d'intervenir de près ou de loin dans les travaux de la ressourcerie et avec qui il peut être intéressant de créer des synergies : des acteurs du territoire (liste non exhaustive établie lors du diagnostic territorial), d'autres ressourceries et acteurs du réemploi, des artistes travaillant sur le réemploi et des artisans de la réparation.

Communication externe

Il est important d'élaborer une communication cohérente de la part de toutes les parties prenantes (chacune des structures et les collectivités) vis-à-vis de la population afin de fournir une réponse claire de ce que proposent et ne proposent pas les acteurs du réemploi du territoire.

Cette communication doit s'inscrire sur la durée.

Voici quelques idées :

- Rendre visible la dynamique initiée dans tous les documents relatifs aux déchets (guides du tri, rapport annuel, communications relatives à la prévention) produits par les collectivités,
- Installer des panneaux de présentation des ressourceries en déchèterie,
- **Créer un guide du réemploi** en format papier et/ou informatique dont l'objectif serait de recenser et faire connaître les acteurs du réemploi, en vue de faciliter la découverte des alternatives à la poubelle. Ce travail serait à mener de concert avec les acteurs du développement économique.
- Conduire une campagne de communication dans les **boîtes aux lettres** du territoire avec des dépliants (valeurs des ressourceries, types d'objets en vente, adresses des boutiques, adresse du site internet...).
- **Internet** : Être visible sur internet permet de sensibiliser une clientèle plus large et plus variée.
 - Le développement du **site internet**, à relayer sur le site de la collectivité et des EPCI partenaires pourra élargir le champ des prospects. Il revêt également un caractère informatif avec des rubriques expliquant la notion de réemploi, les valeurs de la ressourcerie, ses fonctions.

- Grâce au système de l'**e-mailing**, la ressourcerie pourra également informer les clients inscrits sur les différents supports virtuels ou à la suite d'un passage en magasin, des éventuelles promotions ou nouveautés.
- La présence de la ressourcerie sur les **réseaux sociaux et les sites communautaires** représente une valeur ajoutée en termes de visibilité et de communication auprès du public. Au-delà d'un site internet dédié au e-commerce, les réseaux sociaux permettent de fédérer les internautes autour d'un projet et de valeurs et d'attirer de nouveaux clients de qualité. La création d'une page *Facebook* par exemple sur les antiquités et les objets destinés à la brocante permet également de disposer d'un réseau d'acheteurs potentiels actifs.
- Bien sûr, **l'organisation d'évènements** à destination des différents publics (scolaires, professionnels, institutionnels et particuliers) dans le cadre de la fonction de sensibilisation de la ressourcerie (fête de la récup et de la réparation, marché gratuit (logique du don), conférence/colloque sur le réemploi et l'écoconception, café débat sur le gaspillage - décroissance et récupération - approche cradle-to-cradle, etc.). Ils sont à mettre en œuvre au démarrage de l'activité puis régulièrement afin que la ressourcerie soit identifiée comme une structure active de la vie locale.
- Pour les étudiants, à chaque rentrée scolaire, des opérations de communication devront être menées dans les établissements avec, par exemple, l'exposition d'une chambre meublée avec un prix d'appel modeste.

Mettre en place des partenariats de communication avec les acteurs du tourisme afin de capter et sensibiliser les populations dites de passage.

3.2) Caractéristiques des lieux d'implantation

Nous présenterons dans cette partie l'intégralité des éléments constituant une ressourcerie.

Le dimensionnement des espaces et l'implantation du site d'une ressourcerie dépendent notamment :

- Des attentes du projet :
 - Volume du gisement à traiter
 - Niveau de détournement souhaité
 - Mode de vente et régularité
 - Type de public/client
- Des locaux disponibles

Dimensionnement

La collectivité doit identifier un local adapté aux différentes activités de la ressourcerie notamment en matière de surface.

Pour la modélisation nous utilisons :

- Le tonnage circulant sur une année,
- Des temps de stockage de ces tonnages.

5 possibilités d'implantations ont été évoquées lors de la phase diagnostic, y compris le secteur de Marvejols compte tenu de la disponibilité du gisement issu des déchèteries, encore non exploité par une structure et notamment par EMMAÜS. Sont donc présentées ci-dessous les tableaux de répartition des surfaces nécessaires pour chaque zone.

[NM1]

Secteur Florac

ZONE	Base annuelle	Durée de stockage (semaine)	Surface en m2
Déchargement	47	2	30
Pré tri	47	2	30
Stokage avant ateliers	47	2	15
Atelier	47	3	40
Stokage après ateliers	47	2	15
Boutique	47	8	100
Espace salariés			30
Salle de formation/Education à l'environnement			20
Administratifs (4 personnes)			40
Zone apport volontaire			30
			350

Secteur Langogne

ZONE	Base annuelle	Durée de stockage (semaine)	Surface en m2
Déchargement	47	2	30
Pré tri	47	2	30
Stokage avant ateliers	47	2	15
Atelier	47	3	40
Stokage après ateliers	47	2	15
Boutique	47	8	90
Espace salariés			20
Salle de formation/Education à l'environnement			20
Administratifs (4 personnes)			30
Zone apport volontaire			30
			320

Secteur Marvejols :

ZONE	Base annuelle	Durée de stockage (semaine)	Surface en m2
Déchargement	47	2	30
Pré tri	47	2	30
Stokage avant ateliers	47	2	15
Atelier	47	3	60
Stokage après ateliers	47	2	15
Boutique	47	8	110
Espace salariés			30
Salle de formation/Education à l'environnement			20
Administratifs (4 personnes)			40
Zone apport volontaire			30
			380

Secteur Saint Chély d'Apcher

ZONE	Base annuelle	Durée de stockage (semaine)	Surface en m2
Déchargement	47	2	30
Pré tri	47	2	30
Stokage avant ateliers	47	2	15
Atelier	47	3	60
Stokage après ateliers	47	2	15
Boutique	47	8	130
Espace salariés			30
Salle de formation/Education à l'environnement			20
Administratifs (4 personnes)			40
Zone apport volontaire			30
			400

Secteur Mende

La ressourcerie l'ARECUP s'est installé dans un local de 365 m2 depuis début janvier 2017 rue de la Draine Zone du Causse d'Auge à Mende.

Concernant les locaux, la collectivité a un rôle important à tenir. En effet, elle doit pouvoir accompagner les porteurs de projet dans leurs recherches, voir même envisager la construction de bâtiments adhoc à l'exploitation d'une ressourcerie et/ou d'un pôle économie du réemploi et de la fonctionnalité avec plusieurs acteurs complémentaires.

3.3) Aspects humains

L'objectif de cette partie est de présenter les différents profils des personnes agissant au sein d'une ressourcerie, préciser la nature de l'accompagnement proposé aux salariés en insertion, et de formuler des recommandations sur la gouvernance interne.

Cette présentation est l'idéal en termes de ressource humaine. Nous concluons ce chapitre par le nombre d'ETP qui pourraient être créé par secteur.

L'équipe permanente

Sous contrats à durée indéterminée, elle constitue les ressources pérennes de la ressourcerie. La juste constitution de l'équipe permanente est essentielle à la viabilité économique, sociale et technique du projet de ressourcerie.

Pour chacune des embauches, l'attention sera portée sur l'articulation entre compétences techniques et humaines du candidat car pour le modèle IAE (insertion par l'activité économique) il requiert, au-delà des compétences propres à assurer un tel poste, une justesse d'esprit et de cœur.

Chef de projet

Dans l'idéal, le chef de projet est la même personne que celle en charge de la structuration du projet.

Au-delà de la phase de montage du projet, les fonctions du chef de projet sont :

Fonction d'administration générale

- Montage des dossiers administratifs et de financement
- Réalisation de tableaux de bord liés à l'activité
- Établissement et suivi de budget
- Suivi de trésorerie
- Suivi comptable et financier

Fonction de gestion du personnel

- Mise en œuvre du processus de recrutement
- Mise en œuvre de la politique salariale
- Animation et gestion de l'équipe
- Recherche de partenaires pour assurer les débouchés pour les salariés en insertion

Fonction développement de l'activité et exploitation commerciale

- Mise en œuvre de la politique générale
- Recherche de partenaires et montage de partenariat
- Mise en œuvre de la politique commerciale
- Suivi global de l'accompagnement socioprofessionnel des personnes en parcours d'insertion

Le chargé de développement

Le directeur pourra être appuyé d'un chargé de développement.

Gestion du projet

- Monter les dossiers de demandes de financement et en assurer le suivi et la réalisation
- Mobiliser toute ressource nécessaire à l'implantation de la structure et à son fonctionnement
- Suivre le calendrier de mise en œuvre
- Être force de propositions sur le développement d'autres actions

Gestion administrative et financière

- Participer à la rédaction des principaux documents de fonctionnement (règlement intérieur, livret d'accueil, ...).
- Suivre les budgets en lien
- Suivre la gestion administrative du personnel

Interface avec les partenaires extérieurs et les consommateurs/clients

- Animer, développer le réseau et assurer la promotion du dispositif auprès de l'ensemble des partenaires, du grand public et des entreprises

- Coordonner les actions de la ressourcerie (ventes, ateliers, animations à l'environnement, autres prestations)
- Participer à la mise en place et à l'animation du comité de pilotage de la ressourcerie

Accompagnement socio-professionnel et responsabilité administrative

- Organiser le recrutement et l'installation des salariés permanents et en insertion, en lien avec les partenaires (PLIE, Pôle Emploi, ...).
- Assurer l'accompagnement socio-professionnel des salariés en insertion (entretiens individuels réguliers) en lien avec les encadrants techniques et les partenaires sociaux.
- Élaborer les parcours professionnels (accompagnement vers l'emploi, élaboration de parcours de formation, conseil aux employeurs, placement).
- Contribuer à la mise en place de la cohésion de l'équipe.

PROFIL

De cursus supérieur (Bac + 4/5), avec 2 à 4 ans d'expérience professionnelle dans l'insertion, l'utilisation des dispositifs d'insertion professionnelle et l'ingénierie de projets, il présente des expériences dans :

- Montage et mise en œuvre de projets
- Animation de réseaux d'acteurs et d'équipes
- Relation Entreprise
- Travail partenarial multi-acteurs
- Gestion de publics en insertion
- Dispositifs d'insertion et des financeurs
- Tissu institutionnel, économique et social local
- Acteurs locaux du développement durable (en particulier de la filière du réemploi)
- Maîtrise de l'outil bureautique

L'assistant administratif

L'assistant administratif (poste assuré par le directeur dans un premier temps) a pour principales missions :

- Les tâches administratives et comptables (du courrier à la saisie comptable)
- L'accueil téléphonique et physique
- L'organisation des collectes sur rendez-vous

Les deux dernières missions pouvant être réalisées ou partagées avec un poste en insertion.

Le(s) chef(s) d'équipe - l'encadrement technique

Ce poste est aussi important que celui de directeur dans le cadre d'une structure d'insertion Et également dans le cadre d'une structure hors insertion si le nombre de valoriste dépasse 20 salariés (cas cependant très rare. **Le métier d'encadrant technique** nécessite de maîtriser à la fois un fort contenu technique, l'organisation de la production (achats, stocks, devis), des compétences de management ainsi qu'une fibre pédagogique. Les encadrants techniques ont pour tâche, et c'est une particularité de l'IAE, à la fois d'encadrer les salariés en insertion et de produire avec ces derniers.

En fonction des compétences pédagogiques du directeur, ce poste est à prévoir soit avant l'arrivée des premiers salariés en insertion afin qu'il puisse se préparer et prendre en main la nouvelle structure, soit lorsque l'équipe des salariés en insertion s'étoffe (à partir de deux postes).

Il construit des situations de travail, se rapprochant des normes habituelles d'emploi, qui tiennent compte des contraintes de production et des projets des personnes.

Sa mission :

Accompagnement technique des salariés (en insertion)

- Accueillir les salariés et mettre en place des équipes.
- Assurer la formation technique des salariés et leur faire acquérir des règles et des gestes professionnels en situation de travail, en vue d'assurer leur progression professionnelle.
- Participer au suivi des salariés dans leur parcours d'insertion, en relation avec les autres acteurs internes et externes.
- Élaborer des bilans techniques

Préparation et encadrement technique des ateliers :

- Participer à l'organisation des ateliers
- Animer l'activité de production
- Faire remonter les besoins en outillage et matériel
- Assurer la gestion des ateliers, notamment en termes de qualité
- Faire des propositions portant sur le développement d'activités de production (par exemple : relooking de meubles)
- Assurer le suivi administratif des collectes, des ateliers et du magasin : les tonnages, les types d'objets, les niveaux de valorisation apportés, la détermination des prix, etc.

La diversité des tâches réalisées dans une ressourcerie implique un large champ de compétences pour encadrer l'activité. Le recrutement de l'encadrant technique est souvent très délicat.

Profil

De niveau Bac professionnel à Bac+2, avec une durée d'expérience professionnelle de 2 à 4 ans, il dispose de compétences :

- Pédagogiques pour accompagner les salariés en insertion
- Techniques (menuiserie, électronique, couture, mécanique, ...)
- En logistique, vente (idéalement seconde main)
- De direction / gestion pour diriger une équipe
- En informatique (maîtrise de base des outils)
- D'écoute permettant d'être en contact quotidien avec de multiples interlocuteurs internes et externes
- D'autonomie, d'un sens des relations et du travail d'équipe
- De connaissances des règles de sécurité des chantiers

L'encadrement socioprofessionnel

Les salariés en insertion suivent un parcours vers l'emploi. Chacune des personnes recrutées bénéficie d'un suivi et d'un accompagnement individualisé sur la durée, et ceci parallèlement à l'activité productive réalisée.

L'encadrement social

Cet accompagnement porte sur une grande diversité d'aspects :

- Identification et suivi des problématiques sociales individuelles et orientation vers les organismes compétents (santé, logement, demande d'allocations diverses, problèmes de garde d'enfants, formalités de reconnaissance « travailleur handicapé »), aide aux démarches administratives (affiliation aux régimes de protection sociale, bilan de santé, formalités administratives autour du logement, permis de conduire, ...)
- Vie quotidienne (alcoolisme, hygiène de vie...), relations sociales et familiales (aide psychologique, ...)
- Problème de mobilité personnelle
- Développement personnel (accès à la culture et aux loisirs)

- Citoyenneté

L'encadrement des personnes en difficulté est un métier qui nécessite des compétences relationnelles, médicales et administratives. Les conseillers en économie sociale et familiale sont spécialement formés pour réaliser ces métiers. La personne en charge de cet accompagnement s'appuiera sur un réseau de partenaires locaux (CCAS, Mission Locale, PLIE, associations, professionnels de la santé, ...).

L'accompagnement Professionnel

Au-delà de l'accompagnement social, les salariés en insertion bénéficient d'une aide professionnelle sur les aspects suivants :

- Réalisation d'un bilan (formation, compétences, expérience professionnelle)
- Aide à la rédaction : curriculum vitae, lettre de motivation
- Elaboration d'un projet professionnel et d'un parcours d'insertion (notamment : identification de stages d'immersion en milieu professionnel pendant la durée de leur parcours d'insertion)
- Aide à la recherche d'emploi
- Actions de soutien psychologique et matériel en dehors du temps de travail
- Actions relatives à la mobilité professionnelle (obtention du permis de conduire)
- Appui pour la mise en relation avec des employeurs potentiels

Le métier d'accompagnateur socioprofessionnel nécessite à la fois de bonnes connaissances du marché de l'emploi et des compétences d'accompagnement. Des formations internes ou de prestataires extérieurs (AFPA, Réseau des Ressourceries, Pôle Emploi, Plan Local d'Insertion par l'Economique, ...) seront mises en place. Elles peuvent être financées par des fonds de formation continue (OPCA, Conseil Régional, FSE, autres partenaires du Plan Local d'Insertion par l'Economique) et pourront porter sur les aspects techniques du réemploi (démantèlement, reconditionnement, valorisation artistique, manutention, vente, etc.), mais aussi sur les consignes de sécurité (incendie, EPI, secourisme), les documents administratifs internes (ISO, ...), les droits et devoirs des salariés, la préparation aux entretiens d'embauche (rédaction CV et lettre de motivation, valorisation du salarié) ou encore le cadre réglementaire lié aux déchets (ICPE, Directives Européennes, etc.).

Il est important que la ressource appuie l'entrée en relation de ses salariés avec des employeurs potentiels. Cela implique de leur permettre d'effectuer des stages d'immersion pendant la durée de leur parcours d'insertion et de participer activement à des démarches collectives autour de la recherche d'emploi.

L'équipe de techniciens de la réutilisation ou valoriste- salariés en insertion ou non

Statut des salariés

Le salarié en insertion est un salarié de droit commun. C'est là un des éléments forts de l'entreprise d'insertion : permettre le passage, du jour au lendemain, d'une situation d'exclusion (allocataire du RSA par exemple) à une situation de salarié de droit commun.

Les postes d'insertion conventionnés par l'Etat font obligatoirement l'objet d'un contrat de travail à durée déterminée de 4 mois minimum et 24 mois au maximum, périodes de renouvellement comprises, avec une période obligatoire minimale de 4 mois. Ce point est dérogoratoire au droit commun puisque dans une entreprise classique, les CDD ne peuvent excéder 18 mois (sans durée minimale).

Les personnes embauchées dans ces postes d'insertion doivent faire l'objet d'un agrément préalable par Pôle Emploi. C'est cet agrément qui ouvre droit à la rémunération de l'Etat au titre de l'accompagnement socioprofessionnel.

Le salarié hors insertion est un salarié de droit commun en CDD ou CDI.

PROFILS

Les profils recherchés afin d'assurer les fonctions de la ressourcerie sont les suivants :

- Pas de diplôme requis
- Maîtrise du français écrit et oral
- Une compétence manuelle (ou une volonté d'en acquérir une)
- Sens du contact
- Sens de l'observation et du détail
- Minutie, goût du travail bien fait

Compétences développées

Les personnes travaillant dans une ressourcerie sont amenées à expérimenter de nombreux métiers et ainsi devenir des « techniciens du réemploi ». Les tâches d'un technicien du réemploi polyvalent sont celles identifiées à travers les 4 fonctions de la ressourcerie. En sortie de parcours au sein de la ressourcerie, voici les compétences qu'il peut avoir développées :

- **Communication – animation :**
 - Accueil téléphonique,
 - Relations avec les gardiens de déchèteries,
 - Communication sur le réemploi lors des collectes en déchèterie et sur RDV,
 - Organisation et animations grand public et en milieu scolaire,
 - Visites de site,
 - Et éventuellement montage de projets, recherche de financement, ...
- **Logistique :**
 - Organisation des tournées,
 - Manutention,
 - Transport,
 - Tri-diagnostic,
 - Pesée,
 - Suivi des flux
- **Valorisation – Restauration :**
 - Identification du potentiel de réemploi,
 - Nettoyage,
 - Démontage,
 - Test,
 - Réparation menuiserie,
 - Réparation électronique,
 - Relooking et création artistique,
 - Démantèlement,
 - Gestion des stocks (objets, pièces détachées, matériaux...),
 - Gestion des flux.
- **Vente :**
 - Approvisionnement de magasin et mise en rayon,
 - Étiquetage,
 - Gestion des stocks,
 - Accueil de la clientèle,
 - Gestion des retours,
 - Animation du magasin et de la boutique en ligne,

- Préparation des commandes et des collections,
- Prise en photo / mise en ligne,
- Analyse de la clientèle et du marché.

Afin de permettre aux opérateurs de développer un maximum de compétences et de leur faire découvrir les contraintes techniques et humaines spécifiques à chacune des fonctions, il est conseillé de favoriser la polyvalence sur les différents ateliers et les différents postes.

Une certaine spécialisation peut néanmoins être intéressante dans la mesure où elle permet une plus grande efficacité de l'ensemble de l'équipe et peut représenter un atout intéressant lors du retour sur le marché du travail.

En outre, le fonctionnement en équipe est nécessaire pour faciliter les échanges d'expérience entre salariés et éviter le cloisonnement.

- La **fonction de collecte** nécessite peu de technicité mais requiert (et offre) la possibilité de créer des contacts extérieurs (grand-public, professionnels, ...). Cet aspect demande donc aux opérateurs de collecte de développer certaines capacités socioprofessionnelles, et devrait ainsi être accessible à l'ensemble des salariés de l'équipe, en alternance. Cette fonction regroupe également les éventuels opérateurs mis à disposition sur les déchèteries pour assurer l'accueil du valoriste, en binôme avec le gardien déjà en place. Cette prestation peut éventuellement faire l'objet d'un marché public.
- La **fonction de valorisation** est structurée autour des différents ateliers (diagnostic et tri, ateliers menuiserie / mécanique, démantèlement, ...). L'atelier diagnostic et tri, ainsi qu'un éventuel atelier « objets divers » nécessitent relativement peu de technicité et peuvent être privilégiés pour l'accueil des nouveaux salariés. L'atelier démantèlement et les différents ateliers de reconditionnement demandent en revanche des compétences en utilisation de matériels spécifiques, en prise de décision quant aux opérations à réaliser sur chaque objet, en reconnaissance des pièces détachées et matières premières. Des formations prodiguées par les encadrants et/ou en autoformation, sont nécessaires pour assurer la montée en compétence de toute l'équipe.
- Enfin, la **fonction de vente** nécessite la capacité à s'adresser au grand-public (disponibilité, connaissance des produits, ...) et à s'autogérer, les encadrants n'étant pas toujours présents en magasin. En outre, les salariés doivent être capables de dresser le bilan de la caisse en fin de journée, de constituer des collections, d'animer le magasin physique (et éventuellement la boutique en ligne), d'être en relation étroite avec les ateliers pour anticiper les périodes de promotion, etc. Il paraît intéressant de faire intervenir ponctuellement les opérateurs de collecte et de reconditionnement sur cette fonction vente.

Dans la montée en charge de la structure, les premiers salariés seront amenés à intervenir de manière transversale sur l'ensemble des fonctions. A mesure de l'augmentation du nombre de salariés, et en accord avec les projets personnels et professionnels des salariés présents à ce moment, des postes spécialistes seront développés. Par exemple, peuvent être concernées par cette spécialisation les activités qui peuvent nécessiter des compétences plus poussées : le transport (poste d'agent logistique), la vente (poste de vendeur), la valorisation d'un gisement (poste de technicien valoriste).

La formation professionnelle et l'accompagnement social des salariés en insertion

Par le biais de la formation continue et avec l'aide de l'encadrement socioprofessionnel, le salarié en insertion peut bénéficier de certaines formations (pouvant être financées par le PLIE (Plan Local d'Insertion Economique) le Conseil Régional, les OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) concernées :

- Formations techniques (parcours de formation vers des métiers spécialisés),
- Formation d'aide au retour à l'emploi, de modules thématiques spécifiques (sécurité, cadre réglementaire de la filière déchets, ...),

- Modules spécifiques dont les compétences sont transférables à d'autres métiers (sécurité au travail, secouriste du travail, logistique, vente, ...)
- Modules spécifiques autour de la valorisation des objets par la création artistique.

Débouchés – Le Technicien du Réemploi

Les métiers auxquels les opérateurs seront préparés sont très divers.

En voici une liste non exhaustive :

- Valoriste et gardien de déchèterie,
- Agent de tri sélectif,
- Ambassadeur du tri,
- Animateur prévention,
- Chargé de mission en milieu associatif,
- Manutentionnaire,
- Déménageur,
- Logisticien / transporteur,
- Réparateur,
- Vendeur,
- Artisan,
- Maintenance informatique,
- Réparateur,
- Retouche textile,
- etc.

Le premier enjeu de toute structure d'insertion étant d'assurer des débouchés aux personnes accompagnées, le Réseau des Ressourceries a identifié 49 métiers compris dans 5 catégories professionnelles vers lesquels le technicien du réemploi sera susceptible de s'orienter (la liste des codes ROME correspondants est fournie en Annexes) :

- Les métiers de la gestion des DECHETS
- Les métiers de la VENTE
- Les métiers des secteurs TRANSPORT, LOGISTIQUE, MANUTENTION
- Les métiers de VALORISATION
- Les métiers de L'INDUSTRIE
- Les métiers de L'ENCADREMENT TECHNIQUE

Cette palette offre une intéressante mobilité professionnelle, d'autant plus que pour plusieurs de ces métiers les offres sont abondantes (vente, logistique).

Par ailleurs, l'expérience et la formation acquises par le salarié en insertion lors de son passage dans la ressourcerie permettent d'envisager à sa sortie un recrutement plus aisé sur des postes où la concurrence peut être importante. Dans certains cas, le parcours d'insertion accompagne les salariés vers un retour à l'emploi global plutôt que vers des secteurs d'activités très spécifiques.

Le bénévolat

La ressourcerie est un outil au service du territoire qui inclut une dimension citoyenne. La mobilisation de bénévoles autour du ou des projets permet d'assurer une **connexion au territoire** et permet de bénéficier de **soutiens ponctuels ou réguliers**. Les bénévoles peuvent également avoir un **rôle de direction**.

Si le choix est porté sur la constitution d'une structure associative, il est possible de mobiliser une équipe bénévole autour du projet, non seulement en tant qu'administrateur siégeant au conseil d'administration mais également sur des tâches productives.

Dans le cas de la SCIC, il est également possible d'associer des bénévoles dans le sociétariat (dont le rôle peut être : soutien, éthique, experts, ...). Les bénévoles apparaissent dans le collège des tiers, en plus des salariés qui ont un lien de production avec la société coopérative, et des bénéficiaires qui ont un lien d'usage. Les bénévoles ne peuvent en revanche pas avoir une participation directe à l'activité de la SCIC⁷. Elle doit se conformer et se limiter strictement à ce qui est autorisé en matière d'activité bénévole des entreprises commerciales.

La gouvernance

Concernant la gestion interne, la définition détaillée du fonctionnement interne et de l'organe décisionnel n'est pas détaillée dans l'étude de faisabilité car elle sera à adapter aux volontés et valeurs d'une part du directeur et d'autre part du conseil d'administration de la structure.

Voici néanmoins quelques recommandations :

- **Délégation** : Veiller à répartir les compétences du directeur. Ceci implique d'identifier le plus en amont possible les compétences nécessaires à la conduite du projet et d'envisager l'évolution temporelle de la répartition des compétences entre le début du projet et sa « stabilisation ».
- **Constitution du conseil d'administration** : ses membres représentent un atout politique et technique en tant que force de proposition et d'ouverture. Sa constitution doit tenir compte de l'étendue des actions de la ressourcerie et inclura par conséquent les acteurs du territoire concernés par le projet (partenaires associatifs, sympathisants, ...) avec au contre les membres de droit. Son rôle et ses limites d'intervention doivent être clairement définis afin d'éviter les discordes avec les salariés pouvant nuire au projet.
- **Implication des salariés dans le processus décisionnel** (et la transparence dans la gestion de l'activité) : l'implication des salariés (permanents ou en insertion) dans le projet contribue à la responsabilisation et donc à la recherche d'une gestion performante. Par ailleurs, une politique de ressources humaines (recrutement, formation, licenciement...) exemplaire pourra être mise en œuvre afin de tenir compte de la situation personnelle de chacun.
- **Mode de prise de décision** : vote (50%, 80%, ...), consensus, sociocratie. La définition du mode de prise de décision sera faite lors de la constitution juridique de la structure. Nous soulignons à nouveau ici l'importance d'acquérir de solides compétences en communication et dynamique participative dès lors que des partenariats complexes sont en jeu. Des outils existent pour mettre en œuvre l'intelligence collective, pourquoi s'en priver ?

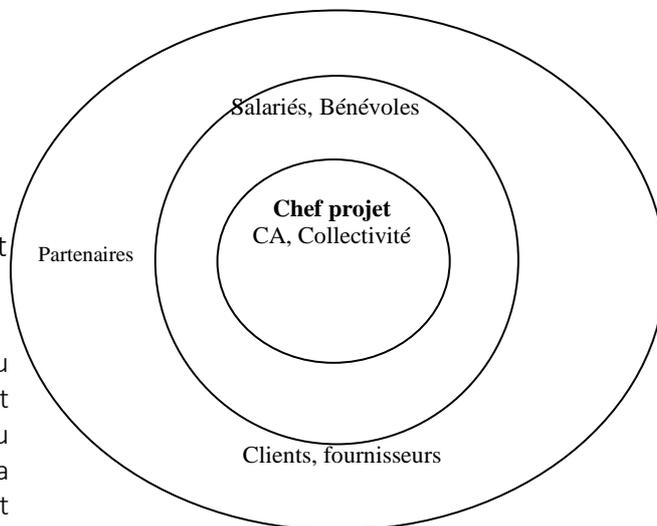


Figure 7 : illustration de la gouvernance associative classique

Les ETP en Lozère pour la filière

Nous présentons ci-dessous pour les 5 secteurs pressentis le nombre d'ETP qui pourraient être créés pour la filière réemploi en Lozère, sur la base du gisement disponible en déchèterie et en apport volontaire.

- Florac : 4 ETP

- Langogne : 3,5 ETP
- Marvejols : 4 ETP Emmaüs est sélectif dans le choix des objets qu'il collecte, le concept de ressourcerie prévoit une collecte plus large avec mise en place d'atelier pour intensifier la valorisation par réemploi.
- Saint Chély : 4ETP

3.4) Aspects financiers

Compte tenu du fait que l'étude est une étude départementale et que les porteurs de projet potentiel sur les territoires sont soit déjà existants (avec leur budget) soit encore loin de ces aspects, nous présentons ici des budgets simplifiés de structure de réemploi.

Lors du développement des projets, pour s'ils soient pérennes, il faudra que les proportions ci-dessous soient respectées.

Lorsque les porteurs de projets et les collectivités travaillerons sur la mise en œuvre du projet, ils devront reprendre cette architecture afin d'affiner leur projet.

Emploi pérenne- Budget Simplifié

Charges Directement affectables à l'activité		Produits directement affectables à l'activité	
Masse salariale 80 % des charges directes	<ul style="list-style-type: none"> • Salaires chargés (y compris impôts et taxes) : 158 714 € Soit une Masse salariale de 158 714 €	Chiffres d'affaire et adhésions 63 % des produits directs	<ul style="list-style-type: none"> • Ventes boutique : 106 863€ • Vente matière : 2 915 € • Collecte encombrants : 21 508 € • Débarras : 5 430 € • Tutorat : 3 500 € • Sensibilisation : 10 397 € Soit un Chiffre d'Affaires de 151 045 €
Autres charges directes 20 % des charges directes	<ul style="list-style-type: none"> • Achats matières et petit outillage : 3 816 € • Locaux (loyers / fluides) : 8 570 € • Véhicules (Carburant / Assurances /entretien) : 3 153 € • Honoraires : 4 788 € • Communication/ Animation : 1 646 € • Missions / Réceptions : 3 038 € • Assurances : 1 814 € • Amortissements : 9 500 € • Cotisations : 945 € • Autres : 1 002 € Soit des autres charges de 38 704 €	Subventions 27 % des produits directs	<ul style="list-style-type: none"> • Intercommunalité : 2 400 € • ADEME/DREAL : 4 000 € • Fondation : 16 000 € • aides aux postes : 27 896 € • transfert de charges : 2 541 € Soit des subventions directes de 52 837 €

ACI - Budget Simplifié

Charges Directement affectables à l'activité		Produits directement affectables à l'activités	
Masse salariale 81 % des charges directes	<ul style="list-style-type: none"> • Salaires chargés (y compris impôts et taxes) : 323 597 € • Formation : 7 231 € <p>Soit une Masse salariale de 330 828 €</p>	Chiffres d'affaire et adhésions 34 % des produits directs	<ul style="list-style-type: none"> • Ventes boutique : 72 886€ • Convention d'objectif : 78 000 € <p>Soit un Chiffre d'Affaires de 150 866 €</p>
Autres charges directes 19 % des charges directes	<ul style="list-style-type: none"> • Achats matières et petit outillage : 11 034 € • Locaux (loyers / fluides) : 17 356 € • Véhicules (Carburant / Assurances /entretien) : 4 797 € • Honoraires : 5 461 € • Communication/ Animation : 3 831 € • Missions / Réceptions : 2 308 € • Télécommunications : 3 063 € • Amortissements : 26 740 € • Autres : 344 € <p>Soit des autres charges de 74 934 €</p>	Subventions 66 % des produits directs	<ul style="list-style-type: none"> • ETAT ACI :15 000 € • Conseil départemental insertion : 46 800 € • collectivité loyer et aide au démarrage : 55 000 € • Direccte : 5 000 € • aides aux postes : 165 574 € • transfert de charges : 8 585 € <p>Soit des subventions directes de 295 959 €</p>

4) Plan d'Action

Ce plan d'action a pour objectif d'être :

- Construit pour répondre au besoin des acteurs du territoire :
 - o Découverte sur site de ce qu'est une structure de réemploi
 - o Manque de compétence déclaré lors des entretiens
 - o Travail collaboratif à l'échelle du département
- D'ouvrir les perspectives de collaboration entre les collectivités et les structure de l'ESS
- Réalisable

ACTIONS	DETAIL DES MISSIONS	Budget prévisionnel	Période
Accompagnement des acteurs à une animation territoriale autonome et collaborative - Mise en place d'un outil de travail collaboratif type WIKI	2 jours de formation à l'outil	1 800 €	S2 2017
	Animation du collectif pour construction de l'outil sur 1 an	5 000 €	S2 2017-S1 2018
Professionnaliser les acteurs	5 sessions de 4 jours de formations	20 000 €	S2 2017-S1 2018
	Définir les thématiques des formations pour un sondage avec une liste de choix		S2 2017
Voyage d'étude collectivité et porteurs de projet	Visite de 2 structures : une IAE et une emploi pérenne	1 300 €	22 et 23 mai 2017

5) Conclusion

La présente étude avait pour objectif d'analyser la faisabilité de la création d'un réseau d'économie du réemploi, de la fonctionnalité et collaborative territoire de la Lozère, dans le but de fournir aux élus, aux porteurs de projet et aux partenaires, des recommandations pour la suite à donner à ce projet. **De la volonté des élus des collectivités convaincus de l'intérêt de développer ce type de projet et d'acteurs associatifs et de l'économie classique déterminés ayant une volonté de s'impliquer sur le sujet, nous nous trouvons à la fin de ce travail avec un éventail de partenaires pouvant développer une solide filière du réemploi des déchets sur le territoire concerné.**

Une faisabilité pour une filière de réemploi certaine...

L'étude a montré :

- L'organisation d'ensemble à mettre en place à l'échelle du territoire,
- L'existence de suffisamment d'acteurs pouvant mettre en œuvre la filière,
- Une volonté de ces acteurs à travailler ensemble,
- La transmission d'une trame d'analyse d'un projet de ressourcerie pour permettre aux partenaires d'avoir à disposition un outil d'appui et d'accompagnement à l'étude de leur projet : analyse par fonction, cadre administratif, juridique, humain et financier.
- Une problématique liée à la fois à un manque de compétence et à la disponibilité de locaux alliant les besoins en surface et les exigences de qualité de travail.

Cette étude permet de conclure :

- Que le réemploi détient un fort potentiel de création d'activité sur le territoire,
- Que les principales compétences sont disponibles et peuvent se développer à travers les porteurs de projet en place sur le territoire,
- Qu'il existe une faisabilité pour la création d'une filière du réemploi constituée de structure généraliste et mono flux (uniquement un type de produits comme par exemple textile, cycle, etc.) se plaçant dans une logique partenariale avec des acteurs privés et publics.

...qui nécessite d'être prolongée par un engagement politique clair et/ou une implication forte des porteurs de projet

Ce projet de territoire s'il veut voir le jour a besoin :

- **D'une animation territoriale dynamique.** Que ce soit au niveau des partenaires et au niveau des collectivités. Il faut rassembler les acteurs qui souhaitent travailler ensemble. Cette dynamique déjà en place est à même de **formuler des propositions concrètes. C'est le facteur le plus important** à maintenir pour permettre de passer d'activités de réemploi marginales à la structuration d'une filière opérationnelle détournant un tonnage conséquent.
- **De s'appuyer sur les initiatives existantes ou / et d'encourager celles à venir.**
- **De communiquer sur le réemploi** en vue de faire évoluer l'image qu'il véhicule et permettre de rendre visible les acteurs existants et la structure en devenir.
- **D'un soutien politique affirmé.** Le budget des collectivités se resserrant de jour en jour, la question centrale pour la suite à donner à ce projet est la suivante : « une structure de réemploi peut-elle être considérée comme un nouveau service public qui mérite le soutien politique et financier des collectivités ? et par conséquent des habitants ? »

Pour répondre à cette question, il est nécessaire de mettre en parallèle le coût supplémentaire du service fourni par une structure de réemploi avec les plus-values socio-environnementales et les retombées indirectes que cette initiative engendrera à l'échelle du territoire. Ces impacts qualitatifs, illisibles dans les bilans comptables et imperceptibles à court terme, constituent la raison d'être des ressourceries.

PLUS-VALUES	
Environnementales	<ul style="list-style-type: none">• Evolution des comportements des usagers à travers la vente et l'éducation à l'environnement• Prévention de la production de déchets par la prolongation de la durée de vie des objets ou des matériaux → Préservation des ressources naturelles et des matières premières• Complémentarité du projet de ressourcerie avec la politique globale menée par les collectivités (achat responsable, clause d'insertion, programme local de prévention des déchets, ...)• Détournement de déchets de l'enfouissement et/ou de l'incinération et donc réduction de la production de déchets ultimes → Augmentation des taux de valorisation• Valorisation d'équipements en fin de vie• Traitement local des déchets et création de nouvelles solutions de traitement• Participation à l'émergence et à la reconnaissance du métier de « Technicien en réemploi » → Métier porteur d'avenir

PLUS-VALUES

<p>Sociales (et humaines)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à disposition de biens et d'équipements pour les personnes à faibles revenus • Coopération avec les partenaires sociaux pour mettre à disposition des biens d'équipements d'occasion dans le but de répondre aux urgences sociales • Participation à la vie locale par la création d'un partenariat expérimental (renforcement du tissu associatif) et d'une dynamique citoyenne autour du projet favorisant leur adhésion (promotion de l'écocitoyenneté, de l'éducation populaire) → La ressourcerie est un nouvel outil au service du territoire • Renforcement de la communication politique des collectivités auprès de publics difficilement joignables (insertion, environnement, ...) • Contribution au développement du lien social et de la solidarité (lieux de rencontres, d'échanges et d'intégration, bénévolat, ...) → Rupture de l'isolement • Actions pour l'insertion des personnes les plus éloignées de l'emploi : accès au marché du travail et à des formations, stimulation et ouverture de portes de sortie de la précarité, réappropriation de la dignité, fierté de travailler et d'avoir un rôle au sein de la société • Acquisition de compétences transférables à d'autres territoires
<p>Economiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développement économique local en fournissant de nouveaux services de proximité aux collectivités, aux habitants et aux entreprises • Une meilleure utilisation des coûts de gestion des déchets et création de nouveaux marchés (réduction à la source, réemploi, matières premières secondaires), facteur d'autant plus important à l'heure de l'augmentation des coûts de traitement • Création d'emplois locaux non délocalisables (insertion et emplois pérennes) • Création d'un cadre de coopération avec les acteurs économiques du territoire dans le but de créer des passerelles entre la demande et le gisement d'emplois • Création d'une économie en transformant des déchets en ressources réinjectées dans le cycle commercial • Consommation locale et coûts évités pour la collectivité (externalités environnementales) • Financements d'insertion qui permettent de faire rentrer des fonds nationaux et européens sur le territoire • Maintien et création de compétences et de savoir-faire sur le territoire • Assurer un rôle de prospective et d'attraction • Participation au développement de nouveaux métiers
<p>...mais aussi</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dimension artistique : source de matériaux pour les activités culturelles • Outil de conservation du patrimoine culturel et traditionnel en tant que nœud multimodal et plateforme marchande

ANNEXE

ANNEXE 1 : Compte rendu des rencontres acteurs



Etude sur le réemploi en Lozère et CC Cayres Pradelles

Rendu des entretiens avec les EPCI et Institutionnels

SOMMAIRE

1) SICTOM DES BASSINS DU HAUT-TARN

- rendu de l'entretien avec la Secrétaire Générale

- rendu de l'entretien avec le Président

2) SIVOM LA MONTAGNE

- rendu de l'entretien avec le Directeur Général des Services.

3) SYNDICAT D'ELECTRIFICATION ET D'EQUIPEMENT DE LA LOZERE (SDEE)

4) CC COEUR DE LOZERE pas de retour

5) SICTOM DES HAUTS PLATEAUX pas de retour

6) ECOLOGIC

7) ECOMOBILIER

8) VALDELIA

9) ECOTLC

SICTOM DES BASSINS DU HAUT TARN

Rendu de l'entretien avec la Secrétaire Générale

Fiche d'identité	Nom de la structure	SICTOM DES BASSINS DU HAUT TARN
	Nom personne rencontrée / fonction	Mme Marie-Pierre LAFABRIE / Secrétaire Générale
	Adresse	Saint Julien du Gourg
	Code Postal	48 400
	Ville	FLORAC
	Mail	sictom0177@orange.fr
	Téléphone	04 66 31 97 32
	Statut juridique (Commune, EPCI, etc.)	Syndicat Mixte
	Date de création de la structure	18/04/1977
	Nombre de communes	Il y a 15 communes adhérentes aujourd'hui réparties sur 2 Communautés de Communes. Cela risque de changer dès janvier 2017 avec l'arrivée de 5 communes supplémentaires
	Nombre d'habitants	6 500 habitants (actuellement)
	Date du rendez-vous	RV tél le 09 novembre 2016

Votre collectivité et le réemploi	Détail des activités de collecte et/ou de traitement des déchets (modes de collecte, modes de traitement)	Compétences : collecte, gestion de 3 déchèteries (une principale et 2 mini) Le traitement des déchets est délégué au SDEE
	Votre structure a-t-elle mis en place un Agenda 21 ? Si oui, quels sont les actions et/ou projets liés au réemploi ?	NON
	Votre structure a-t-elle mis en place un Programme Local de Prévention des Déchets ? Si oui, quels sont les actions et/ou projets liés au réemploi ?	Le PLPD est en cours d'exécution. Il concerne les 4 structures du Sud Lozère dont 2 Communautés de Communes (non adhérentes au SICTOM). Le PLPD est porté administrativement par la CC de la Vallée de la Jonte. L'animatrice en charge de sa coordination/réalisation est en congés maternité. Le plan se termine au 31 mars 2017. Le réemploi fait partie des actions envisagées, pas d'informations sur les actions spécifiques qui y seront liées.
	Votre structure est-elle lauréate de l'appel à projets Zéro Déchet Zéro Gaspillage ? Si oui, quels sont les actions et/ou projets liés au réemploi ?	Non
	Existe-il des structures/actions/projets liés au réemploi sur le territoire de votre collectivité territoriale ? Si oui, lesquels ?	<p>Une étude Ressourcerie a été menée en 2008/2009 par CAP3C, laquelle avait été dimensionnée pour opérer sur 4 CC, soit environ 11 000 habitants. L'étude conclut que le projet est économiquement déficitaire à hauteur de 40 k€/an.</p> <p>Ce chiffrage mériterait d'être actualisé car les estimations vente seraient sous estimées selon le Réseau des Ressourceries.</p> <p>Même si le SICTOM était motivé à la création d'une filière réemploi, la conclusion de l'étude n'a légitimement pas convaincu les élus.</p> <p>Par la suite le Triporteur a tenté un démarrage d'activité avec la location d'un local. Les conclusions de l'étude, mais aussi des relations d'ordre conflictuelles, ont empêché l'aboutissement des diverses démarches partenariales.</p> <p>Enfin, il semble que le rôle et attentes des différents acteurs manque de clarté. Le SICTOM dispose de peu de moyens (humains et financier) et les demandes du Triporteur ont été perçues comme disproportionnées d'un point de vue financier.</p> <p>Selon la Secrétaire Générale, le rôle du SICTOM n'a pas la compétence de porter le projet, ni de le gérer (ou en partie), mais plutôt d'être partenaire dans un cadre conventionnel pour faciliter l'accès au gisement.</p>
	Articulation avec le secteur du réemploi (partenariat, conventionnement, financement, etc.)	
	Accompagnement technique du secteur du réemploi ? Si oui, modalités	
	Aide financière au fonctionnement pour le secteur du réemploi ? Si oui, montants, modalités	
	Aide financière à l'investissement pour le secteur du réemploi ? Si oui, montants, modalités	

Positionnement stratégique sur le secteur du réemploi	<p>Dans le cadre de la mise en œuvre d'une stratégie de développement du réemploi par le Département, quelles sont, selon vous, les pistes d'amélioration du secteur ?</p>	<p>Me LAFABRIE imaginait que l'étude tendrait vers la création d'une Ressourcerie départementale qui couvrirait l'ensemble du département. Cette idée est à étudier et nécessiterait alors des structures tampons déjà existantes pour mailler le territoire.</p> <p>Il lui est aussi répondu que le projet de l'ARECUP à Mende tel qu'il est dimensionné se projette pour le moment spécialement sur le territoire Cœur de Lozère.</p>
	<p>Avez-vous identifié des opportunités de développement du secteur du réemploi sur votre territoire ?</p>	<p>Via l'étude Cap3C, le SICTOM s'intéresse au réemploi depuis 2008. Les conclusions de l'étude ont mis de côté cet intérêt initial.</p>
	<p>Avez-vous identifié des points de vigilance concernant le développement du réemploi sur votre territoire ?</p>	<p>Partenariat avec le monde associatif ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - le SICTOM n'envisage pas de porter un projet Ressourcerie (ce n'est pas leur métier) mais serait disposé à travailler en partenariat sur l'accès en déchèterie. Ce partenariat exigera de la part de l'association d'accepter de rentrer dans un cadre conventionnel. - nécessité d'une gestion administrative / financière carrée et professionnelle, pour faire en sorte que les démarches partenariales (du montage au suivi de l'activité) soient constructives. - accès en déchèterie : crainte que la mise en place d'un espace réemploi sur la déchèterie exige une surcharge de travail initialement non prévue pour les gardiens de déchèterie. La Secrétaire Générale insiste sur le peu de moyens humains du SICTOM.
	<p>Avez-vous des commentaires ou des suggestions sur la mise en œuvre d'une stratégie de développement du réemploi sur votre territoire ?</p>	

SICTOM DES BASSINS DU HAUT TARN

Rendu de l'entretien avec le Président

Fiche d'identité	Nom de la structure	SICTOM DES BASSINS DU HAUT TARN
	Nom personne rencontrée / fonction	M. GIOVANNACCI (Président)
	Adresse	Saint Julien du Gourg
	Code Postal	48 400
	Ville	FLORAC
	Mail	papidou48@live.fr
	Téléphone	04 66 44 01 37
	Statut juridique (commune, EPCI, etc.)	Syndicat Mixte
	Date de création de la structure	18/04/1977
	Nombre de communes	Il y a 15 communes adhérentes aujourd'hui réparties sur 2 Communautés de Communes. Cela va changer dès janvier 2017 avec l'arrivée de 5 communes supplémentaires et sans doute la création d'au moins une commune nouvelle (qui regroupera 3 communes adhérentes à ce jour).
	Nombre d'habitants	6 500 habitants (actuellement)
	Date du rendez-vous	RV tél le 18 novembre 2016

Votre collectivité et le réemploi	<p>Détail des activités de collecte et/ou de traitement des déchets (modes de collecte, modes de traitement)</p>	<p>Compétence collective : gestion de 3 déchèteries, une principale et 2 mini. Il n'y a pas de collecte spécifique encombrants. Certaines mairies la mettent en œuvre à leur charge (Quézac par exemple)</p> <p>Le traitement des déchets est délégué au SDEE.</p> <p>Concernant les professionnels : ils ont accès aux déchèteries. Il n'y a pas de tarification spécifique. Certains flux sont gratuits et d'autres payants. Le SICTOM facture aux professionnels les flux de déchets qui représentent un coût réel pour le SICTOM.</p>
	<p>Votre structure a-t-elle mis en place un Agenda 21 ? Si oui, quels sont les actions et/ou projets liés au réemploi ?</p>	<p>Non</p>
	<p>Votre structure a-t-elle mis en place un Programme Local de Prévention des Déchets ? Si oui, quels sont les actions et/ou projets liés au réemploi ?</p>	<p>Le PLPD est en cours d'exécution. Il concerne les 4 structures du Sud Lozère dont 2 Communautés de Communes (non adhérentes au SICTOM). Le PLPD est porté administrativement par la CC de la Vallée de la Jonte. L'animatrice en charge de sa coordination/réalisation est en congés maternité. Le plan se termine au 31 mars 2017.</p> <p>Le réemploi fait partie des pistes d'actions envisagées à partir de 2017, à condition qu'un large consensus se dégage entre toutes les parties prenantes.</p>
	<p>Votre structure est-elle lauréate de l'appel à projets Zéro Déchet Zéro Gaspillage ? Si oui, quels sont les actions et/ou projets liés au réemploi ?</p>	<p>Non</p>
	<p>Existe-il des structures/actions/projets liés au réemploi sur le territoire de votre collectivité territoriale ? Si oui, lesquels ?</p>	<p>Une étude Ressourcerie a été menée en 2008/2009 par CAP3C, laquelle avait été dimensionnée pour opérer sur 4 CC, soit environ 11 000 habitants. L'étude conclue que le projet est économiquement déficitaire à hauteur de 40 k€/an.</p>
	<p>Articulation avec le secteur du réemploi (partenariat, conventionnement, financement, etc.)</p>	<p>Selon le Président, l'étude n'a pas permis de conclure sur les conditions de viabilité d'un projet Ressourcerie, tenant compte des spécificités du territoire (étendue et faible population).</p>
	<p>Accompagnement technique du secteur du réemploi ? Si oui, modalités</p>	<p>Récemment, sous l'impulsion de la sous-préfecture (intérêt du projet sur le volet emploi), le Triporteur a proposé un nouveau projet sur un angle artistique. La modélisation économique de ce projet n'était pas satisfaisante, trop dépendante de financements publics et donc trop risquée pour les collectivités.</p>
	<p>Aide financière au fonctionnement pour le secteur du réemploi ? Si oui, montants, modalités</p>	<p>La position du SICTOM est claire : OK pour jouer un rôle de facilitateur, et permettre à une structure type Ressourcerie d'avoir accès au gisement dans un cadre conventionnel. Les conditions techniques (collecte, exutoire, traçabilité) et financière (tonne réemployée) seraient alors à étudier.</p> <p>Un projet pourrait voir le jour sur le sud Lozère. Mais il doit être co-construit entre le porteur de projet, les collectivités et les Services de l'Etat. Il doit tenir compte des spécificités du territoire, s'y adapter, et être dimensionné à son échelle et selon les moyens disponibles.</p>

<p>Aide financière à l'investissement pour le secteur du réemploi ? Si oui, montants, modalités</p>	<p>Quelques idées ont émergé au fil de la discussion : nécessité d'avoir un maillage territorial, pourquoi pas envisager des points de collectes/ventes mobiles, utiliser le vecteur internet pour la vente, s'appuyer sur Lozère Environnement sur le transport des encombrants...</p>
--	---

<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Positionnement stratégique sur le secteur du réemploi</p>	<p>Dans le cadre de la mise en œuvre d'une stratégie de développement du réemploi par le Département, quelles sont, selon vous, les pistes d'amélioration du secteur ?</p>	<p>D'une façon générale, une meilleure coordination entre les acteurs permettrait d'optimiser et de pallier aux spécificités du territoire. La mise en réseau des acteurs favoriserait cette coordination, coopération...entre acteurs.</p> <p>Sur le volet textile par exemple, 2 containers du Relais sont disposés à Florac. Le Président souhaiterait que ces containers soient déplacés ou 2 nouveaux mis en place à la déchèterie. Le gardien pourrait alors jouer un rôle pour coordonner le vidage avec le Relais, voir utiliser ponctuellement un espace tampon lorsqu'ils sont pleins. Cela va dans le sens des idées qui ont émergées lors de la rencontre avec le Relais.</p>
	<p>Avez-vous identifié des opportunités de développement du secteur du réemploi sur votre territoire ?</p>	<p>Via l'étude Cap3C, le SICTOM s'intéresse au réemploi depuis 2008. Les conclusions de l'étude ont mis de côté cette volonté initiale. Une autre raison semble être une mauvaise compréhension des différents acteurs sur le rôle que doit jouer le SICTOM dans le cadre d'un tel projet. Beaucoup d'attente de leur part sur ce que peut apporter le SICTOM : terrain, subventions... qui vont au-delà de leurs moyens et de leur cadre juridique, d'où des craintes légitimes.</p>
	<p>Avez-vous identifié des points de vigilance concernant le développement du réemploi sur votre territoire ?</p>	<p>- le SICTOM va certainement s'étendre en janvier 2017 avec l'arrivée de nouveaux adhérents. A cela s'ajoute le PLPD qui se termine fin mars. La préoccupation du SICTOM est aujourd'hui de se préparer à une augmentation de la charge de travail, et arriver à mettre d'accord l'ensemble des adhérents sur les objectifs et moyens à mettre en œuvre. Clairement, le SICTOM n'a pas le temps disponible aujourd'hui à accorder sur un nouveau projet Ressourcerie. Ce qui n'enlève rien leur intérêt pour y participer.</p> <p>- le Président estime qu'il est nécessaire de continuer après mars 2017 l'animation pour poursuivre les actions d'éducatons à l'environnement, lesquelles sont essentielles pour préserver les acquis de tri sur le territoire.</p>

Avez-vous des commentaires ou des suggestions sur la mise en œuvre d'une stratégie de développement du réemploi sur votre territoire ?

Avec Quoi de Neuf, un projet Ressourcerie pourrait être redynamisé sur le territoire. Il s'agirait alors de reprendre l'étude menée en 2008, mais de créer un modèle qui réponde aux exigences du territoire. Avec transparence, le SICTOM n'aura pas l'énergie pour s'y atteler au 1^{er} semestre 2017. Mais cela pourrait être planifié plus tard (2nd semestre 2017 ? 2018 ?).

Idée : s'inspirer du projet l'Arekup à Mende. Bénéficier d'un fond de confiance pour recruter une personne qui aura en charge de travailler sur ce projet, d'animer cette réflexion avec l'ensemble des acteurs pour tendre vers un projet concerté, adapté, et viable.

Autres idées : Lozère Environnement quadrille l'ensemble des déchèteries du département. On peut alors imaginer que cette structure joue aussi un rôle pour transporter certains flux vers une Ressourcerie « principale » (à Mende par exemple). En effet, une Ressourcerie « plus petite » à Florac pourrait ne pas traiter certains flux spécifiques qui seraient alors acheminer à Mende. Encore une fois, c'est bien un besoin de coordination entre acteurs qui est nécessaire.

SIVOM LA MONTAGNE

Rendu de l'entretien avec Directeur Général des Services (DGS)

Fiche d'identité	Nom de la structure	SIVOM La Montagne
	Nom personne rencontrée / fonction	Jean-Michel ROBERT (D.G.S.)
	Adresse	Les Cheyssades
	Code Postal	48200
	Ville	RIMEIZE
	Mail	sivom.la.montagne@wanadoo.fr
	Téléphone	04 66 31 15 73 / 06 80 13 39 63
	Statut juridique (commune, EPCI, etc.)	Syndicat mixte
	Date de création de la structure	1978
	Nombre de communes	27 adhérentes et 16 clientes
	Nombre d'habitants	16 571
	Date du rendez-vous	Mardi 15/11/2016 à 10H

otre collectivité et le réemploi	<p>Détail des activités de collecte et/ou de traitement des déchets (modes de collecte, modes de traitement)</p>	<p>Collecte des Ordures Ménagères en bacs collectifs</p> <p>Collecte des emballages en bacs de regroupement</p> <p>Gestion du centre de transfert</p> <p>Gestion de 4 déchèteries</p> <p>Il n'y a pas de collectes spécifiques des encombrants auprès des habitants. Ils sont invités systématiquement à se déplacer en déchèterie et cela fonctionne plutôt bien (pas ou peu de dépôts sauvages).</p> <p>Par contre, les professionnels déposent de plus en plus d'encombrants en déchèterie, gratuitement jusqu'à aujourd'hui. Cela est lié à la reprise des anciens biens d'équipement lors de l'achat du neuf.</p> <p>Le SIVOM s'apprête à mettre en place une tarification pour les professionnels, le matériel a été récemment installé.</p> <p>En collaboration avec les chambres consulaires, sera mis en place un règlement intérieur et une tarification spécifique début 2017.</p>
	<p>Votre structure a-t-elle mis en place un Agenda 21 ? Si oui, quels sont les actions et/ou projets liés au réemploi ?</p>	<p>Non</p>
	<p>Votre structure a-t-elle mis en place un Programme Local de Prévention des Déchets ? Si oui, quels sont les actions et/ou projets liés au réemploi ?</p>	<p>Le PLPD est mis en œuvre depuis 3 années et fonctionne plutôt bien.</p> <p>Quelques actions liées au réemploi y sont intégrées : développement du réemploi, de la réparation et de créations à partir d'éléments de récupération.</p> <p>Le SIVOM projette l'organisation d'une fête de la récup en juin 2017 sur déchèterie (information, troc de mobilier, vêtements.)</p>
	<p>Votre structure est-elle lauréate de l'appel à projets Zéro Déchet Zéro Gaspillage ? Si oui, quels sont les actions et/ou projets liés au réemploi ?</p>	<p>Non</p>
	<p>Existe-il des structures/actions/projets liés au réemploi sur le territoire de votre collectivité territoriale ? Si oui, lesquels ?</p>	<p>M. Robert avait transmis le contact de Teddy Mezoule pour une rencontre dans le cadre de l'étude. Mis à part le Secours Populaire qui tient une boutique à St Chély, il ne connaît pas d'autres acteurs réemploi sur le territoire.</p>
	<p>Articulation avec le secteur du réemploi (partenariat, conventionnement, financement, etc.)</p>	<p>Le seul lien formel entre le SIVOM et une structure du réemploi est le Relais pour le textile.</p> <p>A noter que de façon informelle, du réemploi s'opère sur déchèterie : les objets ou mobiliers en bons états sont mis de côté sur le quai par le gardien, puis sont récupérés par les usagers intéressés.</p>
	<p>Accompagnement technique du secteur du réemploi ? Si oui, modalités</p>	<p>Non</p>

	<p>Aide financière au fonctionnement pour le secteur du réemploi ? Si oui, montants, modalités</p>	<p>Non</p>
	<p>Aide financière à l'investissement pour le secteur du réemploi ? Si oui, montants, modalités</p>	<p>Des travaux d'aménagement et de mises aux normes des déchèteries ont été réalisés.</p> <p>Ces aménagements ont prévu une surface disponible pour la mise en place d'un container réemploi.</p>

<p>Positionnement stratégique sur le secteur du réemploi</p>	<p>Dans le cadre de la mise en œuvre d'une stratégie de développement du réemploi par le Département, quelles sont, selon vous, les pistes d'amélioration du secteur ?</p>	<p>Mise en réseau des acteurs existants : pour les connaître, avoir une meilleure visibilité (annuaire ? Cartographie ?)</p> <p>Nécessité de prendre en compte les contraintes géographiques de la Lozère : 3 ou 4 bassins de vie / distances</p> <p>Sur des zones limitrophes : envisager un maillage qui permette éventuellement d'intégrer des acteurs d'autres départements. (Ex : proximité du SIVOM avec St Flour)</p>
	<p>Avez-vous identifié des opportunités de développement du secteur du réemploi sur votre territoire ?</p>	<p>Le réemploi informel sur déchèterie fonctionne bien et montre l'intérêt des usagers.</p>
	<p>Avez-vous identifié des points de vigilance concernant le développement du réemploi sur votre territoire ?</p>	<p>Espace réemploi sur déchèterie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Si ouvert au public (espace d'échange) : risque d'indiscipline du public qui peut mettre le gardien en difficulté. - Si mise à disposition d'une association : le SIVOM y est favorable mais le partenariat devra être co-construit, tenant compte des spécificités du territoire (ex : rythme du vidage du container, propreté, rangement à l'intérieur). <p>Crainte concernant le gardien : ce travail supplémentaire n'est pas trop problématique. Le cadre devra bien définir les responsabilités du gardien et de l'association. Le déplacement de biens d'équipements lourds peut être problématique dans certains cas, et devra être pris en compte.</p>
	<p>Avez-vous des commentaires ou des suggestions sur la mise en œuvre d'une stratégie de développement du réemploi sur votre territoire ?</p>	<p>D'une façon générale, le SIVOM est prêt à collaborer pour développer la filière réemploi sur leur territoire.</p>

SDEE

Rendu de l'entretien avec Grégory GARREL

Fiche d'identité	Nom de la structure	SDEE
	Nom personne rencontrée / fonction	Grégory GARREL (Responsable de la mise en place de la collecte / suivi éco organismes...)
	Adresse	12 Boulevard Henri Bourillon
	Code Postal	48 000
	Ville	MENDE
	Mail	g.garrel@sdee48.fr
	Téléphone	04 66 65 77 73 / 06 47 94 78 38
	Date Rendez-vous	Vendredi 25 novembre à 14h
Présentation des activités	Domaines d'intervention	<p>SDEE est une collectivité territoriale (environ 45 salariés) qui a plusieurs domaines d'intervention, dont un volet environnement. Concernant les déchets, le SDEE a la compétence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - traitement des déchets au niveau départemental - collecte séparative (gestion des PAV – sauf emballages pour les grandes communes) - gestion bas de quai des déchèteries <p>Elle a comme prestataire Environnement 48 (collecte/tri).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déchèteries : démarche de réhabilitation des déchèteries depuis 2015 via un financement ADEME / Conseil Départemental. 14 devraient l'être prochainement (dossiers en cours). Les déchèteries principales sont ouvertes tous les jours, les déchèteries 2aire sont ouvertes 2 demi-journées / sem. - Eco-Organismes : SDEE est seul signataire des éco-organismes (pour l'ensemble des collectivités) et est donc le seul interlocuteur. Concernant les DEEE : l'éco-organisme est ECOLOGIK
	Articulation avec le secteur du réemploi ? (Partenariat, conventionnement, financement, etc.)	<p>SDEE soutient le développement de la filière réemploi en Lozère sur le volet technique : la réhabilitation des déchèteries prévoit l'espace pour implantation d'un container du réemploi. Actuellement, les principales déchèteries peuvent accueillir un container (espace disponible).</p>

<p>Accompagnement technique du secteur du réemploi ? Si oui, modalités</p>	<p>SDEE propose un accompagnement technique pour le développement de la filière :</p> <ul style="list-style-type: none"> - accès au gisement : mise en place d'un espace réemploi sur déchèterie (caisson/container) pris en charge financièrement. - communication : possibilité de communiquer sur les filières dans les outils de communication du SDEE (journal de tri...) - accompagnement technique : lien avec les éco-organismes. Pas de soucis pour que les acteurs du réemploi ne conventionnent en direct avec les éco-organismes, mais volonté de passer par le SDEE qui est l'unique interlocuteur sur la Lozère.
<p>Aide financière au fonctionnement pour le secteur du réemploi ? Si oui, montants, modalités</p> <p>Aide financière à l'investissement pour le secteur du réemploi ? Si oui, montants, modalités</p>	<p>Non, qu'accompagnement technique.</p>

<p>Dans le cadre de la mise en œuvre d'une stratégie de développement du réemploi par le Département, quelles sont, selon vous, les axes prioritaires</p>	<p>SDEE fait partie du Conseil d'Administration de l'ARECUP pour bien suivre les avancées de ce projet.</p> <p>Il n'y a pas de conflit d'intérêt puisque pas de financement prévu. Cela démontre cependant l'intérêt du SDEE pour la filière réemploi...</p>
<p>Avez-vous identifié des opportunités concernant le développement du réemploi dans le département ?</p>	<p>La Lozère est lauréate de l'appel à projet ZDZG. Département pilote, l'ensemble des collectivités ont construit un programme commun (SDEE, CCI...) Le réemploi est intégré dans le programme.</p>
<p>Avez-vous identifié des points de vigilance concernant le développement du réemploi dans le département ?</p>	<p>Financement : flou actuel sur les financements de par les nouvelles compétences de la Région. Difficulté à entrevoir la répartition des financements possibles (ADEME / REGION et CCONSEIL DEPARTEMENTAL).</p>
<p>Avez-vous des commentaires ou des suggestions sur une stratégie de développement du réemploi dans le département ?</p>	

6) ECOLOGIC

Fiche d'identité	Nom de la structure	Ecologic
	Nom personne rencontrée / fonction	Thomas DESHOULIERES / Responsable du Développement Régional Sud Est
	Adresse	15 bis avenue du Centre
	Code Postal	78280
	Ville	Guyancourt
	Mail	TDESHOULIERES@ecologic-france.com
	Téléphone	06 37 08 17 31
	Date Rendez-vous	10/10/2016
Présentation des activités	Domaines d'intervention	<p>Eco-organisme agréé par les pouvoirs publics : maîtrise d'ouvrage sur les filières des DEEE professionnels et ménagers.</p> <p>Doit respecter les objectifs de la directive européenne qui s'applique et accéder à du gisement à traiter.</p> <p>Pour les DEEE ménagers, développement de partenariats avec les collectivités territoriales en charge des déchets (partenaire majoritaire) mais aussi les acteurs de la distribution, les acteurs de la réutilisation.</p> <p>Pour les DEEE professionnels, trouver des clients (convaincre les professionnels de faire appel à l'éco-organisme), des partenaires via les structures existantes Gérer les relations avec les producteurs afin qu'ils adhèrent à Ecologic et leur garantir une filière structurée</p>
	Articulation avec le secteur du réemploi (partenariat, conventionnement, financement, etc.)	<p>Priorité donnée au respect de la hiérarchie des modes de traitement des déchets, donc la réutilisation en 1^{er}.</p> <p>Pour cela, Ecologic conventionne avec les acteurs de la réutilisation et du réemploi. Une convention nationale a été signée avec le Réseau des Ressourceries en avril 2015 avec déclinaison dans les Ressourceries localement.</p> <p>D'autres conventions sont signées avec des acteurs de la réutilisation et du réemploi non fédérés (convention type)</p> <p>Sur le secteur de M. DESHOULIERES (région Auvergne-Rhône-Alpes + PACA + Corse + ex-Languedoc-Roussillon), 29 conventions avec des acteurs de la réutilisation et du réemploi ont été signées dont 2 sur l'Hérault</p> <p>Contenu des conventions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - favoriser l'accès au gisement, par exemple en encourageant les collectivités à laisser accès à leur déchèterie pour prélèvement de la réutilisation (rôle de facilitateur), idem avec les distributeurs - contenants mis à disposition pour tri par catégorie, rotation et traitement des contenus (non réutilisable DEEE ménagers et professionnels) qui repartent dans la filière Ecologic - compte d'accès au système informatique d'Ecologic - financement des acteurs de la réutilisation et du réemploi : soutien versé annuellement, de 50 €/t pour les DEEE réutilisés et réemployés (sous condition de traçabilité), et aussi de 50 €/t pour les DEEE remis dans les contenants et à destination de la filière - financement supplémentaire pour les Ressourceries uniquement : si massification (>4t/enlèvement), le soutien passe à 80 €/t pour les DEEE réutilisés et réemployés (sous condition de traçabilité) ainsi que les DEEE remis dans les contenants et à destination de la filière + un soutien à la communication de 1 000 €/an pour une action si le tonnage remis dans la filière est > 20t/an
	Accompagnement technique du secteur du réemploi ? Si oui, modalités	<p>Ecologic se rend disponible pour travailler sur la faisabilité de projets de réutilisation et réemploi de DEEE qui le sollicitent : conseils sur comment travailler ensemble (en dehors des aspects sur la réparabilité), mise en réseau</p> <p>Réponses sur les aspects réglementations : ICPE, transport, démantèlement</p> <p>Participe aux plans de prévention des déchets : apport de chiffres, connaissances, mise en réseau, travail sur les DEEE des collectivités (collèges, lycées)</p>

	Aide financière au fonctionnement pour le secteur du réemploi ? Si oui, montants, modalités	<p>Via la convention citée ci-dessus avec les acteurs de la réutilisation et du réemploi</p> <ul style="list-style-type: none"> - financement des acteurs de la réutilisation et du réemploi : soutien versé annuellement, de 50 €/t pour les DEEE réutilisés et réemployés (sous condition de traçabilité), et aussi de 50 €/t pour les DEEE remis dans les contenants et à destination de la filière - financement supplémentaire pour les Ressourceries uniquement : si massification (>4t/enlèvement), le soutien passe à 80 €/t pour les DEEE réutilisés et réemployés (sous condition de traçabilité) ainsi que les DEEE remis dans les contenants et à destination de la filière + un soutien à la communication de 1 000 €/an pour une action si le tonnage remis dans la filière est > 20t/an
	Aide financière à l'investissement pour le secteur du réemploi ? Si oui, montants, modalités	<p>Pas d'aide financière à l'investissement Ecologic considère que ce n'est pas de son domaine</p>
Positionnement stratégique sur le secteur du réemploi	Dans le cadre de la mise en œuvre d'une stratégie de développement du réemploi par le Département de Lozère, quelles sont, selon vous, les axes prioritaires ?	<p>Développer l'aide à la recherche et acquisition de locaux (frein à la réutilisation) Aider les agents valoristes en déchèteries : plus de sécurité, conteneur réutilisation sécurisé Développer les formations sur la réparation et pérenniser les postes, garder les compétences en interne Soutenir la revente d'objets de 2nde main pour que ce soit plus populaire, rendre plus visible le travail des acteurs du réemploi et de la réutilisation : promotion des acteurs, inciter les usagers à fréquenter ces lieux - soutien des Conseils départementaux, des collectivités, des régions</p>
	Avez-vous identifié des opportunités concernant le développement du réemploi dans le département de la Lozère ?	<p>Non identifié</p>
	Avez-vous identifié des points de vigilance concernant le développement du réemploi dans le département de la Lozère ?	<p>Le pillage en déchèterie qui ne permet pas la réutilisation Aucune action de certaines collectivités vis-à-vis de cela</p>
	Avez-vous des commentaires ou des suggestions sur une stratégie de développement du réemploi dans le département de la Lozère ?	<p>Prendre contact avec Cévennes Libres (Benjamin Deceuninck - bdeceuninck@cevenneslibres.net - 04 66 86 01 58) : un des acteurs de la réutilisation du territoire qui a remporté une étude lancée par l'ADEME pour cartographier les acteurs de la réutilisation et du réemploi sur les régions ex-Languedoc-Roussillon et PACA, à mener sur 2 ou 3 ans, qui va permettre de mettre en réseau les acteurs et multiplier les tonnages collectés et valorisés. L'idée étant de monter les structures en compétences.</p>

ECOMOBILIER

Fiche d'identité	Nom de la structure	Eco-mobilier
	Nom personne rencontrée / fonction	Vincent BOUSQUET / Responsable régional Sud-Est
	Adresse	50 Avenue Daumesnil
	Code Postal	75012
	Ville	Paris
	Mail	vbousquet@eco-mobilier.fr
	Téléphone	07 87 78 44 42
	Date Rendez-vous	18/10/2016
Présentation des activités	Domaines d'intervention	<p>Eco-mobilier par le biais de son agrément ministériel est l'éco-organisme en charge de la collecte et du traitement des DEA ménagers et de la literie professionnelle usagée. La collecte se fait auprès de partenaires qui gravitent autour du domaine du meuble par la mise à disposition d'une benne pour recueillir les déchets d'activités de ces structures : collectivités territoriales (bennes en déchèteries), adhérents d'Eco-mobilier tels que les metteurs en marché et distributeurs de meubles (bennes chez les distributeurs ou accès facilité à un point d'apport volontaire pour les professionnels en déchèterie municipale ou professionnelle), acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire œuvrant dans le domaine du réemploi et de la réutilisation via les réseaux ou indépendants (benne ou accès professionnel) et les partenaires de collecte professionnels (détenteurs de literie professionnelle : matelas et sommiers, le reste étant du ressort de l'éco-organisme Valdelia).</p> <p>Cette collecte opérationnelle est possible via la mise en œuvre d'une éco-participation collectée auprès des metteurs en marché de mobilier, adhérents d'Eco-mobilier. L'objectif étant d'atteindre les objectifs de valorisation de la filière.</p>

<p>Articulation avec le secteur du réemploi (partenariat, conventionnement, financement, etc.)</p>	<p>Dans le cadre de son agrément ministériel, Eco-mobilier doit faire progresser de 50% le réemploi/réutilisation du mobilier ménager par les acteurs de l'ESS. Pour cela, il soutient opérationnellement les déchets issus de leurs activités avec un seuil financier calé sur les performances de réemploi/réutilisation de la structure. Eco-mobilier a signée fin 2013 une convention nationale avec les réseaux nationaux (Emmaüs France et Réseau des Ressourceries) qui bénéficie à leurs adhérents sans besoin de signature en direct. Les structures indépendantes peuvent aussi bénéficier de cette même convention avec signature en direct. Cette convention comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Une mise à disposition de benne pour accueillir leurs DEA ainsi que la rotation et le traitement par Eco-mobilier . Une déclaration par la structure de l'ESS des flux entrants qui vont définir une clé de répartition appliquée sur la benne pour attribuer le soutien (20 €/t pour les DEA issus de la collecte en apport volontaire et la collecte auprès d'un partenaire et 100 €/t pour la collecte à domicile). Eco-mobilier motive le réemploi/réutilisation en incitant la structure à obtenir 50% de réemploi/réutilisation, si pas les soutiens ne seront pas optimum. L'objectif étant que la structure de l'ESS ne considère pas la benne comme une source de financement directe. . Pas de soutiens financiers pour la communication mais Eco-mobilier communique sur ses partenaires via son site internet accessible au grand public en faisant la promotion des points ESS d'apports de meubles <p>. Accès au gisement : favorisé par le soutien accordé aux collectivités partenaires d'Eco-mobilier sur les prélèvements de gisements par l'ESS sur leurs déchèteries (condition : la structure de l'ESS déclare ses tonnages prélevés à la collectivité). Aide au maintien de la relation entre l'acteur de l'ESS et la collectivité : art. 5 du contrat territorial et annexes techniques paragraphe 3.4, signé entre la collectivité et Eco-mobilier où la collectivité liste les points de collecte avec prélèvement par un acteur de l'ESS. Mise en lien avec des distributeurs sur les territoires, expérimentations pilotées par le national (clé de réussite liée à la communication du distributeur, la volonté du dirigeant, de la marque, univers en tous points différents).</p> <p>En dehors de la convention :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Opération 1 pierre 2 coups : opération d'augmentation de la quantité de DEA collectées en reverse logistique par Alinéa. Alinéa propose à ses clients un service de location de véhicule pour emmener chez lui le mobilier acheté et en profiter pour ramener en magasin du mobilier usagé dans ce même véhicule (expérimentation aujourd'hui qui va être déployée sur tous les Alinéa). Pour le mobilier réutilisable/réemployable, les adresses des partenaires ESS sont indiquées sur le document de présentation de l'opération.
<p>Accompagnement technique du secteur du réemploi ? Si oui, modalités</p>	<p>Dans le cadre du cahier des charges de son agrément, accompagnement technique via la convention citée ci-dessus : communication, accès au gisement. Le reste n'étant pas possible, en dehors de leur périmètre.</p>
<p>Aide financière au fonctionnement pour le secteur du réemploi ? Si oui, montants, modalités</p>	<p>Oui via la convention citée ci-dessus : soutiens sur les tonnages mis en benne avec un seuil + gratuité de la benne + prise en charge du coût d'élimination des DEA mis en benne</p>
<p>Aide financière à l'investissement pour le secteur du réemploi ? Si oui, montants, modalités</p>	<p>Aucune</p>

Positionnement stratégique sur le secteur du réemploi	<p>Dans le cadre de la mise en œuvre d'une stratégie de développement du réemploi par le Département de Lozère, quelles sont, selon vous, les axes prioritaires ?</p>	<p>Attention : la typologie de meuble est plutôt bois massif, peu de panneaux de particules car peu de commerces qui le proposent, le bois est aussi gardé l'hiver pour se chauffer</p> <p>1/ développer le projet sur Mende, là où le bassin de population est le plus important</p> <p>2/ avoir le soutien de la collectivité, le projet doit être porté par la collectivité</p> <p>3/ établir le business plan de l'accès au gisement (voir pour travailler avec le syndicat des déménageurs, les agences immobilières)</p> <p>4/ proposer un service innovant (idée : s'adjoindre à des décorateurs d'intérieur)</p>
	<p>Avez-vous identifié des opportunités concernant le développement du réemploi dans le département de la Lozère ?</p>	<p>Le développement d'une Ressourcerie sur Mende</p>
	<p>Avez-vous identifié des points de vigilance concernant le développement du réemploi dans le département de la Lozère ?</p>	<p>Bien s'implanter dans le centre de Mende dans un 1er temps et non dans la zone commerciale où ce pourrait être mal venu. Se faire d'abord connaître pour montrer la complémentarité et non la concurrence.</p>
	<p>Avez-vous des commentaires ou des suggestions sur une stratégie de développement du réemploi dans le département de la Lozère ?</p>	<p>Il faut une volonté politique pour mettre en place le réemploi sur déchèterie, libérer une place, impliquer l'agent de déchèterie</p>

VALDELIA

Fiche d'identité	Nom de la structure	Valdelia
	Nom personne rencontrée / fonction	Nathalie Breton / Coordinatrice Economie Sociale et Solidaire
	Adresse	11 rue Henrich
	Code Postal	92100
	Ville	Boulogne Billancourt
	Mail	nathalie.breton@valdelia.org
	Téléphone	06 75 77 08 32
	Date Rendez-vous	11/10/2016
Présentation des activités	Domaines d'intervention	<p>Valdelia est l'éco-organisme en charge de la collecte, de la réutilisation et du recyclage du mobilier professionnel usagé</p> <p>Valdelia travaille avec un réseau de 110 partenaires de l'économie sociale et solidaire œuvrant dans le domaine du réemploi et de la réutilisation</p>
	Articulation avec le secteur du réemploi (partenariat, conventionnement, financement, etc.)	<p>Convention type de partenariat entre Valdelia et les acteurs de l'économie sociale et solidaire œuvrant dans le domaine du réemploi et de la réutilisation de mobilier professionnel</p> <p>Convention signée avec des réseaux nationaux tels qu'Emmaüs France, le Réseau des Ressourceries et la Fédération Envie, mais aussi avec des acteurs indépendants.</p> <p>Contenu de la convention type :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Soutien de 130 €/t pour le mobilier professionnel réemployé ou réutilisé (condition de traçabilité) . Reprise des déchets de mobilier professionnel issus des activités de réemploi et de réutilisation, avec un soutien de 50€/t pour les déchets issus de la réutilisation (sous conditions) . Promotion par Valdelia de ses partenaires localement auprès des détenteurs de Mobiliers professionnels usagés . Accès au gisement : Valdelia essaie de faire intervenir ses partenaires sur des actions qu'il pilote pour prélèvement de mobilier professionnel réutilisable. La structure de l'économie sociale et solidaire utilise aussi son réseau d'acteurs locaux pour accéder à du gisement de mobilier professionnel réemployable
	Accompagnement technique du secteur du réemploi ? Si oui, modalités	<p>Valdelia propose une solution technique de prise en charge du DEA professionnel chez le détenteur (benne), ce qui permet aux acteurs de la réutilisation d'être sélectif et de ne collecter que selon leurs besoins. Le dispositif est complémentaire. Valdelia peut intervenir sur du soutien à la communication sur demande du partenaire, en fonction du projet proposé</p>
	Aide financière au fonctionnement pour le secteur du réemploi ? Si oui, montants, modalités	<p>Via la convention citée ci-dessus :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Soutien de 130 €/t pour le mobilier professionnel réemployé ou réutilisé (condition de traçabilité) . Soutien de 50€/t pour les déchets remis dans la filière Valdelia et issus de la réutilisation (sous conditions)
	Aide financière à l'investissement pour le secteur du réemploi ? Si oui, montants, modalités	<p>Pas d'aide financière à l'investissement</p> <p>aide financière à l'expérimentation, à l'innovation (Recherche et Développement)</p>
Positionnement stratégique sur le secteur du réemploi	Dans le cadre de la mise en œuvre d'une stratégie de développement du réemploi par le Département de Lozère, quelles sont, selon vous, les axes prioritaires ?	<p>Soutenir les porteurs de projet peu nombreux sur le territoire</p> <p>Soucis de motivation donc donner envie aux acteurs de développer le réemploi et la réutilisation</p> <p>Ce qui bloque la réutilisation sont souvent les débouchés pour la vente et les locaux</p> <p>Le Conseil départemental pourrait aider à la mise à disposition de locaux ou loyers moindre</p>
	Avez-vous identifié des opportunités concernant le développement du réemploi dans le département de la Lozère ?	<p>Travailler sur l'accès au gisement avec les structures d'accueil (hôpitaux et scolaires)</p> <p>Créer des passerelles entre territoires sur la question du mobilier professionnel</p>

<p>Avez-vous identifié des points de vigilance concernant le développement du réemploi dans le département de la Lozère ?</p>	<p>Manque de porteurs de projet d'activité de réemploi et réutilisation sur le territoire Avant de faire du réemploi ou réutilisation de mobilier professionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Avoir un réseau de récepteurs (pour la redistribution) . Attention aux excès de stocks favorisés par des surfaces de locaux importants . Avoir un modèle, une ligne de conduite mais toujours garder un degré de souplesse pour s'adapter aux situations
<p>Avez-vous des commentaires ou des suggestions sur une stratégie de développement du réemploi dans le département de la Lozère ?</p>	<p>Projets à porter autour de Mende ou Marvejols En déchèterie, gisement identifié de bonne qualité, objets intègres, travailler sur l'accès à ce gisement</p>

ECOTLC

<p>Nom de la structure</p>	<p>EcoTLC</p>
<p>Nom personne rencontrée / fonction</p>	<p>Laurence ERMISSE / Responsable Collecte et Collectivités</p>
<p>Adresse</p>	<p>4 cité Paradis</p>
<p>Code Postal</p>	<p>75010</p>
<p>Ville</p>	<p>Paris</p>
<p>Mail</p>	<p>l.ermisse@ecotlc.fr</p>
<p>Téléphone</p>	<p>06 73 47 61 51</p>
<p>Date Rendez-vous</p>	<p>17/10/2016</p>
<p>Domaines d'intervention</p>	<p>EcoTLC est l'éco-organisme de la filière des Textiles, Linge de maison et Chaussures, agréé par les pouvoirs publics de 2014-2019, pour recevoir les éco-contributions des metteurs en marché de TLC ménagers. Les éco-contributions servent à soutenir sous conditions les centres de tri de TLC (64 centres de tri), les collectivités pour leurs actions de communication et la recherche et développement.</p> <p>EcoTLC a pour mission de mettre en œuvre le cahier des charges défini par les pouvoirs publics (objectif de doubler la collecte à 2019, 95% des tonnages triés valorisés par réemploi, réutilisation et recyclage à atteindre). EcoTLC a aussi une mission de coordination des acteurs autour de la filière sur les territoires et d'encouragement de l'écoconception (travail avec les metteurs en marché). 195 000 tonnes collectées en 2015 : 62,5% réutilisation, 31 % recyclage (effilochage et chiffons), 5% CSR, 0,5 % élimination sans récupération d'énergie, 1% élimination avec valorisation énergétique</p> <p>Le réemploi étant fortement développé dans cette filière, EcoTLC recherche des modes de valorisation pour le reste</p>
<p>Articulation avec le secteur du réemploi (partenariat, conventionnement, financement, etc.)</p>	<p>EcoTLC propose une convention type aux acteurs du réemploi/réutilisation : soit via leurs réseaux nationaux (ex : Emmaüs France) soit en direct (Ressourcerie, recycleries...). Un autre exemple, un Relais qui accueille des associations locales sous sa convention même si elles ne font pas partie de son réseau. 131 conventions signées en 2015 correspondant à 827 entités</p> <p>Contenu de la convention type :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Objet : mailler le territoire de la collectivité de Point d'Apport Volontaire (PAV) de TLC . Transmettre les tonnages de TLC collectés annuellement sur chaque PAV . Transmettre trimestriellement les destinations de tonnages collectés (réemploi/réutilisation, centres de tri, élimination) . Le partenaire doit mettre en place la signalétique de la filière . EcoTLC met à disposition de ses partenaires un extranet dédié pour effectuer leurs déclarations, un accès à des outils de communication qui peuvent être utilisés, une signalétique de la filière qui peut être envoyée . Cartographie en espace public et privé des PAV TLC . Pas de soutiens financiers

<p>Accompagnement technique du secteur du réemploi ? Si oui, modalités</p>	<p>EcoTLC répond à toute demande faite : que faire de ses surplus, où trouver des partenaires ? Elaboration de guides par EcoTLC disponibles pour ses partenaires sur l'extranet : guide 2013 à destination des associations qui parle des débouchés, guide 2015 de la filière (gestion des TLC sur les territoires)</p>
<p>Aide financière au fonctionnement pour le secteur du réemploi ? Si oui, montants, modalités</p>	<p>Pas de soutiens financiers de la part d'EcoTLC sur la collecte mais soutiens aux centres de tri (3 types de soutiens : au tri matière entre 120 et 140 catégories, à la pérennisation, au développement) Le PAV de TLC doit être identifié par EcoTLC pour que le centre de tri chez qui il envoie ses TLC soit rémunéré par EcoTLC (donc si le PAV est prestataire du centre de tri, il est financé indirectement par la filière)</p>
<p>Aide financière à l'investissement pour le secteur du réemploi ? Si oui, montants, modalités</p>	<p>Pour les centres de tri uniquement : pour bénéficier du soutien au développement (dont l'investissement), doit justifier de 15% d'emplois en insertion</p>
<p>Dans le cadre de la mise en œuvre d'une stratégie de développement du réemploi par le Département de Lozère, quelles sont, selon vous, les axes prioritaires ?</p>	<p>Sur la base de tendances nationales car Mme ERMISSE ne connaît pas de près tous les acteurs :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Partir d'un état des lieux 2. S'organiser localement pour valoriser les surplus 3. Travailler de manière collective pour trouver des solutions de valorisation (ex : coupler leurs actions avec des acteurs professionnels, pour maximiser les tonnages à traiter) 4. Éviter les TLC dans les OMR 5. Pistes de réflexion (niches) : upcycling, formation aux techniques de vente, à l'aménagement des boutiques - se rapprocher de Tissons la Solidarité pour s'inspirer de ce qu'ils font 6. Impulsion par les collectivités en commandant des sacs en tissus aux acteurs de réutilisation
<p>Avez-vous identifié des opportunités concernant le développement du réemploi dans le département de la Lozère ?</p>	<p>Non, pas de référents régionaux chez EcoTLC donc pas de connaissance précise du territoire</p>
<p>Avez-vous identifié des points de vigilance concernant le développement du réemploi dans le département de la Lozère ?</p>	<p>Bien aller voir ce qu'il se passe sur les territoires limitrophes avant de développer une activité de réemploi Poser la question : qu'allez-vous faire des TLC collectés non réemployables localement ?</p>
<p>Avez-vous des commentaires ou des suggestions sur une stratégie de développement du réemploi dans le département de la Lozère ?</p>	<p>Enjeux de professionnalisation Les acteurs du réemploi sont les 1ers relais de sensibilisation des citoyens sur les questions de tri, réemploi, de ce que l'on peut amener ou non sur les PAV Mener des actions croisées avec différents acteurs</p>

CONSEIL REGIONAL OCCITANIE

Fiche d'identité	Nom de la structure	Conseil Régional Occitanie
	Nom personne rencontrée / fonction	GARDE Bruno
	Adresse	
	Code Postal	
	Ville	
	Mail	
	Téléphone	04.34.08.10.73
	Date Rendez-vous	19 octobre 2016

Présentation des activités	Domaines d'intervention	Service Plan Climat Energies Déchets Direction Environnement
	Articulation avec le secteur du réemploi (partenariat, conventionnement, financement, etc.)	Articulation avec le service ESS Murielle Chinbert (service ESS)
	Accompagnement technique du secteur du réemploi ? Si oui, modalités	Appel à projet économie circulaire
	Aide financière au fonctionnement pour le secteur du réemploi ? Si oui, montants, modalités	Budget sur d'ancienne stratégie pour l'accompagnement
	Aide financière à l'investissement pour le secteur du réemploi ? Si oui, montants, modalités	Condition : collaboration de tous les acteurs mise en cohérence Appui aux études Investissements y compris locaux : <ul style="list-style-type: none"> • Aménagement OK • Achat OK • Construction OK Pas de doctrine sur les taux et les plafonds

Positionnement stratégique sur le secteur du réemploi	Dans le cadre de la mise en œuvre d'une stratégie de développement du réemploi par le Département de l'Hérault, quelles sont, selon vous, les axes prioritaires ?	Nouvelle organisation avec nouvelle organigramme avec prévisionnel budgétaire et politique sur planification des stratégies. Différences entre Montpellier et Toulouse. Aujourd'hui concertation étude préfiguration pour ambition politique déchets avec outil = plan
	Avez-vous identifié des opportunités concernant le développement du réemploi dans le département de l'Hérault ?	
	Avez-vous identifié des points de vigilance concernant le développement du réemploi dans le département de l'Hérault ?	
	Avez-vous des commentaires ou des suggestions sur une stratégie de développement du réemploi dans le département de l'Hérault ?	



Étude sur le réemploi en Lozère et CC Cayres Pradelles

COMPTES-RENDUS DES ENTRETIENS REALISES AVEC LES ACTEURS DU REEMPLOI ET DE
L'ECONOMIE DE LA FONCTIONALITE

(entretiens réalisés entre le 19 et 28 octobre 2016)

SOMMAIRE

I) COMPTE-RENDU DES ENTRETIENS :

- 1) L'ARECUP (MENDE)
- 2) LA CROIX ROUGE (MENDE)
- 3) SAINT VINCENT DE PAUL (MENDE)
- 4) ASTRHALOR (MENDE)
- 5) LA TRAVERSE (MENDE)
- 6) L'ATELIER (MENDE)
- 7) DELEGATION DEPARTEMENTALE DU SECOURS CATHOLIQUE (MENDE)
- 8) LES HOMMES DEMAINS (SAINT MAURICE DE VENTALON)
- 9) QUOI DE NEUF (FLORAC)
- 10) L'ATELIER RECUP' (MUEYREIS)
- 11) LE PETASSOU (STE CROIX VALLEE FRANCAISE)
- 12) LE RELAIS (ST ALBAN SUR LIMAGNOLE°)
- 13) LE TRIPORTEUR
- 14) TEDDY MIZOUÉ – RETRO FACTORY (St CHELY D'APCHER)
- 15) EMMAUS (MARVEJOLS)
- 16) FEDERATION DEPARTEMENTALE DU SECOURS POPULAIRE

1) ASSOCIATION LARECUP

FICHE D'IDENTITE

Nom de la structure	ARECUP
Nom personne rencontrée / fonction	Elodie GUILLOTON
Adresse	chez Aloes. 1 Bd Théophile Roussel
Code Postal	40 800
Ville	MENDE
Mail	ressourcerie.larecup@gmail.com
Téléphone	06 81 68 94 99
Statut juridique (association, SARL, société coopérative, etc.)	Association
Structuration sociale (Atelier Chantier d'Insertion, Entreprise d'Insertion, etc.)	ACI ? Avis favorable au CDIAE du 9 sept. Attente confirmation.
Date de création de la structure	déclaration au JO le 08 octobre 2016
Territoire d'intervention	Coeur de Lozère
Date du rendez-vous	20 octobre 2016 (durée : 2,5 h)

PRESENTATION DES ACTIVITES

GENESE DU PROJET / LES GRANDES ETAPES	<p>Parcours personnel de Elodie : stage au Tricycle (Dordogne) en 2007, puis à Belle Occaz (Ardenne) dans le cadre d'une DUT. Forte conviction d'allier l'insertion à une activité Ressourcerie. Emploi à La Mission Locale : lien avec Aloes, Yvonne Malzac ainsi que Tri Porteur (Florac). A été administratrice de Quoi de Neuf.</p> <p>ALOES est sollicité par quelques partenaires sur un projet Ressourcerie après la fin de Yvonne Malzac. Lien vers Elodie. 2015 : réalisation d'un pré-diagnostic, puis recherche de financements. Financements accordés : Fond de confiance France Active (ici AIRDIE) 17 k€ pendant 9 mois porté par Aloes, puis cofinancement de la DIRECCTE et Conseil Départemental (1,5 k€)</p> <p>Phase d'étude : rencontre avec les acteurs identifiés, étude du projet Ressourcerie sur un angle insertion. Bon accueil des acteurs, sauf le Secours Populaire qui à cette époque voit le projet comme une menace pour leurs activités.</p>
DETAIL DES ACTIVITES	<p>Valorisation escomptée : niveau 2/3 pour le bois et textile / 1 pour DEEE. Possibilité de mutualisation d'un espace atelier pour le cycle avec une autre association.</p> <p>Flux : 100 t collecte / Réemploi 40 t. CA vente estimé de 11 à 35 k€ sur les 3 premières années. Prévoit 1,5 journées d'ouvertures hebdomadaires, amplitude d'ouverture qui pourra augmenter selon effectif + événements thématiques ponctuels.</p> <p>Collecte / Lien avec la Collectivité Coeur de Lozère : accès déchèterie ok, sur la base d'une convention forfaitaire de 4,5 k€/an pendant 3 ans. A cela s'ajoute une possibilité de financement au démarrage : demande de 18 / 16 / 14 k€, supérieure à la proposition de la CC. A rediscuter avec eux selon le modèle du projet (a augmenté la demande lorsque la DIRECCTE avait annoncé que l'agrément ACI serait refusé. Révisera le montant demandé si agrément accepté).</p>
EMPLOI	<p>Projet ACI avec un effectif de 6 postes CDDI (4,4 etp) + 3 permanents. Perspective 8 postes insertion en année 3. Besoin local de 600m2, local en vue de 360 m² (loyer 1300 €/mois), utilisable en état. Inconvénient : espace boutique petit (50 m²), mais possibilité d'utiliser espace de stockage pour ventes mobiliers. Demande en cours d'un véhicule auprès de EDF.</p>

BENEVOLAT	Plusieurs bénévoles en vue, dont un ayant des compétences professionnelles sur le travail du bois.
------------------	--

GOVERNANCE	<p>Gouvernance : 15 administrateurs, donc 5 structures morales (Secours Catholique, ALOES, Mairie, SDEE)</p> <p>ADMR : Aide à Domicile en Milieu Rural, le Directeur est au CA en son nom propre.</p> <p>SDEE : Grégory GAREL</p> <p>Difficulté à composer le bureau. La Présidente est Anne Filly</p>
-------------------	---

POSITIONNEMENT STRATEGIQUE DE L'ACTEUR

FINANCEMENT DU PROJET	<p>Dans l'attente d'une confirmation de la DIRECCTE, difficulté à avoir des informations précises :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseil Départemental : intentions positives, bon accueil, mais manque d'informations pratiques (montant plafond ? Quelles lignes budgétaires...?). A fait une demande globale à ventiler entre lien social / environnement et fonctionnement associatif. - Région : pas de réponse du service économique (à priori le taux d'AF doit être > à 50%). Le service environnement annonce attendre les conclusions de l'étude réemploi du Conseil Départemental - ADEME : peu d'informations sur modalités de financement investissement – cofinancement CD ou Région ?
LES ATOUTS	<ul style="list-style-type: none"> - bon accueil des partenaires mais rien encore de véritablement concret (attente confirmation de la DIRECCTE) - engagement personnel et convictions profondes + expériences - bonne démarche avec autres structures existantes, qui connaissent bien le projet. - composition de la gouvernance
LES POINTS DE VIGILANCE	<ul style="list-style-type: none"> - situation personnelle : fin du fond de confiance. Encore salariée de la Mission Locale : refus rupture conventionnelle. Elodie sera sans aucun revenu si elle démissionne. Soit confirmation de la DIRECCTE / soit poursuite Mission Locale... ?? - sur l'activité : point de vigilance sur la vente de textile (Secours Catholique / Croix Rouge / Secours Populaire) – voire complémentarité <p>Aujourd'hui : un décalage de plusieurs mois de la DIRECCTE mettrait clairement le projet en péril. + essoufflement de la gouvernance si décalage.</p>

NB : suite à un mail envoyé par Elodie le 16 novembre, la DIRECCTE a donné officiellement un avis favorable pour l'obtention de l'agrément ACI. Le projet va donc rentré dans sa phase de pré-démarrage.

2) ASSOCIATION LA CROIX-ROUGE (Mende)

FICHE D'IDENTITE

Nom de la structure	LA CROIX ROUGE (MENDE)
Nom personne rencontrée / fonction	Mme Chantale POYETON (Présidente) et une bénévole (trésorière départementale)
Adresse	14 avenue Foch
Code Postal	40 800
Ville	MENDE
Mail	chantalepoyeton@hotmail.fr
Téléphone	04 66 49 12 04
Statut juridique (association, SARL, société coopérative, etc.)	Association
Structuration sociale (Atelier Chantier d'Insertion, Entreprise d'Insertion, etc.)	

Date de création de la structure	
Territoire d'intervention	
Date du rendez-vous	20 octobre 2016 (durée : 2 h)

PRESENTATION DES ACTIVITES

ORGANISATION EN LOZERE	<p>Il y a 4 unités locales rattachées à La Croix Rouge Nationale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Canourgue / Marvejol / Meyrueis - Florac / Mende - St Chély d'Apcher - Langogne
LES ACTIVITES	<p>La Croix Rouge cible son activité sur des personnes en grande difficulté, sans revenu, ou lors d'opérations d'urgence. 3 activités phare :</p> <ul style="list-style-type: none"> - vestiaire et vente de vêtements (neuf / occasion) dans une boutique - distribution alimentaire aux plus démunis - aide aux plus démunis selon les cas d'urgence.
FOCUS SUR L'ACTIVITE TEXTILE	<ul style="list-style-type: none"> - Récupération de textiles (dons). La majeure partie n'est pas valorisable par réemploi. La Croix Rouge nationale préconise de revendre la part non valorisable pour recyclage. Grande difficulté pour trouver repreneur qui accepte de se déplacer et à rémunérer le tonnage collecté (8 t l'an passé). Aujourd'hui ne passe pas par le Relais car reprise gratuite. Utilisation d'un local (inondable) mis à disposition par la Mairie pour stocker ce textile. - Négociation / partenariat de la Croix Rouge nationale pour collecter des vêtements neufs auprès de grandes enseignes (invendus). Les unités locales rachètent à bas coût ces vêtements au national. La boutique de la Croix Rouge revend en grande partie des vêtements neufs. Le Chiffre d'Affaire est < à 10 k€/an, permet de payer les charges. Le bénéfice est utilisé pour la distribution alimentaire. La Croix Rouge mène aussi une activité de vestiaire : don de vêtements aux plus démunis. <p>L'exutoire est le gros soucis actuel. La structure se pose la question de poursuivre la collecte de dons... ou de se rapprocher du Relais (pour éventuellement envisager récupération gratuite mais à domicile).</p>
AUTRES REEMPLOI	<p>Hormis le textile, l'antenne est sollicitée par des particuliers pour des collectes de mobiliers, objets... L'antenne de St Chély est alors contactée et une équipe de bénévoles se déplace (vidage maisons...). La Croix Rouge de St Chély collecte beaucoup de mobiliers.... Il n'y a aucune intervention sur les biens collectés. Ils sont stockés (plusieurs hangars) puis vendus sur des vide greniers. Les recettes sont destinées à des actions d'urgence. A Meyrueis il y a une boutique qui fonctionne bien.</p>

POSITIONNEMENT STRATEGIQUE DE L'ACTEUR

DISTRIBUTION ALIMENTAIRE	<p>Avec recettes ventes textiles : achat de nourriture (banque alimentaire à Rodez). Récupération de pains auprès d'un boulanger, et de quelques denrées (date dépassée) auprès d'une enseigne. Distribution auprès de publics démunis, envoyés par les services sociaux de la ville (La Traverse par exemple). Alternance de cette activité avec Secours Populaire et Secours Catholique.</p>
UNE RESSOURCERIE A MENDE ?	<p>Pas vraiment de crainte sur la création possible de cette nouvelle activité. Point de vigilance sur l'activité textile (voir complémentarité?)</p>
LES POINTS DE VIGILANCE	<ul style="list-style-type: none"> - difficultés à renouveler l'équipe de bénévoles

- difficulté pour trouver un exutoire textile : réflexions sur l'arrêt des collectes ou de se rapprocher du Relais ?

Il n'y a pas de salariés. Toutes les unités locales fonctionnent uniquement sur du bénévolat. Il y a une 10aine de bénévoles actifs sur Mende et leur renouvellement semble difficile.

3) ASSOCIATION SAINT VINCENT DE PAUL

FICHE D'IDENTITE

Nom de la structure	SAINT VINCENT DE PAUL
Nom personne rencontrée / fonction	Laurent BRAGER (Président)
Adresse	6 rue St Dominique
Code Postal	40 800
Ville	MENDE
Mail	
Téléphone	04 66 49 12 16
Statut juridique (association, SARL, société coopérative, etc.)	Association
Structuration sociale (Atelier Chantier d'Insertion, Entreprise d'Insertion, etc.)	
Date de création de la structure	L'association à 177 ans, la plus ancienne de Mende
Territoire d'intervention	Mende (seule antenne en Lozère)
Date du rendez-vous	20 octobre 2016 (durée : 3 h)

PRESENTATION DES ACTIVITES

PRESENTATION	<p>L'association à 177 ans, la plus ancienne de Mende. Elle est affiliée au siège national, mais à la différence des autres structures « caritatives », elle a une gouvernance locale, et donc beaucoup plus d'autonomie. Le national peut appuyer financièrement une antenne locale sur un volet investissement, mais n'intervient pas sur du fonctionnement. La structure de Mende ne peut donc compter que sur elle même pour asseoir son modèle économique. St Vincent de Paul s'appuie sur le principe de subsidiarité, et essaie depuis quelques années à mieux communiquer pour expliquer son fondement et promouvoir ses activités. Le Président actuel a prit cette fonction en 1999 (jeune Président).</p>
MODELE ECONOMIQUE EMPLOI / BENEVOLAT	<p>Il y a une salariée (volet administratif). Recettes : 1/3 de ressources propres (lotos, ventes marchés...), 1/3 de dons et 1/3 de subventions publiques (en baisse : - 25 % pour le Département cette année). La structure dispose d'un local de 150 m² et en est propriétaire.</p> <p>Il y a une 50aine de bénévoles. L'activité accompagnement scolaire est mis en œuvre essentiellement par des bénévoles, dont plusieurs enseignants. Cette activité à permis un renouvellement et une augmentation du nombre de bénévoles.</p>
LES ACTIVITES	<ul style="list-style-type: none"> - Distribution alimentaire : distribution de colis alimentaires durant plusieurs années, en alternance avec le Secours Populaire et la Croix Rouge. Coordination difficile avec les 2 autres structures et regard critique sur la gratuité. Avec l'appui du Secours Catholique, St Vincent de Paul a dynamisé et porté la création d'une association chargée de gérer une épicerie solidaire dont ils mettent à disposition le local. St Vincent de Paul n'a pas réussi à rallier la Croix Rouge et le Secours Populaire à ce projet, qui fonctionne aujourd'hui très bien, et dans une démarche cadrée et professionnelle (suivi traçabilité). Les produits sont achetés chez Hyper U, les bénéficiaires achètent les produits de leurs choix (10 % du prix sur l'alimentaire et 30 % sur des produits d'hygiène), sont suivis et doivent mettre en œuvre un projet personnel. - Accompagnement scolaire : 14 primaires et 18 secondaires. Forte activité quotidienne. - Atelier créatif : récupération d'une petite quantité de vêtements enfants. Création, conception de vêtements, doudous...qui sont vendus sur marchés et pendant la fête de la récup.

POSITIONNEMENT STRATEGIQUE DE L'ACTEUR

REEMPLOI	La structure dispose d'un garage mis à disposition par la Mairie. Régulièrement sollicité, des particuliers font des dons de mobiliers, objets.... En apport volontaire voir à domicile. St Vincent de Paul redistribue gratuitement ces dons, sans actions préalables. Cette activité représente une charge, et la venue d'une Ressourcerie serait bénéfique pour orienter le public désireux de se débarrasser de biens d'équipement.
DISTRIBUTION ALIMENTAIRE	St Vincent de Paul ne souhaite pas développer la collecte du textile puisque les autres structures caritatives le font déjà. Le Président énonce un manque d'harmonisation et de coopération entre ces structures. Son projet de guichet unique de distribution alimentaire a échoué, même s'il reste optimiste et pense que cela sera possible dans l'avenir (sauf Resto du Coeur).
UNE RESSOURCERIE A MENDE ?	Le Président voit ce projet de façon positive, et est prêt à collaborer si des connexions sont possibles. Il souhaiterait à ce que les structures soient plus coordonnées et coopératives, avec un esprit moins protectionniste.
LES POINTS DE VIGILANCE	Les baisses de financements publics mettent en danger le modèle économique de la structure, qui ne bénéficie pas d'apports financiers du national si besoin d'équilibrer son budget (contrairement aux autres structures caritatives). Le budget de l'ordre de 35 k€ est essentiellement lié aux charges salariales de la secrétaire.
ATOUTS	L'Epicerie Solidaire voit son activité augmenter (environ 7 tonnes de produits distribués). St Vincent de Paul fait des efforts de communication, est autonome localement et a une démarche partenariale avec autres structures.

4) ASTRHALOR (ASsociation pour les TRavailleurs HAndicapés LOzériens)

FICHE D'IDENTITE

Nom de la structure	ASTRHALOR
Nom personne rencontrée / fonction	Christophe TREBUCHON (Directeur)
Adresse	ZAE du Causse d'Auge, rue de la Tride
Code Postal	48 000
Ville	MENDE
Mail	Astrhalor.ct@wanadoo.fr
Téléphone	04 66 49 22 58
Statut juridique (association, SARL, société coopérative, etc.)	Association
Structuration sociale (Atelier Chantier d'Insertion, Entreprise d'Insertion, etc.)	Entreprise adaptée (80 % de l'effectif avec un statut handicapé)
Date de création de la structure	1985 (par travailleurs sociaux)
Territoire d'intervention	Toute la Lozère
Date du rendez-vous	21 octobre 2016 (durée : 3 h)

PRESENTATION DES ACTIVITES

PRESENTATION	Depuis loi 2005 : statut Entreprise adaptée (champs concurrentiel). L'effectif salarié doit être composé de 80 % personnes ayant un statut handicapé. Il n'y a pas d'accompagnement social, les salariés ont des contrats de travail de droit commun. Aide de l'État : convention triennale avec une aide au poste forfaitaire. Adhésion à l'UNEA (Union Nationale des Entreprises Adaptées) : représentation nationale
EMPLOI	Effectif : 43 personnes pour environ 36 ETP (en baisse : difficulté de recrutement) Une majorité

	de personnes de plus de 50 ans (vieillessement de l'effectif)
MODELE ECONOMIQUE	- Aides au poste : environ 13 k€/ETP/an (80 % SMIC) - ressources propres : marchés et prestations
LES ACTIVITES	<p>Pour le Directeur : nécessité de développer une pluri-activités.</p> <p>4 secteurs d'activités = permet de maintenir suffisamment d'activités toute l'année (certaines étant saisonnières comme celles relatives à l'espace vert) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Transport : collecte et élimination de DASRI / analyses médicales - Nettoyage : ménage, spécifique, fin de chantier, locaux techniques - Espace vert : taille et entretien, débroussaillage, aménagement de l'espace, élagage - SOS Services : enlèvement encombrants, manutention, démolition, clôtures, signalisation
ACTIVITES DECHETS	<p>- Collecte des DASRI : seule structure à mener cette activité depuis 1994 sur toute la Lozère. Travaille étroitement avec SDEE et Environnement Massif Central. Lors de la mise en place de l'éco organisme DASTRI, un appel d'offre national a été emporté par VEOLIA pour la collecte du diffus dans les pharmacies. Refus en Lozère : Astrhalor est sous traitant de VEOLIA sur la Lozère. Tarification : objectif de maintenir le même montant de la prestation sans tenir compte des déplacements, pour équité et solidarité. Le jeu d'acteurs (actuellement Hôpital de Mende) remet en question cette démarche qui entraîne un surcoût pour eux.</p> <p>- Collecte d'encombrants : pro et particuliers (prestation de vidage). Coût enfouissement dans la facturation : voit d'un bon œil l'arrivée d'une Ressourcerie pour intégrer le réemploi dans ces opérations et limiter l'enfouissement. Ok pour travailler sur un partenariat / complémentarité.</p>

POSITIONNEMENT STRATEGIQUE DE L'ACTEUR

POSITIONNEMENT AUTRES ACTEURS	<p>Pour le Directeur : la communication entre acteurs est nécessaire. La diminution de la population entraîne un esprit protectionniste des acteurs. Chacun aurait pourtant à gagner à travailler ensemble, dans un esprit de territorialité et de complémentarité. Une offre de service identique quel que soit le territoire est à construire et à harmoniser avec les acteurs, et peut demander à certains de se professionnaliser davantage.</p> <p>Dans tous les cas : ASTHRALOR est une structure professionnelle ouverte au déploiement du réemploi, de façon professionnelle et harmonieuse, et dans l'intérêt de tous...</p>
PROJET RECENT	<p>Enfin, ASTHRALOR développe un projet de plateforme de réception de petits colis en partenariat avec Terra Cycle. L'objectif étant la captation de matières identiques mais diffuses, qui seront ensuite recyclées par Environnement Massif Central. (ex : bic). A creuser mais le lien avec des acteurs du réemploi permettrait aussi de capter des flux spécifiques.</p>
ATOUT	<ul style="list-style-type: none"> - capacité logistique, organisation, professionnalisme - reconnaissance - vision stratégique de développement
POINTS DE VIGILANCE	<p>La structure n'est pas à l'abri de l'arrivée d'un concurrent sur la collecte de DASRI par exemple, qui la mettrait en difficulté. De même, une baisse des aides à l'emploi de l'État aurait un lourd impact financier.</p>

5) ASSOCIATION LA TRAVERSE

FICHE D'IDENTITE

Nom de la structure	LA TRAVERSE
Nom personne rencontrée / fonction	Marc OUTIER (chef de service)
Adresse	12 avenue de la gare
Code Postal	40 800
Ville	MENDE
Mail	la-traverse2@wanadoo.fr
Téléphone	04 66 49 21 75
Statut juridique (association, SARL, société coopérative, etc.)	Association
Structuration sociale (Atelier Chantier d'Insertion, Entreprise d'Insertion, etc.)	
Date de création de la structure	1982
Territoire d'intervention	Toute la Lozère
Date du rendez-vous	21 octobre 2016 (durée : 3 h)

PRESENTATION DES ACTIVITES

PRESENTATION GENERALE	<p>Le cœur de métier de La Traverse est l'action sociale. Cette association gère 14 dispositifs : gestion du 115 24h/24h, accompagnement d'urgence, CHRS, 2 maisons relais, 1 service logement, dispositifs pour sortants de prisons, personnes victimes de violence, 1 service juridique...</p> <p>La Traverse est financé par les acteurs publics et fondations. Elle regroupe 27 salariés.</p>
UNE RESSOURCERIE A MENDE ?	<p>Intérêt pour un projet Ressourcerie sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - peu de structures d'insertion en Lozère (Relais, Jardins de Cocagne et ONF). Grand intérêt à ce qu'il y ait un nouvel ACI pour orienter des personnes vers la Ressourcerie. - pour équiper les appartements et divers équipements.
RETOUR SUR LE PROJET YVONNE MALZAC	<p>L'association Yvonne Malzac a été reprise par la Traverse en 2012 puis absorbée. Marc OUTIER était encadrant en 2005, et a participé à la fusion des 2 entités. Selon lui plusieurs sources de dysfonctionnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mauvaise gestion du flux : répartition géographique informelle avec Emmaus (pas de collecte sur Marvejol/Langogne), mais des collectes jusqu'à Florac ou Meyrueis. Pas de convention collecte avec la collectivité - Ventes : ciblées auprès de personnes en difficultés (FSL). Ouverture du lundi au vendredi mais local excentré, chiffre d'affaire trop faible. Boutique pas assez attrayante pour une population qui recherche de la qualité (faible taux de chômage à Mende). - De façon subjective, une mauvaise implantation, une organisation et une façon de faire pas assez professionnelle, mais aussi et surtout des dysfonctionnements humains sont la cause des difficultés rencontrées. <p>Selon d'autres sources qui ont gravité autour de ce projet : les charges étaient beaucoup trop importantes (notamment salariales, salaires des permanents élevés), tout comme le loyer (2nd local). Le budget était donc à priori trop élevé et la gestion financière était déficiente. Au delà de cet aspect économique, des problèmes de relations humaines et de management sont aussi l'une des principales causes de la liquidation.</p> <p>Avec du recul, la Ressourcerie a malgré tout été une expérience positive sur le territoire. Les personnes rencontrées sont très satisfaites de l'arrivée du projet ARECUP, et des actions partenariales avec LA TRAVERSE sont envisageables.</p>

6) L'ATELIER

FICHE D'IDENTITE

Nom de la structure	L'ATELIER
Nom personne rencontrée / fonction	Josselin et Florent STREIFF
Adresse	8 rue de la Liberté
Code Postal	48 000
Ville	MENDE
Mail	contact@latelier.bar
Téléphone	04 66 48 24 22
Statut juridique (association, SARL, société coopérative, etc.)	SARL
Structuration sociale (Atelier Chantier d'Insertion, Entreprise d'Insertion, etc.)	
Date de création de la structure	En activité depuis 11 mois
Territoire d'intervention	Mende
Date du rendez-vous	22 octobre 2016 (durée : 3 h)

PRESENTATION DES ACTIVITES

PRESENTATION GENERALE	<p>L'ATELIER est avant tout un espace convivial, proposant divers services favorisant le lien social et les échanges entre divers types de publics. Les services proposés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - bar/restauration rapide - espace détente : bibliothèque accessible à tous, jeux de société, organisation de concerts, rencontres poétiques, réalité virtuelle... - espace coworking : c'est aussi et surtout un lieu de travail. Possibilité de louer un bureau ou salle de réunion équipée. - espace de vulgarisation aux nouvelles technologies, notamment autour de l'impression 3D.
ACTIVITES AUTOUR DE L'IMPRESSION 3D	<ul style="list-style-type: none"> - organisation d'ateliers ou de formation - volet « bureau d'étude » : l'impression 3D permet la réalisation d'objets uniques, de créations, mais et surtout de prototypes pouvant faciliter le démarrage d'activités d'artisans par exemple. <p>L'impression 3D recèle de fortes potentialités (ex : projet de rapprochement des ergothérapeutes pour les former à confectionner des prothèses pour leurs patients).</p>
PROJET D'ETUDE EXPERIMENTALE ?	<p>L'ATELIER dispose de plusieurs projets pour vulgariser les nouvelles technologies, tournées aussi autour de conceptions électroniques, et ce à destination d'enfants mais aussi du monde professionnel (architectes, médecins...).</p> <p>Certains que l'impression 3D va se développer, et soucieux de s'inscrire dans une démarche d'économie circulaire, l'ATELIER aimerait étudier et approfondir l'inscription de l'impression 3D dans l'économie circulaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - production locale de PLA (plastique biodégradable à base d'amidon de pomme de terre utilisé dans l'impression 3D) - recherche et expérimentation pour produire ce type de plastique à partir d'autres matières aujourd'hui déchets - étude des potentiels et usages de l'impression 3D sur le territoire <p>Ils envisagent de se rapprocher de l'ADEME pour proposer la mise en œuvre de cette étude action, qui pourrait aussi intégrer des chimistes, universités...</p>
UN FAB LAB A MENDE ?	<p>Le projet de création d'un Fab' Lab à Mende est envisagé. Si tel est le cas, l'ATELIER pourrait se positionner, soit pour le piloter, soit pour s'y imbriquer. Mais il est évident que l'ATELIER travaillerait en étroite collaboration avec ce Fab Lab.</p>
RESSOURCERIE A MENDE ?	<p>Josselin connaît bien le projet LARECUP. Des actions partenariales entre les 2 projets sont</p>

	évidentes sur plusieurs niveaux : actions de sensibilisation, formation et utilisation de l'impression 3 D pour réparer certains appareils, utilisation de leur lieux pour créer des événements (expo vente...).
MODELE ECONOMIQUE	<p>Ce projet n'a bénéficié d'aucun soutien financier, peut-être par manque de compréhension. Le projet est aujourd'hui accompagné par La Maison de l'Emploi, et le Pôle Lozère de l'Économie Numérique.</p> <p>Aujourd'hui le projet reste fragile économiquement : le budget est à l'équilibre mais les 2 porteurs n'arrivent toujours pas à se dégager de salaire après 11 mois d'activités, bien que le lieux soit de plus en plus fréquenté.</p> <p>Les charges locatives rendent cette phase de démarrage délicate économiquement : ce sont les activités bar / snack et événement qui permettent aujourd'hui de régler ces charges. Les activités annexes (formation, ateliers 3D, coworking) tardent à démarrer.</p> <p>Le modèle économique est bien pensé (multi-activités) à l'échelle d'une ville comme Mende. L'augmentation de la fréquentation et une montée en puissance des activités annexes permettront alors d'apporter une stabilité économique.</p>
LIEN AVEC D'AUTRES ACTEURS	En s'appuyant sur les nouvelles technologies, l'ATELIER est à sa façon un acteur de la réutilisation et de l'économie de la fonctionnalité. L'ATELIER pense qu'il faut mettre les acteurs en réseau, pour leur apprendre à se connaître, les inciter à s'entraider et à coopérer..

7) DELEGATION DEPARTEMENTALE DU SECOURS CATHOLIQUE

FICHE D'IDENTITE

Nom de la structure	SECOURS CATHOLIQUE MENDE
Nom personne rencontrée / fonction	Mme TONDUT (Présidente) et Mme NURIT (animatrice)
Adresse	7 rue Monseigneur de Ligonès (Maison diocésaine)
Code Postal	40 800
Ville	MENDE
Mail	lozere@secours-catholique.org nicole.nurit@secours-catholique.org president.480@secours-catholique.org
Téléphone	04 66 49 15 99
Statut juridique (association, SARL, société coopérative, etc.)	Association
Structuration sociale (Atelier Chantier d'Insertion, Entreprise d'Insertion, etc.)	Délégation Départementale
Date de création de la structure	
Territoire d'intervention	Toute La Lozère
Date du rendez-vous	24 octobre 2016 (durée : 2 h)

PRESENTATION DES ACTIVITES

PRESENTATION GENERALE	<p>La Délégation Départementale dépend de la Délégation Régionale d'Occitanie. Il y a ensuite 12 unités locales réparties sur la Lozère, lesquelles fonctionnent toutes sur la base du bénévolat.</p> <p>Les orientations sont co-construites avec le national. Les délégations mettent ensuite en œuvre des actions propres à leurs territoires. Même si le national co-construit et valide les budgets des délégations, chacune d'entre elles disposent d'une large latitude concernant le choix des actions. Elles peuvent bénéficier du financement du National pour cette mise en œuvre.</p>
EMPLOI et BENEVOLAT	Il y a 2 salariées au sein de la délégation : une secrétaire comptable et une animatrice de réseau. Pas de salarié dans les unités locales. Il y a environ 280 bénévoles sur la Lozère.

EXEMPLES D'ACTIONS

Mise en œuvre de programmes d'actions qui se déclinent du national vers le local. Il s'agit ainsi : aides d'urgence, ateliers jardin, ateliers cuisine, apprentissage de la langue, accompagnement aux devoirs, épiceries et boutiques solidaires (Marvejols), soutien aux migrants...

Le Secours Catholique a appuyé et accompagné St Vincent de Paul dans son projet d'épicerie solidaire à Mende.

A cela s'ajoute les activités réemploi.

L'ensemble des actions sont réalisées dans une démarche solidaire et d'accompagnement, d'intégration....

ACTIVITES REEMPLOI	<p>Il y a une boutique solidaire à Mende, St Chély et Langogne.</p> <p>Focus sur la Boutik' Soleil à Mende : fonctionne avec une bonne 20aine de bénévoles.</p> <p>- Collecte : apport volontaire et à domicile. Refus courants de collectes à domicile faute d'espace de stockage. Renvoi alors des demandes vers Emmaüs. La structure dispose d'un container textile à côté de leur local.</p> <p>- Valorisation : partenariat avec le Relais qui récupère la partie textile non valorisable, et apporte des biens d'équipements qu'ils ont pu récupérer. Actions de tri puis vente participative (pas de test/réparation).</p> <p>- Vente : bien achalandée, la boutique est ouverte 4 après-midi par semaine avec environ une 30aine de passages caisse. Utilisation d'une caisse enregistreuse qui permet d'analyser les ventes par famille d'objet. La majorité des ventes concerne le textile. Les ventes sont classifiées en 7 familles : textile homme/femme/enfants/brocante-mobilier/linge maison-mercerie/jouets et livres. Pas de DEEE.</p>
---------------------------	---

POSITIONNEMENT STRATEGIQUE

UNE RESSOURCERIE A MENDE ?	<p>Le Secours Catholique suit de près le projet Ressourcerie de LARECUP, et a même intégré sa gouvernance. Le Secours Catholique souhaite voir ce projet se développer, et est volontaire pour mutualiser / coopérer sur la base de leur complémentarité.</p> <p>Pour soutenir ce projet, le Secours Catholique s'est rapproché de Habitat Caritas pour étudier la possibilité d'achat ou de rénovation d'un local, lequel serait mis en location à la Ressourcerie, et dont une partie du local pourrait être utilisée par la Boutik' Soleil (stockage...). Ce projet permettrait de construire et d'asseoir un partenariat sur le long terme, tout en préservant l'identité des 2 structures. Cette idée serait bénéfique à la Ressourcerie, au Secours Catholique...et bien entendu au territoire.</p>
UN RESEAU D'ACTEURS EN LOZERE ?	<p>L'intérêt de travailler en Réseau, pour favoriser une coopération entre les acteurs et une cohérence des actions, est un besoin selon le Secours Catholique. Eux mêmes travaillent déjà avec Le Relais, Emmaüs, suivent le projet Ressourcerie... et avancent avec un esprit partenarial. Cette démarche ne leur poserait donc aucun problème, au contraire....</p>
LES ATOUTS	<p>Le Secours Catholique a une identité marquée et reconnue, une organisation structurée, et de fait perçoivent rapidement l'intérêt de travailler en partenariat, lorsque cela apporte une complémentarité.</p>
POINT DE VIGILANCE	<p>Le Secours Catholique soutient le projet Ressourcerie car il est complémentaire de la Boutik' Soleil.</p> <p>D'autres projets autour du textile et la récupération semblent vouloir se mettre en place par d'autres associations. Il est nécessaire de développer le travail en partenariat pour que ces éventuels projets ne mettent à mal les boutiques existantes.</p>

8) LES HOMMES DEMAINS

FICHE D'IDENTITE

Nom de la structure	LES HOMMES DEMAINS
Nom personne rencontrée / fonction	Mikaelis JANSSEN (Président)
Adresse	Le village, la mairie Pont de Montvert sud mont Lozère
Code Postal	48 220
Ville	Saint Maurice de Ventalon
Mail	hommesdemains@gmail.com
Téléphone	04 66 44 09 49
Statut juridique (association, SARL, société coopérative, etc.)	Association
Structuration sociale (Atelier Chantier d'Insertion, Entreprise d'Insertion, etc.)	
Date de création de la structure	2013
Territoire d'intervention	Sud Mont Lozère (projet mobile)
Date du rendez-vous	25 octobre 2016 (durée : 2 h)

PRESENTATION DES ACTIVITES

PRESENTATION GENERALE	<p>L'association a comme objectif la protection de l'environnement, et la mise en œuvre d'actions de sensibilisation sur diverses thématiques favorisant l'échange et l'entraide entre citoyens. L'Association mène des actions depuis 1 an en Lozère, mais est née en Ardèche puis Corrèze.</p> <p>Elle fonctionne aujourd'hui sur la base d'un collectif de citoyens, à l'image des réseaux d'échanges solidaires. Elle ne dispose pas encore de lieux, mais est active sur son territoire : actions auprès des scolaires, projet avec le Parc, programme en saison estivale... Elle a pour le moment bénéficié d'une subvention de 200 € de la Mairie.</p>
PROJET	<p>Le Président dispose de compétences en botanique et organise des sorties pour découvrir les plantes sauvages comestibles. Le projet serait ainsi de disposer d'un lieu pour mettre en œuvre un jardin pédagogique et être en capacité d'y accueillir le public. Ce jardin serait un support technique pour en faire un lieu d'échanges de services.</p>
EXEMPLES D'ACTIONS	<ul style="list-style-type: none">- programme très denses d'actions de sensibilisation en période estivale : balades découverte, ateliers recyclage, land art....- stands, vide-greniers et marchés (toute l'année) : fripperie, bouquinisterie, ... et autres actions pour sensibiliser à nos modes de consommation, à la réduction des déchets...- L'association est sur le point de mener des actions péri scolaires dans une école, actions ciblées sur l'environnement, la biodiversité... la création d'un jardin dans l'école est étudiée pour 2017.
BENEVOLAT / EMPLOI	<p>L'association regroupe aujourd'hui une 20aine de bénévoles et souhaiterait étendre ce collectif. Cette association a vocation à se développer et le Président aimerait pouvoir recruter un animateur ou personne chargée de la communication/volet administratif..</p>

POSITIONNEMENT STRATEGIQUE

UNE RESSOURCERIE A FLORAC ?	Le Président aimerait qu'une Ressourcerie voie le jour à Florac, avec une vision globale dans lequel son projet de jardin pédagogique pourrait s'insérer.
LES ATOUS	<ul style="list-style-type: none"> - compétences techniques - volonté - actions concrètes avec peu de moyens - esprit d'entraides et de coopération
POINTS DE VIGILANCE	Le projet fonctionne aujourd'hui sur la base de bénévolat. Le Président aurait certainement besoin d'un appui sur le volet administratif/communication et envisage même la création d'un emploi. Si cela se concrétise, le projet tendra inévitablement vers un modèle économique, ce qui est une préoccupation réelle aujourd'hui, mais moindre... D'où l'intérêt pour ce type de projet de coopérer et de se greffer à une structure existante type Ressourcerie.

9) QUOI DE NEUF ?

FICHE D'IDENTITE

Nom de la structure	QUOI DE NEUF
Nom personne rencontrée / fonction	Maxime BARILLOT
Adresse	2 place Paul Comte
Code Postal	48 400
Ville	FLORAC
Mail	Quoi.de.9@wanadoo.fr
Téléphone	04 66 45 17 17
Statut juridique (association, SARL, société coopérative, etc.)	Association
Structuration sociale (Atelier Chantier d'Insertion, Entreprise d'Insertion, etc.)	
Date de création de la structure	Vers 1992
Territoire d'intervention	Sud de la Lozère
Date du rendez-vous	25 octobre 2016 (durée : 2,5 h)

PRESENTATION DES ACTIVITES

PRESENTATION GENERALE	<p>Quoi de Neuf est une association qui œuvre dans le social : gestion de logements (une 15aine d'appartements), gestion des logements d'urgence (115), suivi et accompagnement des personnes. L'équipe salariée représente environ 6 ETP.</p> <p>L'association gère aussi une 20aine de parcelles de jardins (jardins partagés), mène des actions informelles de collectes / distribution de biens d'équipement, et participe à des événements locaux comme la fête de la soupe.</p> <p>Parmi ses actions, l'association favorise l'émergence de projet, et a ainsi dynamisé le projet Ressourcerie à Florac il y a quelques années. Quoi de Neuf s'est largement impliqué dans ce projet, a participé à la création de l'association Triporteur, mis à disposition ses moyens.... Et en même temps ne pouvait s'impliquer davantage dans sa mise en œuvre (hors mission). La frilosité des institutions sont l'une des raisons d'abandon du projet selon lui.</p>
LE PROJET TRIPORTEUR	Les conclusions de l'étude CAP 3C étaient plutôt pessimistes en terme de modélisation économique (à confirmer). Il semble aussi que la vision du projet n'était pas la même selon les intéressés (souhait que le projet s'inscrive dans le IAE pour le CG, différent du projet initial). Au delà de ces divergences, c'est une véritable dynamique territoriale qui avait été menée auprès des collectivités. La non poursuite de ce projet a entraîné une lourde déception des acteurs concernés.

INTERETS POUR QUOI DE NEUF ?

Comme La Traverse à Mende, la création d'une Ressourcerie dans le sud Lozère aurait pour
Quoi de Neuf plusieurs intérêts :

- équiper les logements
- créer de la solidarité (échanges...), une activité (bénévole ou salariée) pour les personnes accompagnées).
- création d'emplois

POSITIONNEMENT STRATEGIQUE

UNE RESSOURCERIE A MENDE ? PROJET A FLORAC ?	<p>Les 2 territoires sont distincts et auraient intérêts à disposer d'une Ressourcerie.</p> <p>Quoi de neuf souhaiterait vraiment que ce projet puisse revenir à l'ordre du jour sur Florac, et serait prêt une nouvelle fois à le dynamiser en rassemblant les acteurs intéressés.</p> <p>Selon le Président, il faudrait peut-être créer une nouvelle structure pour ne pas rester ancré dans l'expérience passée du Triporteur (et ses conflits...) pour repartir à 0, avec éventuellement de nouvelles ressources, dont les acteurs ciblés aux alentours.</p> <p>De la même façon, la mise en œuvre d'un réseau d'acteurs serait nécessaire pour travailler en cohérence entre acteurs et entre territoires.</p>
UN RESEAU D'ACTEURS EN LOZERE ?	<p>Selon le Président il est important à ce que les acteurs se connaissent mieux, idée à creuser...</p>
LES ATOUTS	<p>Une étude Ressourcerie existe et mériterait possiblement une actualisation, ou selon conclusion d'envisager d'autres scénarii. Même si Quoi de Neuf estime que son rôle n'est pas la mise en œuvre de ce type de projet, il est dans sa mission d'impulser et d'accompagner des projets en émergence. Ils l'ont déjà fait avec le Triporteur et accepteraient de le refaire.</p>
DIFFICULTES	<p>L'expérience Tri Porteur a laissé des traces, créée des tensions avec les institutions, et a demandé beaucoup d'énergie pour un résultat décevant. Le Président craint que cette expérience passée ne nuise à un nouveau projet. Il faudrait pour cela repartir à 0, dynamiser de nouvelles ressources humaines, et construire un projet avec la collectivité... en faisant table rase du passé, pas simple...</p> <p>Enfin, trouver un local semble être assez difficile sur Florac.</p>

10) L'ATELIER RECUP (L'ESSAIM*)

FICHE D'IDENTITE

Nom de la structure	L'ATELIER RECUP
Nom personne rencontrée / fonction	Benoît DUTILLEUL
Adresse	
Code Postal	
Ville	MEYRUEIS
Mail	benoit@riseup.net
Téléphone	
Statut juridique (association, SARL, société coopérative, etc.)	SANS
Structuration sociale (Atelier Chantier d'Insertion, Entreprise d'Insertion, etc.)	
Date de création de la structure	Depuis environ 6 mois
Territoire d'intervention	
Date du rendez-vous	26 octobre 2016 (durée 2,5 h)

PRESENTATION DES ACTIVITES

PRESENTATION GENERALE	Il s'agit d'un collectif de quelques personnes qui mettent en œuvre des actions solidaires autour de la récupération, sous forme d'ateliers, et s'interrogent sur la façon dont pourraient être mutualisées ces initiatives citoyennes. Même si à l'état embryonnaire, les personnes concernées disposent de réelles compétences techniques, et disposent peu à peu de moyens logistiques (outillages...).
PROJET	Le projet n'est pas défini, il se construit peu à peu. Très ancré sur le territoire de Meyrueis, il se fonde essentiellement sur des problématiques de développement économique en milieu rural : comment améliorer l'autonomie d'un village de 900 habitants dont la principale activité est tournée sur le tourisme quelques mois par an, mais souffre en continue d'une diminution de services publiques... ?
EXEMPLES D'ACTIONS	Le collectif a réalisé plusieurs productions : conception et réparation de ruches, mobiliers... Dispose d'outillages professionnels (atelier bois, mécanique, soudure), d'une centrale de filtration d'huiles de friture (projet en réflexion) et produit finalement lui-même des outils de production. De plus en plus sollicité par des habitants (mutualisation savoir faire, outillage), cette initiative s'intègre dans une démarche globale de citoyens qui se rencontrent, s'interrogent, et cherchent des solutions pour désenclaver le village et le rendre plus autonome (énergie, mobilité....) tout en restant respectueux de l'environnement.
ECONOMIE DE LA FONCTIONALITE ?	Même si tout cela reste pour le moment informel, le chemin que mène ce collectif s'intègre pleinement dans l'économie de la fonctionnalité, prône la réparation et toutes autres solutions alternatives. Même si les outils logistiques, techniques...pourraient être mutualisés, c'est possiblement la démarche elle-même qui pourrait être capitalisée et essaimée.

POSITIONNEMENT STRATEGIQUE

UN RESEAU D'ACTEURS EN LOZERE ?	<p>Outre les intérêts personnels des membres du collectif de mutualiser leur savoir-faire, leur démarche est aussi très centrée sur l'humain : créer un espace d'échanges, de services et de solidarités.</p> <p>La mise en réseau d'acteurs du réemploi est donc perçue très positivement par le collectif, qui serait certainement prêt à s'y impliquer.</p>
UNE RESSOURCERIE A MENDE ? ET A FLORAC ?	<p>Benoit Dutilleul est administrateur du projet LARECUP à Mende. Même si l'implication du collectif dans ce projet reste à formaliser, il estime que les compétences dont ils disposent pourraient être utiles au projet, au démarrage, ou lors d'actions spécifiques à inventer (événement, ateliers spécifiques de réparation...). Il en serait de même si un projet à Florac venait à se créer.</p> <p>Le collectif a comme ambition d'y impliquer des citoyens, qui pourraient avoir un rôle à jouer, y compris pour favoriser un maillage de collecte sur le territoire. Ayant eux-même besoin de matières, ils pourraient ainsi collecter pour la Ressourcerie en respectant un cahier des charges (ex : vidage espace réemploi sur une déchèterie), au bénéfice de la Ressourcerie..et du collectif</p>
LES ATOUTS	<p>Le collectif se construit peu à peu, expérimente des actions....sans réellement de contraintes pour le moment. Les sollicitations croissantes vont possiblement le contraindre à définir un cadre. Dans tous les cas, l'atout de ce groupe d'acteurs reste leurs compétences et savoir faire, leurs capacités de productions, et leurs envies de coopérer, distribuer, échanger....</p>
POINTS DE VIGILANCES	<p>Le collectif est jeune et doit lui seul mûrir son projet, se formaliser ou non.... Même si complètement légitime et intéressant de les intégrer dans une possible dynamique territoriale, c'est au collectif de mûrir et de définir sa propre direction...</p>

* Suite à cet entretien, Benoît Dutilleul m'a informé par mail de leurs avancées. Même si le collectif ne dispose toujours pas de statut juridique, ils ont un nouveau nom : L'ESSAIM

11) LE PETASSOU

FICHE D'IDENTITE

Nom de la structure	LE PETASSOU
Nom personne rencontrée / fonction	Jeanine JULIEN (salariée et porteuse historique du projet) Martine DEZOUCHES (Présidente) Cathy BAULES (Secrétaire)
Adresse	
Code Postal	48 110
Ville	STE CROIX LA VALLEE FRANCAISE
Mail	lepetassou@orange.fr martine.dezouches@orange.fr
Téléphone	04 66 44 73 88
Statut juridique (association, SARL, société coopérative, etc.)	Association
Structuration sociale (Atelier Chantier d'Insertion, Entreprise d'Insertion, etc.)	/
Date de création de la structure	2001
Territoire d'intervention	CC de la Cévenne des Hauts Gardons (8 communes, entre 1 500 et 2000 habitants)
Date du rendez-vous	26 octobre 2016 (durée 2,5 h)

PRESENTATION DES ACTIVITES

PRESENTATION GENERALE	<p>L'association a pratiquement 15 années d'existence. Durant 14 ans l'association avait un lien très fort avec le presbytère qui lui mettait un local à disposition gratuite. Ce n'est plus le cas aujourd'hui : l'association est locataire d'un local d'environ 100 m² (250€/mois) juste à côté du presbytère, mais n'a plus de lien formel avec l'institution religieuse.</p> <p>L'activité principale est centrée sur le réemploi (niveau 1 : collecte, tri et vente), essentiellement de textiles, petits objets, livres, et plus rarement mobiliers ou équipements d'extérieurs (problème d'espace).</p>
DETAILS DE L'ACTIVITE	<p>Collecte : essentiellement des apports volontaires, l'association effectue aussi des collectes à domicile dans un rayon d'environ 35 km². La collecte s'effectue donc principalement auprès des habitants de la CC de la Cévenne des Hauts Gardons, mais aussi des habitants « secondaires ». Pour des problématiques d'espaces, il s'agit essentiellement de textiles et de « petits » objets, même si du mobilier est plus rarement collecté.</p> <p>Partenariat avec le Relais : gestion de 2 containers (collecte / exutoire)</p> <p>Valorisation : niveau 1. Pas d'actions de réparations (ou occasionnelle par des bénévoles). L'association ne dispose pas d'atelier de réparation. Les biens collectés sont triés puis mis à la vente. Exutoire : le Relais pour le textile / Emmaus d'Alès occasionnellement pour vider.</p> <p>Vente : boutique ouverte et tenue par les salariées les mardis et vendredis (14 à 19h), puis le dimanche par des bénévoles de 10 à 13h (pendant le marché).</p> <p>Pour élargir sa zone de chalandise, le PETASSOU expose quelques vêtements au restaurant « 25 rue du pêcher » en partenariat avec « Hardi les Arts » tous les jeudis à Florac. Le public en profite pour y faire des apports volontaires, ou passer commandes sur des besoins spécifiques qui seront livrées la semaine suivante.</p>
EMPLOI et BENEVOLAT	<p>Il y a 2 salariées : la porteuse historique du projet a un contrat aidé CUICAE de 20h/sem. Une autre personne a un contrat 5h/sem de droit commun. Les 2 salariées représentent ainsi 0,7 ETP.</p> <p>Bénévolat : une 10aine de bénévoles actifs</p>
QUELQUES DONNEES CHIFFREES	<p>Sur l'année 2015 :</p> <p>Budget de 12 300 €</p>

	<p>Ventes : 9 800 € (dont 79,5 % à la boutique de Ste Croix et 18 % à Florac)</p> <p>Subventions 2015 : 3 000 € (CG 48 et communes de la CC)</p> <p>Tonnages collectés : inconnu (estimatif : 5 à 7 tonnes)</p> <p>Tonnage textile exutoire (Le Relais) : 3,2 T.</p> <p>Attention : le budget 2016 va doubler (24 k€) à cause du loyer et de l'embauche d'une 2nde personne à 20h/mois. Le contrat aidé de Jeanine se termine fin 2017.</p>
SPECIFICITES DU PETASSOU	<p>Politique de vente : le prix libre est pratiqué en boutique sur tous les biens exposés.</p> <p>Ancrage territoriale : avec moins d'1 ETP, une surface de vente restreinte, et un bassin de population < 2000 habitants, le chiffre d'affaire vente de 10 k€ est très honorable !</p> <p>Autres actions : le PETASSOU participe à divers événements en saison estivale, et organise sa propre fête (défilé de mode...) au cours de l'été. Le PETASSOU est largement reconnue auprès des habitants de la vallée.</p>

POSITIONNEMENT STRATEGIQUE

PROJETS	<p><u>Local</u> : Le PETASSOU dispose depuis peu d'un nouveau local de vente. Quelques travaux ont été réalisés en interne avec la participation de bénévoles. L'association manque cependant d'espace de stockage pour être en mesure de collecter des pièces volumineuses (mobilier). Elle aimerait disposer d'un local de stockage supplémentaire (hangar ou espace déchèterie) mais aurait des difficultés à faire face aux charges supplémentaires.</p> <p><u>Emploi</u> : le contrat aidé de Jeanine se termine fin 2017. L'association doit se projeter économiquement pour se préparer à la fin de cette aide et envisager la pérennisation du poste telle qu'elle le souhaite.</p>
LE PROJET DE FLORAC	<p>Jeanine JULIEN est l'une des personnes qui a largement participé au projet TRIPORTEUR à Florac. Le PETASSOU croit en un projet sur Florac. Si ce projet devait renaître, le PETASSOU souhaiterait se positionner sur le volet textile.</p>
ATOUTS	<ul style="list-style-type: none"> - ancrage territoriale / participation des habitants - identité forte de l'association, qui a su se développer grâce à une forte volonté et beaucoup de débrouillardise, autour du personnage de Jeanine qui porte ce projet depuis 15 ans.
POINTS DE VIGILANCES	<ul style="list-style-type: none"> - manque de professionnalisation sur certains aspects de l'activité (notamment en traçabilité) - manque de vision économique à moyen terme en terme de développement. - manque d'espace

12) LE RELAIS

FICHE D'IDENTITE

Nom de la structure	LE RELAIS
Nom personne rencontrée / fonction	François CHAMBOST (responsable d'établissement)
Adresse	ZA la Baysse
Code Postal	48 120

Ville	ST ALBAN SUR LIMAGNOLE
Mail	fchambost@lerelais.org
Téléphone	06 88 37 31 87
Statut juridique (association, SARL, société coopérative, etc.)	SCOP
Structuration sociale (Atelier Chantier d'Insertion, Entreprise d'Insertion, etc.)	Entreprise d'Insertion
Date de création de la structure	1985 / établissement Relais 48 en 2009
Territoire d'intervention	Toute la Lozère + limite Gard + Aveyron (sauf Villefranche de Rouergue) + Cantal (sauf Aurillac) et Haute Loire (de Brioude au Puy)
Date du rendez-vous	27 octobre 2016 (durée 3h)

PRESENTATION DES ACTIVITES

PRESENTATION GENERALE	<p>Le RELAIS 48 a démarré son activité en 2009 et s'est implanté en Lozère à St Alban sur Limagnole dans un hangar d'environ 500 m². Le textile est collecté dans les 533 containers de sa zone d'intervention, puis reconditionné dans des gros sacs de 120 kg avant leur valorisation. Aujourd'hui, le textile collecté par le Relais 48 part en export.</p> <p>Le textile collecté se divise en 2 flux distincts : l'original (aucune action de tri avant la collecte, potentiel réemploi environ 6 %), et l'appoint (le textile a déjà été trié, par des associations par exemple)</p>
MOYENS LOGISTIQUES EMPLOI	<p>Le RELAIS 48 dispose de 7 véhicules, lesquels font des tournées d'environ 350 km/jour. Le RELAIS 48 opère sur un vaste territoire rural, ce qui en fait sa spécificité par rapport aux autres antennes. Chaque véhicule est équipé d'un GPS pour assurer un suivi des collecteurs.</p> <p>L'équipe est composée de 14 postes salariés : 10 collecteurs/2 manutentionnaires/ une chargée de développement et le responsable. Parmi ces postes : 8 sont en CDI et 7 en parcours d'insertion. Hormis le responsable, les personnes en CDI sont toutes issues du parcours d'insertion, et démontre la vocation du RELAIS à créer des emplois durables au niveau local.</p>
SPECIFICITES	<p>Le RELAIS 48 opère sur un vaste territoire rural, avec un faible rendement. La structure tient financièrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - parce qu'elle est établissement secondaire du Relais Nord Pas De Calais, laquelle gère une grosse partie de la gestion administrative et commerciale (fiches de salaire, export...) - parce qu'elle a mis en œuvre une politique d'optimisation des collectes, avec la mise en place d'un logiciel de suivi et d'optimisation très performant. Quelques containers ont ainsi été retirés faute de rendement.

POSITIONNEMENT STRATEGIQUE

DONNEES CHIFFREES SUR LA LOZERE	<p>En 2016, il y a 47 containers sur la Lozère, contre 59 en 2012. Les containers supprimés avaient un rendement < 1 tonne annuelle (moyenne en France : 5 tonnes/an/container) Cela représente 260 tonnes de textiles collectés, dont 26 % sont issus d'association (= 68 t = textile déjà trié). Le textile collecté sur les territoires correspond à 2,5 kg/an/hbt.</p>
BILAN SUR LA LOZERE	<ul style="list-style-type: none"> - social : avec 14 emplois dont 8 CDI, le RELAIS affirme sa capacité à créer de l'emploi durable pour des personnes éloignées de l'emploi, et ce après un parcours d'insertion. - environnemental : + de 2000 tonnes de textiles collectés depuis 2009, et valorisés par réemploi/recyclage. Mais 35 000 km annuels nécessaires pour assurer les tournées optimisées de collecte. - économique : l'activité du RELAIS sur la Lozère n'est pas rentable (coût de collecte élevé) et affiche un résultat négatif. En 2014, le RELAIS 48 a alerté dans ce sens le SDEE 48 en sollicitant une participation financière pour tendre vers un équilibre (sans résultats)

UN RESEAU D'ACTEURS	Plusieurs associations Lozériennes disposent de containers, ou collectent elles-mêmes le textile déposé par les habitants dans les containers. Le RELAIS récupère ensuite gratuitement le surplus (flux d'appoint non valorisable par réemploi). Le RELAIS 48 travaille ainsi déjà dans une démarche partenariale avec les acteurs locaux et souhaite la poursuivre.
ATOUTS	<ul style="list-style-type: none"> - reconnaissance, impact social - organisation logistique très professionnelle et cadrée - mode de gouvernance - expérience, savoir-faire et expertise de la collecte / valorisation textile
POINTS DE VIGILANCES	<p>Le coût élevé de la collecte sur la Lozère reste problématique. Une boutique DingFring ouverte en 2012 a fermé : fragilité économique et gestion du personnel à distance trop compliquée pour le responsable basé à St Alban. Même si le RELAIS 48 a toujours la volonté d'ouvrir un centre de tri, elle doit pour cela poursuivre ses efforts d'optimisation et arriver à capter un flux plus important.</p> <p>Dans un même temps elle craint le positionnement d'autres opérateurs de collecte sur le territoire.</p>
DES PISTES D'OPTIMISATION	<p>Sur des territoires (hors Lozère), certaines structures assurent elles-même la collecte du textile original et sont rémunérées 120 €/t. Aucune action de tri ne doit être effectué sur le textile collecté.</p> <p>Un maillage de points de collecte avec points de regroupement a déjà été pensé. Sur certains territoires : ce sont les agents des collectivités qui assurent le vidage de containers excentrés ou peu rentables (après formation). Cette solution devrait peut-être être étudiée et expérimentée sur certains territoires lozériens (par le personnel de collectivités ou acteurs locaux) pour optimiser les coûts de collectes tout en maintenant un service de proximité aux habitants.</p> <p>Dans tous les cas, si la mise en place d'un réseau d'acteurs du réemploi tend à se créer, une réflexion globale les impliquant pourrait permettre d'améliorer encore l'optimisation de la collecte textile sur la Lozère.</p>

13) TEDDY MIZOULE (RETRO-FACTORY)

FICHE D'IDENTITE

Nom de la structure	Teddy MIZOULE
Nom personne rencontrée / fonction	Teddy MIZOULE
Adresse	
Code Postal	48 200
Ville	ST CHELY D'APCHER
Mail	Retro-factory@outlook.com
Téléphone	06 82 24 65 76
Statut juridique (association, SARL, société coopérative, etc.)	Auto entrepreneur
Structuration sociale (Atelier Chantier d'Insertion, Entreprise d'Insertion, etc.)	
Date de création de la structure	2011
Territoire d'intervention	Autour de St Chély
Date du rendez-vous	28 octobre 2016 (durée 2h)

PRESENTATION DES ACTIVITES

PRESENTATION GENERALE	<p>Teddy MIZOULE est un jeune entrepreneur de 25 ans. Après avoir fait un Bac PRO SEN (Système Electro Numérique) spécialisé en informatique, il a décidé de prendre le statut d'auto entrepreneur en 2011.</p> <p>Activités : maintenance informatique, réparation à domicile, cours d'informatique, assemblage/vente d'ordinateurs d'occasion. Il ne dispose pas de boutique / atelier spécifique, il occupe un espace au domicile familiale. Aujourd'hui il ne dégage pas un salaire.</p>
------------------------------	--

	Dans un même temps, passionné par la « récup' et le vintage », il expérimente la création et l'upcycling de mobilier, en travaillant le bois et le métal. Il a créé un site Internet et arrive à vendre quelques pièces. Il démontre un réel savoir faire et produit des pièces de qualité, tout en étant conscient des difficultés pour tendre vers une activité économique rentable.
PROJETS PERSONNELS	Teddy a fait un stage à la Ressourcerie de Vichy. Il est en plein questionnement personnel sur son avenir professionnel.
REPARATION / REEMPLOI	<p>Teddy est aujourd'hui un acteur du réemploi et de la réparation. Il dispose d'un savoir-faire et mériterait de confronter ses idées, ses projets avec d'autres acteurs, pour mieux construire son projet. Il aimerait disposer d'un local pour développer son activité d'upcycling, mais est bien conscient des difficultés pour vendre ce type de produits sur St Chély.</p> <p>La mise en relation avec d'autres acteurs ne peut que lui être bénéfique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit pour se spécialiser dans la collecte de pièces informatiques lui permettant de développer son projet actuel, - et/ou de développer son projet de créations de mobiliers et objets vintage. <p>Cette mise en relation avec d'autres acteurs pourrait aussi lui permettre de communiquer et pourquoi pas de tendre vers des partenariats plus formels (récupérations pièces informatiques, expositions créations...)</p>

14) LE TRI PORTEUR

FICHE D'IDENTITE

Nom de la structure	TRI PORTEUR
Nom personne rencontrée / fonction	Ingrid HEITZ
Adresse	
Code Postal	48 400
Ville	FLORAC
Mail	letriporteurflorac@gmail.com
Téléphone	06 82 24 65 76
Statut juridique (association, SARL, société coopérative, etc.)	Association
Structuration sociale (Atelier Chantier d'Insertion, Entreprise d'Insertion, etc.)	
Date de création de la structure	2012
Territoire d'intervention	Sud Lozère
Date du rendez-vous	28 octobre 2016 (durée 2h)

PRESENTATION DES ACTIVITES

GENESE DU PROJET	<p>2008 : réalisation d'une étude de faisabilité réalisée par CAP3C, portée par l'association Quoi de Neuf, et financée par ADEME/REGION et SICTOM des Bassins du Haut Tarn.</p> <p>L'étude ne permet pas de définir un modèle économique stable.</p> <p>2012 : Quoi de Neuf dynamise quand même ce projet Ressourcerie, avec la création de l'association TRI PORTEUR.</p> <p>Après 2012 : location d'un hangar de 300 m² à Florac (600€/mois) par Quoi de Neuf, mis à disposition au Tri Porteur.</p> <p>Activités de collectes, stockage, sensibilisation....la vétusté du hangar incite l'association à déposer une demande de financements investissements pour la réalisation de travaux d'aménagement. Le refus des partenaires à financer ces travaux (car local privé), les</p>
-------------------------	---

	<p>difficultés à engager un partenariat avec le SICTOM pour collecter en déchèterie, et les charges locatives trop lourdes du local ... incitent Quoi de Neuf à stopper la location de ce local après 2 années d'utilisation.</p> <p>Ce hangar était aussi utilisé par d'autres structures (Quoi de Neuf et Hardi des Arts), une activité autour de la location de toilettes sèches avaient démarré.</p>
<p>LE TRIPORTEUR AUJOURD'HUI</p>	<p>L'association existe toujours, avec une gouvernance composée de 7 personnes. Ses activités actuelles de location des toilettes sèches / plateforme d'entraide pour des projets environnementaux (événements), sont intimement liées avec l'association Hardi Des Arts. La fusion des 2 structures est aujourd'hui envisagée.</p> <p>En 2015 le projet Ressourcerie a été relancé à la demande du sous Préfet, en y intégrant un volet insertion social (différent du projet initial). Tri Porteur a alors travaillé sur une nouvelle proposition, mais le budget présenté a été jugé trop onéreux par les partenaires présents.</p>
<p>SYNTHESE DE L'HISTOIRE DU TRI PORTEUR</p>	<p>Vu de l'extérieur, il est difficile de retracer l'histoire du Tri Porteur et de dessiner les contours de l'échec de ce projet de façon objective.</p> <p>L'histoire du projet a certes mal démarré puisque les conclusions de l'étude démontre qu'il n'était pas tenable économiquement. Le reste démontre une forte volonté des acteurs associatifs à croire au développement de ce projet, mais aussi une réticence des partenaires à les accompagner dans une mise en œuvre opérationnelle. La résultante est une forte débauche d'énergie de l'ensemble des acteurs autour de ce projet, des situations conflictuelles et beaucoup de désillusions...</p> <p>Même si cela peut être lié à des relations humaines difficiles, des raisons économiques, des désaccords sur le projet lui-même, un manque de posture professionnelle... Ce qui est certain, c'est que malgré les efforts des uns et des autres, la co-construction d'un projet au bénéfice du territoire et pour ses habitants n'a toujours pas aboutie.</p>
<p>UNE SUITE ?</p>	<p>Les différents échanges autour de l'histoire du Tri Porteur démontrent que le projet Ressourcerie Sud Lozère n'est pas oublié, et que les personnes rencontrées continuent à y croire et restent en veille sur les éventuels locaux disponibles (à priori assez rares).</p> <p>La solution ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - serait certainement opportun de reprendre l'étude, de l'actualiser en tenant compte de l'évolution, besoins et enjeux du territoire, et de ré-étudier un modèle économique.... - de bénéficier de l'échec du Tri Porteur pour repartir sur un nouveau projet, avec une nouvelle structure et de nouvelles personnes ressources supplémentaires... - et de co-construire un projet avec le SICTOM, les partenaires.... Répondant aux enjeux, moyens du territoire, mais tenant compte aussi des envies des porteurs de projet, et des autres acteurs du sud-Lozère pouvant intégrer de différente façon ce projet. <p>Dans tous les cas, la configuration géographique de la Lozère tend à justifier l'implantation d'une Ressourcerie à Florac pour structurer la filière du réemploi dans le sud de la Lozère.</p>

15) EMMAUS MARVEJOLS

FICHE D'IDENTITE

Nom de la structure	EMMAUS
Nom personne rencontrée / fonction	Jean-Luc CHARDENOU (co-Président)
Adresse	Pré de Suzon
Code Postal	48 100
Ville	MARVEJOLS
Mail	jeanlucmonastier@sfr.fr
Téléphone	04 66 32 42 93
Statut juridique (association, SARL, société coopérative, etc.)	Association
Structuration sociale (Atelier Chantier d'Insertion, Entreprise d'Insertion, etc.)	
Date de création de la structure	Il y a une 30aine d'années
Territoire d'intervention	Toute la Lozère
Date du rendez-vous	27 octobre 2016 : annulé entretien téléphonique le 02 novembre

PRESENTATION DES ACTIVITES

PRESENTATION GENERALE / GOUVERNANCE	<p>A la différence d'une communauté, Emmaüs Marvejols est un « Comité d'amis », il n'y a donc pas de compagnons.</p> <p>Elle dispose d'une gouvernance propre, et d'un Bureau (avec 3 co-présidents).</p> <p>Au delà de l'activité réemploi, le Bureau se réunie une fois par mois pour distribuer les aides : étude de dossiers de familles (ou personnes) en difficultés envoyés par des assistantes sociales. Sur leurs fonds propres : Emmaüs fait alors un apport financier ou autre types de soutiens (colis alimentaire, mobiliers, linges...). Mais l'association ne fait plus d'aides en direct pour éviter tout abus, elle renvoie les personnes vers une assistante sociale ou structure (ex La traverse).</p>
LIEN AVEC EMMAUS NATIONAL ET AUTRES COMMUNAUTES/COMITES	<p>Une partie des recettes est reversée à Emmaüs France pour abonder à son fonctionnement et autres projets spécifiques d'urgence.</p> <p>En cas de difficulté, Emmaüs France ne peut appuyer financièrement une structure sur ses fonds propres. Elle peut l'aider par d'autres moyens (accès à des prêts réduits, financement d'études par des BE, divers outils). Dans ce cas, la structure fait appel à la solidarité et ce sont les communautés ou comités qui feront un apport financier pour soutenir la structure.</p>
EMPLOI ET BENEVOLAT	<p>Il y a 3 emplois à Emmaüs Marvejols. Ce sont les salariés qui réalisent les collectes à domicile, vidages de maison...</p> <p>Il y a ensuite une 50aine de bénévoles : accueil apports volontaires, tri et ventes. Ce sont les bénévoles qui gèrent la vente.</p>
MOYENS LOGISTIQUES	<p>Local : pas d'information sur sa surface (au moins 500 m²). Emmaüs est propriétaire d'une partie du local, et locataire d'une autre partie. Un local de la Mairie leur est mis à disposition pour entreposer les DEEE.</p> <p>Véhicules : 2 fourgons dont un offert par la Caisse d'Epargne</p> <p>Autres « outils » : bénéficie du soutien et de l'aide technique d'Emmaüs en cas de besoin, leur met à disposition divers outils de pilotage et de suivi.</p>

<p>ACTIVITES REEMPLOI</p>	<p>Collecte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - apports volontaires (en direct ou dans un container dans la cour) - collectes à domicile / vidages de maison, sur toute la Lozère (jusqu'à Florac, Langogne...). <p>Jamais sous forme de prestation, toutes les collectes sont gratuites. Pas de traçabilité / pesée, et aucune idée du tonnage collecté.</p> <p>Valorisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - tri : par les bénévoles, et aussi par les salariés pour le gros équipement. - réparation : un bénévole a des compétences et répare quelques appareils électroménagers. <p>Idem sur le mobilier : quelques petites réparations sur du mobilier.</p> <p>Vente :</p> <p>Un samedi mensuel (le 2nd) toute la journée, et les mardis (14 à 16h) / jeudis (9 à 11h) suivants sur le mobilier. Soit environ 11h/mois.</p> <p>Très forte affluence les journées de ventes, entièrement gérées par les bénévoles. Le Chiffre d'Affaire ventes est d'environ 12 000 €/mois. On peut ainsi estimer une collecte annuelle entre 200 et 300 tonnes.</p> <p>Les prix sont fixés par les bénévoles. Lorsqu'une pièce de valeur est identifiée (très rare), elle peut être mise en vente sur Internet, voir en salle de vente (Rodez).</p> <p>Exutoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Textile : reprise mensuelle gratuite par le Relais qui se déplace. - DEEE : entreposé dans un local puis récupérés une fois par mois par Environnement 48, en lien avec Eco-Système. Les DEEE sont repris à 0,80 €/t (très bas). Cette recette permet de financer des projets avec les lycéens. - le reste : déchèterie de Marvejols.
<p>RESSOURCERIE A MENDE ?</p>	<p>Les collectes éloignées de Marvejols (Florac, Langogne, Villefort...) posent problèmes à Emmaüs. Leur véritable territoire d'intervention est l'ouest et nord de la Lozère.</p> <p>Une Ressourcerie à Mende, et pourquoi pas Langogne ou Florac, ne leur pose pas de problème ou craintes particulières, au contraire...</p> <p>La crainte qu'ils avaient pu avoir avec l'arrivée du Relais, ou encore de Yvonne Malzac, s'est avérée inutile. Pas de concurrence et pas d'impact direct négatif.</p>
<p>AUTRES ACTEURS ?</p>	<p>Emmaüs échange et travaille très bien avec plusieurs acteurs existants : le Relais, Secours Populaire, Secours Catholique, Restos du Coeur, la Traverse...</p> <p>Emmaüs serait partant pour réfléchir avec d'autres acteurs potentiels à une « répartition du territoire » pour la collecte, même s'ils devront possiblement continuer à se déplacer pour des personnes qui voudront passer uniquement par Emmaüs, ce qui est légitime.</p>
<p>UN RESEAU D'ACTEURS</p>	<p>Même si peu de besoins puisque bénéficiant déjà du soutien du réseau Emmaüs lorsque nécessaire, la mise en place d'un réseau d'acteurs en Lozère serait bénéfique pour plus de cohérence... tout en mettant en évidence la complémentarité des acteurs.</p>
<p>ATOUTS</p>	<ul style="list-style-type: none"> - très fort ancrage en Lozère / reconnaissance Emmaüs - autonomie financière - appui du réseau en cas de difficulté ou besoins
<p>POINTS DE VIGILANCES</p>	<ul style="list-style-type: none"> - renouvellement des bénévoles : essentiellement des retraités, et quelques jeunes lors de besoins ponctuels (vente ou autres) - taux de reprise des DEEE

16) FEDERATION DEPARTEMENTALE DU SECOURS POPULAIRE

FICHE D'IDENTITE

Nom de la structure	FEDERATION DEPARTEMENTAL DU SECOURS POPULAIRE
Nom personne rencontrée / fonction	Jean-Pierre KIRCHER (secrétaire général)
Adresse	
Code Postal	48100
Ville	MARVEJOLS
Mail	jean-pierre.kircher@orange.fr
Téléphone	04 66 44 06 92 06 37 85 75 37
Statut juridique (association, SARL, société coopérative, etc.)	Association (agrément éducation populaire)
Structuration sociale (Atelier Chantier d'Insertion, Entreprise d'Insertion, etc.)	
Date de création de la structure	
Territoire d'intervention	4 antennes : Marvejols, Mende, Florac, St Chély 1 antenne en création à Collet de Dèze (sud Lozère) 1 projet antenne itinérante vers Villefort
Date du rendez-vous	04 novembre (RV tél)

PRESENTATION DES ACTIVITES

PRESENTATION DU PROJET	<p>Structurée en fédération : la fédération départementale regroupe les antennes lozériennes et met en œuvre les orientations codéfinies avec le national. Il y a aussi une fédération régionale dont le siège est à Toulouse.</p> <p>En Lozère, seule l'antenne de Mende fonctionne en comité, elle dispose ainsi d'une autonomie financière et est déclarée en préfecture.</p> <p>La spécificité du Secours Populaire est qu'elle dispose de l'agrément éducation populaire. L'ensemble des actions mises en œuvre sont ciblées sur la solidarité (ne se définit pas comme une structure caritative, pas de gratuité).</p>
LES ACTIVITES	<p>Les principales actions sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - distribution alimentaire (aide de l'Europe) - boutiques solidaires (réemploi) - solidarité / accompagnement de familles via travailleurs sociaux : pour permettre accès au sport, loisirs, culture, vacances...
FONCTIONNEMENT : FINANCEMENT ET MOYENS	<p>La structure fonctionne totalement sur la base de bénévolat. Il n'y a pas de salarié (faute de moyen). Sur la Lozère cela représente 65 bénévoles, leurs renouvellements n'est pas simple (essentiellement des retraités).</p> <p>Les moyens financiers sont essentiellement issus des dons de particuliers, et des recettes lors d'actions spécifiques.</p> <p>Ainsi, les recettes de l'activité réemploi permettent de financer les autres actions de solidarités.</p> <p>Pour faciliter une traçabilité et un suivi de l'ensemble des actions : utilisation d'un logiciel du Secours Populaire qui permet au National de disposer des données statistiques permanentes.</p>
ACTIVITES REEMPLOI	<p>Cela concerne les antennes de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mende (location du local avec aide de la ville) - Marvejols (propriétaire du local) - St Chély (local mis à disposition par la ville) <p>L'activité à Florac a été arrêtée puisque redondance avec La Croix Rouge à proximité.</p> <p>Collecte : uniquement sur apports volontaires, et essentiellement du « petit » équipement :</p>

	<p>textile, vaisselle, bibelot, livres... et parfois petits DEEE.</p> <p><u>Traçabilité</u> : les apports volontaires sont <u>systématiquement pesés</u>. Cela représente environ 4,5 tonnes sur la Lozère en 2015 : textile / chaussures: 3,5 t (1 t réemploi et 2,3 t au Relais) / livres 0,3 t / jouets 0,1 t / vaisselle 0,5 t / divers 0,15 t</p> <p>Valorisation : tri.</p> <p>Exutoire : Le Relais pour le textile, et parfois quelques tissus à une association culturelle qui recherche de la matière. Pour le reste : déchèterie.</p> <p>Vente : pas de gratuité. Organisation de braderies ou participations ponctuelles à des vide-grenier. Les recettes permettent de financer les actions de solidarité.</p>
--	---

POSITIONNEMENT STRATEGIQUE

LIEN AVEC LES AUTRES ACTEURS	<p>Le Secours Populaire est en lien avec plusieurs acteurs. Ainsi l'activité de distribution alimentaire sur Mende est réalisée en concertation avec les autres structures.</p> <p>Pas de soucis avec Emmaüs sur Marvejols : pas réellement d'actions concrètes communes, mais aucun problème d'ordre « concurrentiel ».</p>
RESSOURCERIE A MENDE ?	<p>A voir à terme si un tel projet peut impacter l'activité réemploi de Mende. Aucune opposition sur ce projet, mais une préoccupation économique qui peut ou non s'avérer réelle.</p>
UN RESEAU D'ACTEURS	<p>Le Secrétaire Général voit d'un bon œil ce type de structuration, pour avancer dans la transparence et harmoniser l'activité sur les territoires dans un esprit de complémentarité. Des actions de mutualisation et de coopération pourraient être bénéfiques à tous.</p>
ATOUTS	<ul style="list-style-type: none"> - identité marquée, reconnaissance et structuration - actions d'accompagnement et de solidarité - bonne implantation sur la Lozère - des actions de solidarités qui tendent à s'intégrer dans une économie circulaire - pesée des collectes
POINTS DE VIGILANCES	<ul style="list-style-type: none"> - renouvellement bénévolat - le réemploi représente 1/4 du budget. Favorable au déploiement du réemploi en Lozère, mais un impact économique sur leurs boutiques impacterait les autres actions mises en place : point de vigilance

17) ORDI SOLIDAIRE

FICHE D'IDENTITE

Nom de la structure	ORDI SOLIDAIRE
Nom personne rencontrée / fonction	Benjamin DECEUNICK
Adresse	La Plaine
Code Postal	30 960
Ville	Saint-Florent-Sur-Auzonnet
Mail	contact@ordi-solidaire.fr
Téléphone	06 86 27 70 57
Statut juridique (association, SARL, société coopérative, etc.)	Association

Structuration sociale (Atelier Chantier d'Insertion, Entreprise d'Insertion, etc.)	Entreprise d'Insertion
Date de création de la structure	
Territoire d'intervention	Languedoc Roussillon / PACA
Date du rendez-vous	07 décembre 2016 (RV téléphonique)

PRESENTATION DES ACTIVITES

PRESENTATION DU PROJET	Entreprise d'Insertion qui effectue la reprise de parcs informatiques, valorise les DEEE et reconditionne le matériel informatique fonctionnel. Le projet s'inscrit dans le dispositif national « ordi.2.0 » et prochainement « ordi.3.0 » (appel à projet du Ministère). L'association a ainsi vocation à collecter et valoriser par réemploi le matériel informatique.
LES ACTIVITES	<p>Collecte : elle concerne actuellement essentiellement la reprise de parcs informatiques d'entreprises.</p> <p>Valorisation : le matériel est ensuite traité puis reconditionné. Les ordinateurs sont tous équipés de systèmes d'exploitation libre (Linux).</p> <p>Vente : la structure dispose actuellement de 2 boutiques (Saint-Florent-Sur-Auzonnet et Marseille) et ouverture prochaine d'une nouvelle boutique à Arles.</p> <p>Les ordinateurs sont principalement redistribués aux écoles, collèges, étudiants, associations et bénéficiaires des minimas sociaux.</p> <p>L'association est agréé ECOLOGIK.</p>
FONCTIONNEMENT : FINANCEMENT ET MOYENS	Le local logistique se situe à Saint-Florent-Sur-Auzonnet, à environ 10km au nord d'Alès. L'EI a une dizaine de salariés et dégage un chiffre d'affaire de l'ordre de 230 k€. 90 % du Chiffre d'Affaire provient de la vente réemploi, cœur de métier de la structure.
PROJETS	<p>ODI-SOLIDAIRE dispose un financement de la Région Occitanie (économie circulaire) et de la Région PACA (appel à projet Filidéchets) pour la réalisation d'une étude, laquelle doit démarrer début 2017.</p> <p>La collecte est aujourd'hui principalement axée auprès d'entreprises lors de renouvellements importants de leur parc informatique. Elle ne capte pas, ou peu, le gisement des particuliers et petites entreprises. Pour cela, la structure envisage de structurer un maillage du territoire en s'appuyant sur des acteurs du réemploi déjà existants (Ressourceries et autres).</p>

POSITIONNEMENT STRATEGIQUE

L'ETUDE	<p>Cette étude a ainsi comme vocation à créer une filière de récupération du matériel informatique sur les Régions Occitanie / PACA. L'idée serait la création d'une SCIC qui aurait comme objectifs de favoriser cette synergie, d'échanger de bonnes pratiques (formation des acteurs) sur la base de cahiers des charges précis, permettant la récupération de pièces informatiques pouvant être utilisées (disques dure, cartes graphiques...).</p> <p>Un questionnaire sera ainsi transmis à l'ensemble des acteurs début 2017, des rencontres seront prévues tout au long de l'étude.</p>
LIEN AVEC LES ACTEURS DU REEMPLOI LOZERIENS ?	Il est opportun de suivre le déroulé de cette étude pour 'y intégrer les acteurs Lozériens, et éventuellement tendre vers l'organisation d'une filière spécifique de récupération de pièces informatiques en Lozère.